



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 075 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 21 mars 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 mars 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1005)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera lundi, lors de la prise en considération des travaux des subsides. La motion se lit comme suit:

[Traduction]

Que la Chambre:

1) donne son aval à la décision de la coalition alliée internationale des forces militaires de contraindre l'Irak à se conformer à ses obligations internationales dans le cadre des résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de rétablir la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient;

2) appuie fermement les militaires canadiens, le personnel déployé dans le cadre d'un programme d'échange avec les États-Unis et les autres militaires des groupes escortant les navires britanniques et américains, et leur témoigne notre confiance et notre espoir qu'ils seront de retour au pays en toute sécurité;

3) manifeste son soutien et sa compassion au peuple irakien pendant la campagne militaire visant à enlever à l'Irak ses armes de destruction massive et pendant la période de reconstruction qui s'ensuivra;

4) exhorte le gouvernement à s'engager à aider le peuple irakien en lui fournissant notamment une aide humanitaire qui permettra de construire un nouvel Irak en paix avec lui-même et ses voisins.

Cette motion, inscrite au nom du député d'Okanagan—Coquihalla, peut faire l'objet d'un vote.

[Français]

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION RÉGISSANT LES TRANSPORTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 mars, de la motion: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de parler du projet de loi C-26.

J'attends ce jour depuis longtemps, car je représente une collectivité qui depuis de nombreuses années est touchée par le

bruit de trains dans des cours de triage situées près d'une zone résidentielle. D'autres collectivités de tout le pays subissent également les répercussions de tout cela. À partir de mon expérience dans ma propre collectivité de Vancouver-Est, dans la région de Burrardview, jusqu'à maintenant, il n'y a eu pratiquement aucun recours ou processus permettant aux collectivités locales de régler ces griefs de longue date contre diverses compagnies de chemin de fer relativement au bruit et aux répercussions de ce bruit dans les quartiers résidentiels adjacents.

J'ai été très heureuse de voir que le projet de loi C-26 s'attaque enfin à certaines de ces questions. Pour être plus précise, si je comprends bien, si ce projet de loi est approuvé, il donnera à l'Office des transports du Canada le pouvoir d'examiner les plaintes touchant le bruit portées contre des compagnies de chemin de fer et d'exiger que ces compagnies réduisent le bruit au minimum lorsqu'elles construisent ou exploitent un chemin de fer, en tenant compte des exigences en matières d'opérations et de service, ainsi que des intérêts des collectivités locales.

Le projet de loi met également sur pied un processus de médiation par l'entremise de l'Office des transports du Canada. Des lignes directrices publiques pour le règlement des plaintes quant au bruit seront établies. C'est un énorme soulagement pour les gens qui, toutes les nuits, manquent de sommeil à cause du niveau de bruit excessif découlant de l'exploitation de trains, du fonctionnement de moteurs, ainsi que d'opérations d'attelage, de dételage, de tri et le reste.

Comme l'un de mes électeurs dans ce quartier de Vancouver me l'a dit, «Comme toujours, nous n'avons aucune plainte contre la compagnie de chemin de fer en général; nous voulons simplement dormir.» Je souscris de tout coeur à ce sentiment. Les habitants de collectivités comme celle que j'ai décrite dans Burrardview reconnaissent que les chemins de fer et, bien entendu, les services qu'ils offrent sont extrêmement importants pour notre pays.

Cependant, il faut également reconnaître que, lorsque ces services sont exploités très près de zones urbaines et de quartiers résidentiels, il faut faire bien attention de s'assurer que des processus soient en place pour régler les problèmes de façon efficace et rapide. Je souligne la nécessité d'agir rapidement, car je sais que les habitants de Burrardview ont dû parfois téléphoner à deux ou trois heures du matin du fait qu'ils étaient incapables de dormir à cause du bruit qui se faisait entendre à quelques centaines de pieds d'eux seulement.

Initiatives ministérielles

Dans notre cas, à Vancouver-Est, nous avons collaboré avec les services de santé locaux. Nous avons fait effectuer des tests de bruit. Les résidents ont saisi le conseil municipal de la question et ont demandé l'application du règlement municipal sur le bruit. Les résidents ont essayé, par tous les moyens, de faire diminuer le bruit afin que leur vie ne soit pas complètement perturbée et qu'ils puissent vaquer à leurs occupations quotidiennes. Malheureusement, leurs efforts ont été vains, c'est pourquoi cette mesure législative s'avère si importante.

Je salue les efforts remarquables d'un groupe clé de résidents de Vancouver-Est, plus précisément du quartier Burrardview. Jim Campbell et Barbara Fousek, Shane Simpson, John Lynn, Terry Bulwer et Torsten Kehler ont été les leaders de ce mouvement. Ils ont informé les résidents des recours à leur disposition. Ils ont contrôlé et suivi la situation de près.

Dans notre cas, c'est CP Rail qui est en cause. Je félicite les intervenants de leur diligence et je les remercie de m'avoir constamment informée de l'évolution de la situation et d'avoir maintenu leur position face à la compagnie de chemin de fer elle-même. Nous nous sommes effectivement rendus sur la voie ferrée. Nous avons visité les divers endroits le long de la voie qui constituaient la source du problème.

• (1010)

Je suis convaincue que certains députés se rappellent très bien de mon prédécesseur, Margaret Mitchell, cette fantastique députée qui a représenté Vancouver-Est de 1979 à 1993. Elle a aussi été aux prises avec ce problème. C'est dire à quel point ça remonte loin.

J'espère sincèrement que la disposition contenue dans le projet de loi C-26 renforcera le pouvoir de l'Office des transports du Canada afin qu'il prenne des mesures pour apporter un peu de répit aux habitants de l'endroit et leur assurer un environnement paisible et tranquille aux moments où il devrait l'être. Les gens ont besoin de dormir et veulent profiter de leur maison et de leur quartier.

Je voudrais maintenant parler d'un autre aspect très important du projet de loi. Cette mesure est un projet de loi composite, qui comporte donc de nombreuses dispositions. Certaines m'intéressent tout particulièrement, en tant que représentante d'une communauté urbaine.

Le projet de loi propose de modifier les modalités actuelles selon lesquelles les compagnies ferroviaires peuvent aliéner des voies ferrées dont elles n'ont plus besoin pour le transport de marchandises. Les modifications proposées permettraient aux services de transport urbain de recevoir des offres d'acquisition de corridors qui pourraient servir au transport urbain. Ce serait très utile pour les communautés urbaines.

Il y a actuellement un débat à Vancouver sur le besoin urgent d'un service de transport rapide. Ce pourrait être un service léger, rapide mais ce dont la population a surtout besoin, c'est d'un système et d'une structure qui permettent d'accéder facilement à un service de transport rapide, à coût abordable et qui tiennent compte des exigences environnementales. C'est indispensable, compte tenu de l'incidence croissante de l'asthme, et du smog qui surplombe nos villes. Ce projet de loi nous aidera en outre à nous acquitter de nos obligations que nous impose la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto.

Les voies et corridors ferroviaires existent déjà. Ils sont inutilisés depuis des années et pourraient servir au transport public. Je crois que nous laissons passer là une très précieuse occasion.

Je suis ravie que le projet de loi contienne une disposition qui vise à permettre aux autorités du transport urbain d'examiner des

corridors précis qui pourraient être utilisés pour le transport urbain public. J'espère que cette possibilité se concrétisera à Vancouver, qui souffre d'un problème de congestion, de smog et d'un sérieux engorgement routier en raison du nombre excessif de véhicules dont la plupart ne transportent qu'un occupant.

C'est ce que j'avais à dire au sujet du projet de loi, dont le NPD appuie le principe. Nous sommes heureux que ce projet de loi passe à l'étape de l'étude en comité, où il pourra faire l'objet d'un débat et d'un examen approfondis.

J'espère que les habitants de Vancouver-Est pourront se faire entendre par le comité et lui faire part des situations déplorables qu'ils doivent supporter à cause du bruit causé par les trains. J'espère que le projet de loi répondra à leurs attentes et que l'Office des transports du Canada pourra régler le problème de façon juste, équitable et efficace, afin de permettre à ces gens de vivre en paix dans leurs quartiers.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours de la députée. Je comprends très bien ses préoccupations au sujet du niveau de bruit dans les collectivités en ce qui concerne les trains, notamment lors des manoeuvres d'aiguillage, et du moment de la journée—ou la nuit dans bien des cas—où ils se produisent.

Elle dit qu'ils ont tout essayé, et je sais que d'autres collectivités l'ont fait également, du côté des règlements sur le bruit, et que des études ont été effectuées. Je ne veux pas que la députée éprouve un faux sentiment de sécurité en croyant que le projet de loi réglerait ces questions. Depuis que je siège à la Chambre, tout comme la députée, j'en suis venu à la conclusion que, quand on dit qu'on étudiera quelque chose, cela peut prendre des années.

Voici ma première question. La députée ne pense-t-elle pas qu'on aurait dû incorporer dans le projet de loi un délai quant à la mise en application des mesures par les intéressés?

J'aimerais également la mettre en garde contre l'idée d'ouvrir des couloirs vacants. D'un côté, ce serait bien que ces couloirs soient utilisés par quiconque est en mesure de le faire. Cependant, quand VIA s'est heurté à un gros problème dans les Rocheuses, c'est un groupe qui s'est chargé du problème de VIA, en raison de la situation financière dans laquelle elle se trouvait, et qui a fait de cette entreprise une attraction touristique très rentable, qui rapporte de l'argent, est florissante et engendre des retombées économiques. Maintenant que la compagnie de chemins de fer a constaté quels profits on pouvait en tirer, elle veut ravoier le couloir.

S'il veut que les investisseurs financent à même leurs propres fonds ces couloirs vides, le gouvernement devrait leur donner une sorte de garantie que, lorsque la marge bénéficiaire commencera à tourner en leur faveur, il ne décidera pas de les reprendre.

• (1015)

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je comprends très bien la question du député de l'Alliance canadienne et je suis heureuse d'y répondre.

Pour ce qui est du volet délai de la question, il sera assurément étudié beaucoup plus en profondeur lors de l'étude par le comité. Il faudra nous assurer de fixer des échéanciers et de convaincre le gouvernement qu'ils sont nécessaires afin que la proposition ne demeure pas lettre morte, pour ainsi dire.

Initiatives ministérielles

L'élément que je trouve particulièrement intéressant, toutefois, est la suggestion de mettre en place un processus de médiation habilitant l'OTC à examiner des questions comme le problème du bruit. Du point de vue d'un résident, ce serait, à mon avis, une façon beaucoup plus efficace de régler ce genre de problème que de faire appel à des avocats. C'est ce qui s'est produit dans un cas. C'est peut-être d'ailleurs ce qui s'est aussi produit dans le cas du député. Dans certaines localités, les résidents n'ont pas nécessairement accès à ce genre de ressources.

Je me range très certainement à l'avis que nous devrions exercer le plus de pression possible afin de tenir le gouvernement responsable de fixer des délais et des échéanciers clairs lorsque ces mesures seront mises en place.

Quant au second volet de la question, la situation invoquée par le député m'est quelque peu familière. En parlant des corridors qui ne sont plus utilisés, je faisais surtout référence aux régions urbaines et aux possibilités qu'ils offrent pour les réseaux de transport public.

Le comité devrait cependant peut-être se pencher sur les cas où VIA Rail décide de résilier soudainement un contrat parce que quelque chose devient rentable. Le processus doit être équitable. Nous ne pouvons fermer les yeux sur la prise d'une décision unilatérale de changer un contrat parce que l'entreprise trouve qu'elle pourrait réaliser un bénéfice et qu'il serait à son avantage de revenir sur son engagement. C'est une autre question que pourrait étudier le comité.

Dans l'ensemble, le projet de loi contient beaucoup de propositions valables qui, et on me reprochera peut-être mon optimisme, nous permettront de régler quelques-unes des plaintes de longue date formulées par le public.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question concernant notre province à ma collègue du NPD.

Sur l'île de Vancouver, VIA a délibérément exploité de façon inefficace la ligne Esquimalt-Nanaimo, dans une tentative de ne plus avoir à l'exploiter. Depuis des années et des années, les habitants de l'île de Vancouver ainsi que les députés de l'île pressent le ministre des Transports de travailler avec VIA, avec les propriétaires actuels, RailAmerica, et avec les insulaires en vue de confier à une entreprise privée capable de la rendre rentable l'exploitation de cette ligne, tout en en laissant la propriété entre les mains du public.

J'aimerais que mon amie nous dise si elle serait d'accord pour que l'exploitation de cette ligne soit confiée à une entreprise privée capable de la rendre rentable dans l'intérêt des habitants de l'île de Vancouver et si elle demandera au ministre des Transports d'agir dans ce sens.

• (1020)

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, comme on peut le voir, le sort de certaines voies ferroviaires précises suscitent un intérêt certain. On considère généralement que le Canada s'est unifié au cours des cent dernières années grâce au chemin de fer. De nombreux députés à la Chambre sont consternés de voir comment a évolué le transport ferroviaire de passagers depuis les dernières décennies, alors que ce moyen de transport reliait de très nombreuses collectivités auparavant.

Le député d'Esquimalt a parlé d'une de ces lignes de chemin de fer, celle d'Esquimalt à Nanaimo. Même si je suis à Vancouver, j'ai été témoin de certaines situations où les gens ont fait campagne pour sauvegarder ces lignes et maintenir ce service absolument vital qui relie des collectivités très importantes.

En principe, nous sommes tout à fait d'avis qu'il faut maintenir, améliorer et augmenter les services existants. Le NPD n'appuie pas la privatisation de ces services, et je crois que le député le sait très bien. Nous voulons que l'infrastructure demeure publique. Nous voulons que VIA Rail améliore sa façon de fournir ces services.

Je ne connais pas l'entreprise privée dont le député a parlé. Cependant, je dois dire que nous sommes tout à fait d'accord avec le principe voulant qu'on maintienne ces services, qu'on les améliore, qu'on les étende et qu'on les rende plus accessibles. Nous devons faire pression auprès du gouvernement à cet effet.

Au fil des années, le service sur ces lignes voyageurs a été absolument horrible. Nous l'avons vu se détériorer complètement. Les Canadiens sont persuadés que nous devrions prendre exemple sur ce qui se fait en Europe et même aux États-Unis, où le service de transport ferroviaire de voyageurs est bien meilleur. Je connais bien la voie ferrée dont il est question sans pour autant connaître tous les détails de la situation. Le NPD n'appuie pas la privatisation, mais appuie toute mesure qui pourrait améliorer la qualité et augmenter la capacité du transport ferroviaire de passagers.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Le vote porte sur la deuxième lecture du projet de loi C-26. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés

Le Président: Par conséquent, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 24 mars, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-20, par lequel le gouvernement entend s'attaquer aux problèmes de la pornographie juvénile et de l'exploitation sexuelle des enfants.

Initiatives ministérielles

Il y a près d'un an, l'Alliance canadienne a proposé une motion qui a été débattue à la Chambre. Je crois que c'était le 23 avril. Le gouvernement a alors rejeté ce qui était selon moi une motion très éclairée. Permettez-moi d'en faire la lecture pour la gouverne de ceux qui écoutent nos délibérations:

Que le gouvernement dépose immédiatement un projet de loi en vue de protéger les enfants des prédateurs sexuels, comprenant des mesures qui haussent l'âge requis pour le consentement à au moins 16 ans ainsi que des mesures qui interdisent la création ou l'utilisation de productions explicites du point de vue sexuel dans lesquelles des enfants sont exploités, ou des productions semblant représenter ou décrire des enfants en train de se livrer à une activité sexuelle.

Très longtemps, nous avons continué de réclamer du gouvernement un projet de loi pour régler ces problèmes très pressants. Il existait un intérêt national considérable pour réprimer l'exploitation des jeunes enfants, surtout par les prédateurs sexuels, les proxénètes, et ainsi de suite. Le mouvement en faveur d'un relèvement de l'âge du consentement aux activités sexuelles, qui passerait de 14 à 16 ans, a suscité des centaines de milliers de lettres, de courriels et de pétitions.

Le jour du débat sur la motion, l'an dernier—je me rappelle, monsieur le Président que vous occupiez le fauteuil—, j'avais sur mon pupitre 8 681 pétitions à présenter. Bien entendu, les députés ministériels ont refusé, mais les pétitions se sont retrouvées sur le bureau du ministre le même jour.

Aucune de ces personnes n'est satisfaite du projet de loi. Les solutions proposées laissent à désirer. Par exemple, le mérite artistique demeure une défense acceptable, ce qui constitue une échappatoire énorme qui perpétuera le problème de la pornographie juvénile au Canada.

Pour la police, les victimes, leurs défenseurs et toutes sortes d'organisations, l'application de nos lois interdisant l'exploitation des enfants de 14 et 15 ans est complètement inadéquate. Tant que le gouvernement ne relèvera pas l'âge légal du consentement aux activités sexuelles, rien ne changera.

Cette mesure législative ne fait que rendre les paramètres encore plus compliqués et alambiqués. D'après les spécialistes et le simple bon sens, elle étend les moyens de défense pouvant être utilisés dans les causes de pornographie juvénile au lieu de les réduire. En fait, il y a très peu de différences entre le moyen de défense prévu dans ce projet de loi et celui fondé sur le mérite artistique.

● (1025)

Les autres moyens de défense ont été fusionnés et sont devenus ce qu'on appelle le moyen de défense fondé sur le bien public, ce qui donnera beaucoup de fil à retordre à la Cour suprême à moins que les moyens de défense généralement utilisés par les avocats de la défense soient examinés, ce qui n'est pas le cas. Il n'existe plus qu'un grand critère, le bien public.

Par conséquent, nous nous retrouvons dans une situation inacceptable qui créera un vide juridique, notamment en ce qui concerne la capacité des agents de police d'appliquer la loi, ainsi qu'un climat d'incertitude et qui offrira d'incroyables possibilités aux avocats et à ceux qui se livrent à des activités qui ne servent pas le bien public mais tendent plutôt à exploiter les enfants. Des situations de ce genre surviendront.

Ce qui est encore plus incroyable, c'est que l'âge de consentement à des activités sexuelles ne soit pas passé de 14 à 16 ans. Il existe plutôt un autre arrangement très complexe, entièrement laissé à la discrétion des juges ou d'autres intervenants. Il nous faut appliquer le principe des peines réelles. Nous devons abolir la libération d'office. Nous devons abolir les peines d'emprisonnement avec sursis

imposées aux délinquants sexuels et imposer plutôt des peines minimales afin de dissuader les prédateurs d'enfants.

Il y a un des aspects du projet de loi sur lequel je crois que nous sommes tous d'accord et c'est la création d'une nouvelle infraction de voyeurisme et d'une autre pour la distribution du matériel voyeuriste. Cela constitue bien sûr une mesure positive et elle arrive relativement à point.

Ce qui est le plus curieux, c'est que le Canada reste l'un des seuls pays démocratiques de l'Occident à maintenir l'âge minimum du consentement à des relations sexuelles à 14 ans. C'est tout à fait inacceptable.

J'aimerais vous lire un extrait de ce que l'important organisme social conservateur de Vancouver qui m'a fait parvenir des pétitions à ce sujet l'an dernier avait à dire sur tout cela lorsque notre motion a été rejetée l'an dernier:

Les parents, la police et les services sociaux ont de la difficulté à protéger des enfants de 14 ans que des adultes ont forcés à consentir à des activités sexuelles. Des enfants aussi jeunes que 14 ans sont exposés aux risques liés à l'activité sexuelle, comme les troubles émotionnels, les grossesses non désirées et les maladies transmissibles sexuellement, y compris le sida. Nous avons été témoins, ces dernières années, d'une hausse sensible des infractions de nature sexuelle contre les enfants. La prostitution infantile, la pornographie juvénile et le reste augmentent à un rythme alarmant. Un âge de consentement aussi bas favorise l'acceptation par la société de l'activité sexuelle précoce et du comportement des pédophiles. Les problèmes reliés à un âge de consentement aussi bas comprennent les graves troubles émotionnels et les problèmes de santé mentale, les maladies transmissibles sexuellement, le cancer du col de l'utérus, les grossesses chez les adolescentes, le décrochage scolaire et le comportement criminel.

● (1030)

Je suis consterné de voir qu'un problème aussi crucial et important qui traite du tissu fondamental de notre société puisse être traité aussi cavalièrement par le gouvernement.

J'aimerais dire quelques mots sur la mesure législative portant sur la pornographie juvénile. Lorsque la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué en février 2002 que les écrits de Robin Sharpe avaient une valeur artistique, l'acquittant ainsi des accusations qui pesaient contre lui, cela a causé un vide.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je propose donc:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot «Que», de ce qui suit:

«le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

● (1035)

Le Président: Le vote porte sur l'amendement.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet de l'amendement au projet de loi C-20.

Les problèmes que pose pour nous ce projet de loi sont nombreux et variés. Revenons un peu en arrière. Si notre système de justice vise à protéger les civils innocents, il ne fait aucun doute que c'est la protection des enfants qui doit occuper le devant de la scène à cet égard.

Depuis 10 ans, des représentants de mon parti et d'autres partis à la Chambre ont eu recours à la douceur, à des pressions et à la coercition pour que le gouvernement mette en oeuvre des solutions qui mettront les enfants à l'abri du crime le plus épouvantable qui soit, soit la violence sexuelle aux mains d'un prédateur ou d'un pédophile.

Initiatives ministérielles

Pour comprendre la raison pour laquelle nous sommes si catégoriques à cet égard, arrêtons-nous brièvement à ce qu'est la pédophilie. C'est un problème incurable. Pour l'essentiel, les pédophiles ne peuvent être guéris. Lorsqu'un de ces individus fait face à notre système de justice pour y subir un procès et parfois être reconnu coupable, il n'en est habituellement pas à sa première agression sexuelle à l'endroit d'un enfant. En réalité, des études révèlent que lorsqu'un individu est traduit en justice pour avoir exploité sexuellement un enfant, il a en général agressé au moins 12 autres enfants auparavant.

Prenons-y un instant. Lorsque l'individu comparait devant un tribunal pour la première fois, il a violé et agressé sexuellement au moins 12 enfants, non pas une seule fois, mais en règle générale sur une période prolongée. Comme mon collègue l'a souligné, ce genre d'agression marque profondément toute la vie de l'enfant. L'enfant ne s'en remet jamais.

Par conséquent, nous sommes atterrés et renversés que le gouvernement n'ait pas adopté les solutions constructives que nous avons proposées et qui auraient renforcé notre système de justice, protégé les enfants et permis aux tribunaux d'accomplir le travail qu'ils sont censés faire: protéger les Canadiens.

En outre, il ne fait aucun doute qu'il incombe aux tribunaux et à notre système de justice de mettre en oeuvre des solutions qui contribueront à la réadaptation des personnes reconnues coupables. Nous ne le contestons pas, nous encourageons même cette façon de faire. Comment peut-on avoir une société où les personnes ayant commis des erreurs et des infractions n'ont pas l'espoir de se racheter ou de régler leur problème?

La pédophilie fait partie d'une catégorie très différente de toutes les autres, à l'exception, dirais-je, des agressions sexuelles violentes. La pédophilie, qui constitue une conduite sexuelle violente, entre dans une catégorie à part. La majorité des pédophiles ne sont pas traités avec succès. Il est vrai que, malheureusement, la plupart d'entre eux ont eux-mêmes subi des agressions sexuelles, qu'elles aient été violentes ou non. C'est une grande tragédie, et nous éprouvons beaucoup de compassion pour eux. Cependant, cela n'empêche pas qu'ils commettent des agressions sexuelles violentes au cours de leur vie.

Par conséquent, il nous incombe, ici, à la Chambre, de faire en sorte que notre système de justice, nos tribunaux et nos services policiers aient non seulement les moyens de protéger les citoyens, mais également de veiller à ce que nous déployions tous les efforts voulus pour offrir à ces contrevenants les meilleurs traitements possibles, afin que, à leur libération, s'ils sont libérés, nous puissions être convaincus qu'ils ne récidiveront pas.

C'est là où réside le problème. Le système de justice impose une peine aux contrevenants. Ils la purgent, puis sont libérés. Nous sommes passablement convaincus que certains d'entre eux ne récidiveront pas, mais, comme j'ai travaillé dans des prisons, je peux dire à la Chambre qu'un grand nombre d'entre eux, qu'ils soient prédateurs sexuels ou contrevenants violents, sont libérés, alors qu'on sait pertinemment qu'ils commettront de nouveau le même type d'infraction. Les gens qui travaillent dans nos établissements pénitentiaires, qui font partie de notre système de justice et qui appartiennent à nos services policiers sont atterrés, consternés, attristés et souvent démoralisés parce que notre système ne parvient pas à protéger le coeur de notre société contre ceux qui commettent les infractions les plus violentes, les plus ignobles et les plus extrêmes contre des citoyens innocents.

● (1040)

Ces gens-là sont des prédateurs. Je vais vous donner un exemple. J'ai un couple d'amis qui vit à Vancouver. Quelqu'un a déménagé à côté de chez eux et s'est lié d'amitié avec eux. Il leur apportait des cadeaux et de la nourriture. Un jour, la femme de mon ami était à la maison et elle a trouvé le voisin chez eux, sans qu'il y ait été invité, avec des friandises pour leur fille qui avait sept ans à l'époque. Mes amis ont par la suite découvert que le voisin qu'ils croyaient être quelqu'un de bien avait un long passé d'agressions sexuelles avec violence perpétrées contre des enfants. Il était et est toujours un prédateur qui a tenté d'agresser sexuellement leur fille de sept ans.

Lorsque mon ami est allé au poste de police, les policiers lui ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire parce que cet individu n'avait pas perpétré de crime. Que devons-nous attendre? Devons-nous attendre que cet individu viole la fillette de sept ans pour que la police puisse constater qu'il y a eu crime et qu'elle puisse alors incarcérer l'individu en question?

Il est certain qu'un crime doit avoir été perpétré avant qu'on incarcère quelqu'un, mais la famille n'a-t-elle pas le droit de savoir que l'individu qui vit à côté de chez elle a un long passé d'agressions sexuelles avec violence, qu'il est connu des policiers et que ceux-ci s'attendent à ce qu'il récidive? La famille n'a-t-elle pas le droit de savoir que le voisin risque fort d'agresser sexuellement un autre enfant? Les policiers avaient les mains liées en l'occurrence, comme dans bien d'autres cas d'un océan à l'autre.

Nous comprenons et sommes parfaitement conscients que tous les individus ont des droits, mais au bout du compte, les droits d'un enfant doivent avoir préséance sur ceux d'un prédateur sexuel. C'est ainsi que les choses doivent se passer. Voilà ce que les députés de notre parti essaient de faire. Nous essayons de modifier les lois de notre pays afin que les enfants ne soient pas les proies de pédophiles qui ont de nombreux antécédents et qui, comme je l'ai déjà dit, sont finalement incurables. Certains peuvent être contrôlés et devraient pouvoir recouvrer leur liberté après avoir purgé leur peine, mais les autres devraient rester incarcérés jusqu'à ce que le système judiciaire ait l'assurance qu'ils ne récidiveront pas.

Nous savons aussi qu'il existe des circuits touristiques internationaux pour pédophiles. C'est ainsi que des adultes se réunissent de façon clandestine pour aller en Colombie et dans le Sud-Est asiatique où on les emmène dans des bordels et où on leur présente des enfants pour qu'ils les violent. Voilà ce qui se passe aujourd'hui. Il s'agit d'un réseau clandestin. Le système judiciaire international est atterré et consterné que nous n'arrivions pas collectivement à poursuivre les individus qui font ces circuits touristiques pour agresser sexuellement les enfants de pays lointains.

Je sais que les gouvernements thaïlandais et malaisien sont atterrés que nombre de ces pédophiles aillent chez eux précisément pour agresser sexuellement des enfants. On ne peut pas laisser faire cela. Notre ministre de la Justice doit mettre au point, en collaboration avec les ministres de la Justice d'autres pays et des organisations internationales de police, un système visant à démasquer et à poursuivre les individus qui pourchassent les enfants dans ces circuits touristiques sexuels internationaux.

Initiatives ministérielles

Mon collègue a parlé de la porno juvénile. Je ne vais pas revenir sur la question, car mes collègues en ont parlé avec beaucoup d'éloquence. Qu'il suffise de dire qu'il ne s'agit pas ici de quelques individus qui sortent du matériel d'un ordinateur par accident. Il s'agit d'individus qui sont depuis longtemps amateurs de pornographie juvénile. Ce que des adultes font ensemble les regardent, mais lorsqu'ils achètent du matériel de pornographie juvénile, il font forcément des victimes. Ces victimes sont des enfants qui n'ont absolument pas le choix de figurer dans des films ou dans des photographies qui les montrent en train d'être agressés sexuellement par des adultes.

Pour ce qui est des solutions, on a parlé d'imposer des peines plus sévères et des peines minimales aux personnes reconnues coupables de pédophilie. Avant de les libérer, il faudrait se rappeler que les pédophiles, et les violeurs, sont des délinquants sexuels violents. Il faut être sûr que les pédophiles et les délinquants sexuels violents ne récidiveront pas. Leurs infractions sont très différentes des autres car, au bout du compte, leurs victimes sont terriblement marquées pour le restant de leurs jours.

● (1045)

Un plus grand nombre de pédophiles devraient être considérés comme des délinquants dangereux. Je le répète, le problème est incurable.

Je sais que le temps mis à ma disposition tire à sa fin, mais j'espère que le gouvernement tiendra compte des solutions constructives que mon parti a proposées. Nous sommes tout disposés à collaborer avec le gouvernement pour mettre en oeuvre un projet de loi C-20 constructif qui empêchera nos enfants d'être la proie de délinquants sexuels violents.

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-20. Je signale au départ que les députés de l'Alliance canadienne ont exprimé sur cette question une position très ferme, qui reflète celle de leurs électeurs. Beaucoup parmi nous avons reçu des pétitions sur cette question. Nos concitoyens sont très préoccupés par des décisions judiciaires qui semblent indiquer une tolérance à l'égard d'une certaine forme de pornographie juvénile.

Il est important que les gens qui suivent ce débat aujourd'hui comprennent que l'Alliance canadienne condamne toute forme d'approbation de la pornographie. Je souligne qu'il y a une tendance subtile, du moins chez certaines personnes, à tolérer certaines formes de pornographie juvénile. À cet égard, on me permettra de citer des propos qui ont été tenus ici même à la fin de janvier par un député néo-démocrate. Voici ce que disait le député de Palliser:

Monsieur le Président, suite aux questions précises du député, j'expose ma position qui, pour autant que je sache, est partagée par la majorité de mes collègues de caucus.

Il fait référence aux députés néo-démocrates.

Nous estimons que si la production de matériel n'a pas affecté un mineur en particulier et si ce matériel est le fruit de l'imagination de ses auteurs et si son objet principal n'est pas la pornographie ou l'exploitation sexuelle, alors, en vertu de la loi, les gens ont le droit de se servir de leur imagination et d'entretenir des pensées personnelles, même si le député et moi-même estimons qu'elles ont un caractère pervers.

Ma crainte, que je crois partagée par les corps policiers de l'ensemble du pays, est que si nous tolérons le moindre des versions «artistiques» de pornographie juvénile ou ce que les tribunaux ont reconnu comme des récits pouvant avoir une certaine valeur artistique, nous approuvons, en fait, la pornographie juvénile.

Nous voulons empêcher cela complètement. Selon nous, aucune forme de pornographie juvénile ne sert le bien public. Cette question

est évidemment au coeur du débat sur le projet de loi C-20, et nous tenons à ce qu'on sache que notre parti y est complètement opposé.

Le sujet est vaste et comporte de nombreux aspects, mais qu'il suffise de dire que l'Alliance considère la pornographie juvénile comme un fléau à l'heure actuelle au Canada. Nous savons que la question a retenu beaucoup d'attention ces derniers temps. Un peu partout dans le monde, les forces policières ont pris des mesures de répression contre la pornographie juvénile.

Une des choses qui nous inquiètent, en plus des lacunes du projet de loi C-20, est le fait qu'on ne donne pas aux policiers les ressources suffisantes pour qu'ils puissent s'occuper de la question de la pornographie juvénile. Lorsqu'on a intensifié récemment les mesures de répression à l'égard de la pornographie juvénile partout dans le monde, ce qui a donné lieu à des accusations aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada également, nous avons constaté un manque de ressources flagrant dans notre pays, c'est-à-dire que nous n'avions pas assez de gens pour assurer un suivi auprès de ceux qui se faisaient prendre à commettre des infractions relatives à la pornographie juvénile pour vérifier si nous avions assez de preuves pour les poursuivre en justice.

C'est là une préoccupation. Si le gouvernement maintient, et je crois qu'il le fera, que la protection des enfants doit être la priorité numéro un des services de police et du système judiciaire dans la société canadienne, alors les autorités doivent avoir des ressources suffisantes pour faire ce travail. Elles ont besoin de bonnes lois et de ressources suffisantes. J'ai bien peur de devoir dire que nous n'avons ni l'une ni l'autre aujourd'hui au Canada.

Je crois que, pour la plupart des gens, la notion du mérite artistique comme défense contre des infractions de pornographie juvénile, ou même la notion du bien public qu'on retrouve maintenant dans le projet de loi C-20, est contraire au bon sens.

Non seulement le gouvernement a failli à la tâche relativement à ces questions, mais il a également failli à la tâche à d'autres égards dans le même contexte. Certains députés ont déjà mentionné le fait que le gouvernement n'a pas adopté de mesure législative pour hausser l'âge du consentement à l'activité sexuelle. Actuellement, l'âge du consentement est de 14 ans, ce qui, je crois, semble trop jeune pour la plupart des gens. Nous parlons ici de relations sexuelles entre des adultes et des enfants à partir de 14 ans, et c'est ce qui nous inquiète.

● (1050)

L'an dernier, lorsque nous avons présenté à la Chambre des communes une motion destinée à faire passer de 14 ans à au moins 16 ans l'âge du consentement, j'ai été très surpris, je dirais même très frustré, de voir le gouvernement s'y opposer. Le gouvernement avait alors usé de toutes sortes de faux-fuyants, allant même jusqu'à prétendre qu'il n'avait pas réussi à obtenir l'aval des provinces, avec qui il travaillait. C'était évidemment une diversion puisque c'est le gouvernement fédéral, et lui seul, qui établit le Code criminel. Les provinces l'administrent, mais le gouvernement fédéral assume l'entière responsabilité de modifier les dispositions du Code criminel du Canada. C'est pour nous un sujet de préoccupation.

Article 31 du Règlement

Une autre chose qui nous amène à penser que le gouvernement ne prend pas ces questions suffisamment au sérieux, c'est ce ridicule registre des délinquants sexuels qu'il propose maintenant de mettre sur pied. Ne seraient inscrites dans ce registre que les personnes se rendant coupables d'un délit sexuel à compter de maintenant.

Quelqu'un qui aurait été reconnu coupable de toutes sortes de délits sexuels dans le passé ne figurerait pas dans ce registre. On doit donc mettre en doute la promesse faite par le gouvernement de placer la protection de la population au-dessus de la protection de la vie privée des gens ayant des antécédents de délinquance sexuelle. Cela me semble tout à fait incorrect.

Nous sommes préoccupés de voir que le gouvernement ne prend pas suffisamment au sérieux ce qui devrait pourtant constituer la principale priorité de n'importe quel gouvernement, en l'occurrence la protection des citoyens. Pourquoi les gouvernements sont-ils constitués? Ils sont constitués dans le but de protéger les droits et les libertés des citoyens. Or, l'une de ces libertés est la liberté de ne pas faire l'objet d'ingérence, notamment sur le plan sexuel. Le gouvernement n'a pas traité ces questions suffisamment au sérieux. De nombreuses pétitions signées par des milliers de Canadiens ont été présentées à la Chambre des communes. Les citoyens demandent clairement le renforcement des lois pertinentes.

Pour des raisons qui m'échappent, le gouvernement se traîne les pieds à la moindre occasion et présente toutes sortes d'excuse pour ne pas intervenir. Je considère cette attitude tout à fait inacceptable.

Je me reporte à un article dont un autre député a déjà parlé. Il s'agit d'un article écrit par un avocat de Winnipeg qui commente le moyen de défense fondé sur la valeur artistique et la nouvelle mesure législative, en l'occurrence le projet de loi C-20. L'auteur soutient que le moyen de défense fondé sur la valeur artistique, qui est prévu dans la mesure législative précédente s'appliquant à la pornographie juvénile, était en fait plus stricte que le nouveau projet de loi du gouvernement. Il signale toutes sortes de méthodes par lesquelles le gouvernement pourrait imposer des contraintes rigoureuses à l'égard de la pornographie juvénile de sorte que la prochaine fois que cette loi est remise en question, les tribunaux ne la rejettent pas encore une fois.

Je suis d'avis que, si le gouvernement n'est pas disposé à prêter l'oreille aux recommandations de l'opposition, alors il devrait écouter ce qu'ont à dire à ce sujet des individus comme David Matas, un avocat de Winnipeg. Ce dernier a formulé des propositions censées visant à restreindre la définition courante de la pornographie juvénile afin de nous assurer de ne plus avoir à revivre cela et de protéger les jeunes au Canada.

Il y a environ un an, mon collègue de Lethbridge et moi sommes allés à la frontière canado-américaine passer quelques heures avec les douaniers de part et d'autre de cette frontière. Il en est ressorti entre autres choses que ces douaniers doivent aujourd'hui être extrêmement vigilants et s'assurer que les jeunes qui traversent la frontière dans un sens ou dans l'autre, en compagnie d'une personne plus âgée, ne le font pas parce qu'ils y ont été incités par d'autres personnes plus âgées à des fins d'exploitation sexuelle. Ces douaniers m'ont donné l'impression qu'il ne s'agit pas là d'un problème simple et que la situation est critique.

D'après les forces de l'ordre de Toronto, le problème posé par la pornographie juvénile prend aujourd'hui des proportions de crise. Certains disent que le Canada serait en train de se transformer en destination de tourisme sexuel.

●(1055)

L'affaire est grave et je crains que le gouvernement ne prenne pas au sérieux sa responsabilité, qui est de protéger les jeunes. Nous avons aujourd'hui cité quelques exemples de son manquement à ce type de responsabilité. Ce manquement ressort non seulement dans le projet de loi C-20, mais il apparaît aussi à l'incapacité du gouvernement de trouver le courage nécessaire pour faire passer de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des activités sexuelles et pour mettre en place un registre des délinquants sexuels dans lequel on inscrira les personnes s'étant rendues coupables d'infractions sexuelles dans le passé, et pas seulement à compter de la création de ce registre.

En conclusion, je demande instamment au gouvernement de tenir compte de ces observations et de modifier ce projet de loi en conséquence.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ÉNERGIE

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, comme les députés le savent fort bien, je m'intéresse aux énergies renouvelables depuis de nombreuses années. La guerre en Irak, le danger potentiel posé à l'environnement par les déchets nucléaires et les changements climatiques m'incitent aujourd'hui à proposer une vision pour le Canada.

Il faut faire en sorte qu'à l'avenir le Canada dispose d'une réserve d'énergie sûre dans laquelle les combustibles fossiles ne sont qu'une source parmi d'autres. À cet égard, il faut faire appel à une combinaison de technologies éprouvées telles que l'énergie hydraulique et les formes d'énergie renouvelable et durable que nous commençons à utiliser aujourd'hui, notamment les combustibles de remplacement, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie auxquelles nous n'avons même pas encore songé.

Nous devons appuyer nos scientifiques et nos entreprises commerciales en investissant dans la recherche et le développement, afin de créer des emplois dans la haute technologie pour les jeunes Canadiens, d'avoir de l'air pur à respirer et de nous assurer que nous ayons des réserves énergétiques dans l'avenir.

* * *

●(1100)

LES PÊCHES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est bien connu que le secteur des pêches de la côte est du Canada éprouve des difficultés. De toute évidence, cette situation est en bonne partie causée par les six à sept millions de phoques qui détruisent chacun une tonne de poissons par année. La chasse commerciale annuelle de 350 000 phoques est une approche équilibrée.

Ce qui est moins connu c'est qu'un problème semblable existe sur la côte ouest. Les stocks de saumon ont été sensiblement réduits par le très grand nombre de phoques.

Une chasse aux phoques commerciale créerait une nouvelle économie très nécessaire le long de la côte de la Colombie-Britannique et favoriserait aussi le rétablissement de rendements solides en ce qui a trait au saumon et à la truite.

Article 31 du Règlement

J'invite le ministre à envisager sérieusement une chasse aux phoques commerciale le long de la côte ouest du Canada.

* * *

LE HOCKEY INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter les nouveaux champions de la conférence atlantique, les Varsity Reds de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui ont remporté une victoire éclatante de 4-3 contre l'équipe de St. FX la fin de semaine dernière.

L'équipe joue exceptionnellement bien depuis quelque temps. Aussi, j'ai lancé un petit défi à deux de mes collègues, les députés d'Edmonton-Ouest et de Thunder Bay—Superior North. Lorsque les Varsity Reds seront couronnés les champions de la ligue universitaire en fin de semaine à Fredericton, le député d'Edmonton-Ouest devra acheter les biftecks et venir les servir à l'équipe à Fredericton. La même chose vaut pour le député de Thunder Bay—Superior North, sauf que ce sera du brochet. Si l'Alberta ou Lakehead l'emporte, je me charge du homard que j'irai personnellement servir à Edmonton ou à Thunder Bay.

Monsieur le Président, au cas où vous vous inquiéteriez de ce que risque de me coûter le homard pour deux équipes de hockey, croyez-moi, il n'y a rien à craindre. Bravo, Varsity Reds!

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, les Nations Unies ont décrété que le 21 mars serait la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

À la même date en 1960, des manifestants pacifiques anti-apartheid à Sharpeville en Afrique du Sud ont été tués par la police. En 1989, le Canada est devenu le premier pays au monde à déclarer le 21 mars date officielle pour mener une campagne nationale de sensibilisation au racisme en encourageant les particuliers et les organisations à prendre des mesures concrètes pour éliminer le racisme.

Partout dans le monde, le Canada a la réputation d'être un pays qui accorde une grande importance à la justice sociale, à la diversité et à l'égalité. Nous devons demeurer vigilants afin d'éviter que le racisme ne s'implante dans notre société ou dans le monde. La campagne annuelle nous rappelle que nous avons tous un rôle à jouer pour mettre fin au racisme.

Renouvelons notre engagement à travailler avec tous les Canadiens afin de créer une société où chaque citoyen contribue à l'égalité de tous.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, grâce au projet Mission Compétence Hiver 2003, 16 jeunes de la région de Saint-Hyacinthe, âgés entre 17 et 30 ans, pourront acquérir une expérience de travail dans une démarche d'intégration professionnelle qui leur permettra d'acquérir les compétences que recherchent les employeurs d'aujourd'hui.

Développement des ressources humaines Canada est fier d'aider financièrement l'entreprise Gilles Poulin Consultant avec une somme de 150 000 \$. Cette entreprise planifie et réalise des activités favorisant l'intégration des jeunes de la région au marché du travail.

Le promoteur du projet a déjà agi comme coordonnateur de projets antérieurs. Il a ainsi prouvé sa capacité de les mener à bien.

Bonne chance à tous ces jeunes de la région de Saint-Hyacinthe.

* * *

[Traduction]

L'IRAK

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai tenu un point de presse avec des membres de la communauté irakienne du Canada qui ont décrit en détail le long cauchemar qu'a été le régime de Saddam Hussein, que les groupes de défense des droits de la personne qualifient de plus cruelle dictature des cinquante dernières années.

Saddam est responsable de la mort de plus d'un million de personnes, à la fois par les guerres qu'il a déclenchées et par la torture et l'exécution des citoyens de son propre pays. Il est coupable de génocides contre les Kurdes, les Arabes des marais et les chiites qu'il a tués par dizaines de milliers au moyen de gaz toxique et d'exécutions de masse. Comme méthodes de torture, il préfère arracher les yeux, donner des chocs électriques, violer les femmes devant leur famille, utiliser les bains d'acide et donner les dissidents en pâture aux chiens sauvages.

Nous espérons que les forces alliées ne tarderont pas à le châtier. Cependant, si lui et ses sbires sont capturés vivants, ils devraient être poursuivis pour crimes contre l'humanité et traduits devant un tribunal criminel international créé à cette fin.

Après la période des questions, je vais demander le consentement unanime de la Chambre à l'égard d'une motion portant création d'un tel tribunal. J'espère que tous les députés seront d'avis que le temps est venu d'exiger la justice pour le peuple irakien.

* * *

•(1105)

[Français]

LES JEUX DU CANADA

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, voilà quelques jours, de jeunes athlètes des quatre coins du Canada revenaient de la 19^e édition des Jeux du Canada.

Parmi eux, Alexandre Tremblay, un jeune athlète de Lachenaie, rentrant avec au cou deux médailles d'or. En effet, c'est au badminton double, avec son partenaire Mathieu Laforest, qu'ils ont pu rafler les honneurs.

Je tiens à me joindre aux citoyens de Terrebonne—Blainville afin de féliciter les athlètes qui ont rivalisé d'adresse et de talent lors de la 19^e édition des Jeux du Canada.

Je souhaite à Alexandre Tremblay de pouvoir continuer encore longtemps à performer dans sa discipline. J'en suis convaincue, il arrivera un jour à nous faire partager son rêve olympique.

* * *

CLAUDE ROY

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, nous tenons, aujourd'hui, à rendre hommage à un grand défenseur du logement social, M. Claude Roy, conseiller à la planification urbaine à la Société d'habitation du Québec.

Honoré par l'un des plus importants regroupements américains en matière d'habitation, M. Roy s'est vu décerner le prix John D. Lange, qui vise à souligner l'impact international de son travail.

Premier Québécois et premier récipiendaire non-américain à recevoir une telle récompense, cet homme de conviction va bien au-delà de son rôle de gestionnaire. Au cours des 15 dernières années, il a préconisé la nécessité de favoriser un milieu de vie sain et de faire le lien entre le logement et les besoins sociaux des plus démunis, dont les sans-abri.

Au nom de mes collègues du Bloc québécois, je tiens à féliciter M. Roy pour son engagement social et lui témoigner toute notre gratitude pour son implication dans l'avancement du mieux-être de notre société.

* * *

[Traduction]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

J'interviens pour rappeler à tous les Canadiens ce que signifient la tolérance et le respect mutuels. En ces temps difficiles où la guerre et la peur du terrorisme sont omniprésentes, la question de la discrimination raciale est encore plus importante.

Le Canada est un modèle de diversité et d'ouverture et ces qualités caractérisent la mosaïque canadienne depuis ses débuts. Notre identité nationale est liée à notre héritage culturel et linguistique et des gens de toutes origines et cultures s'établissent au Canada.

On ne peut permettre que la sécurité physique et psychologique des gens soit menacée si l'on veut faire respecter le principe d'ouverture qui définit l'esprit de notre magnifique nation. Jamais l'identité ou l'héritage culturel de quelqu'un ne devrait être menacé.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour faire valoir notre profonde conviction que tous les Canadiens sont égaux.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous nous joignons à des citoyens de partout dans le monde pour affirmer notre soutien des nobles efforts qui visent à éliminer le racisme.

La discrimination raciale et religieuse a causé trop de guerres et trop de souffrance. C'est pourquoi il faut appuyer les efforts, tant ceux des Nations Unies que ceux des particuliers, qui ont pour but d'éliminer ces deux fléaux.

Je suis fière que ma circonscription soit peuplée de gens venant de tous les coins de la terre, que nous vivions en paix ensemble et nous profitons de nos différences.

Nous sommes fiers, à bon droit, au Canada de notre diversité ethnique et raciale et de notre tolérance. Le Canada devrait continuer de servir de brillant exemple de pays pratiquant la tolérance raciale et religieuse.

Je rends hommage aux Nations Unies et je propose que la devise du Canada soit: «Peu importe d'où nous venons. Ce qui compte, c'est dans quelle direction nous allons tous ensemble en tant que Canadiens.»

[Français]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais porter à votre attention le fait qu'aujourd'hui, le 21 mars, est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la Femme décernera les prix aux jeunes lauréats du concours national de vidéo «Mettons fin au racisme!».

[Traduction]

Cette année, nous rendons hommage à 10 équipes formées d'étudiants âgés de 12 à 18 ans: le Collège Jean-de-la-Mennais et le Cégep du Vieux-Montréal, du Québec; l'école secondaire du district de Norwich et l'école secondaire de Glendale, de l'Ontario; l'école Shaughnessy Park, du Manitoba; l'académie Amiskawiy et l'école communautaire Southview, de l'Alberta; l'école secondaire de premier cycle de Bedford, de la Nouvelle-Écosse; et l'école secondaire Sir John Franklin, des Territoires du Nord-Ouest.

Je voudrais féliciter tous ces jeunes gens d'avoir pris position contre le racisme et exprimé leur point de vue avec autant de créativité.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, en cette Journée internationale pour l'élimination du racisme, nous célébrons la mémoire des opposants à l'apartheid qui ont été si brutalement massacrés en 1960 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Cette année, la journée du 21 mars est d'autant plus importante qu'elle se tient au moment où les conséquences sérieuses et dévastatrices de la guerre en Irak commencent à se manifester. Parmi les violations intolérables des droits de la personne, on compte l'utilisation, aux postes frontières canado-américains, d'un profil racial établi par l'État, le harcèlement, les interrogatoires, les nouvelles exigences américaines relatives au visa selon le pays d'origine et le ciblage de membres des communautés musulmane et arabe du Canada et d'autres minorités.

Les néo-démocrates fédéraux s'opposent toujours à ce racisme alimenté par une guerre et une lutte anti-terroriste qui ont même entraîné l'emprisonnement d'innocents.

Nous exhortons le gouvernement canadien à protéger les droits de la personne, tant dans le monde qu'ici même au Canada.

* * *

• (1110)

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, demain, le 22 mars, marquera la Journée mondiale de l'eau proclamée par les Nations Unies.

Article 31 du Règlement

Voilà l'occasion de réfléchir sur le fait que l'eau n'est pas une ressource acquise. Il est effarant de penser qu'encore aujourd'hui, des êtres humains sont privés d'eau potable. Au cours de cette journée, les pays sont invités à organiser des activités favorisant la sensibilisation du public à l'importance et à la valeur de l'eau.

Cette semaine avait lieu le troisième forum mondial de l'eau qui se déroulait à Kyoto. À cette occasion, soulignant également l'Année internationale de l'eau, les Nations Unies ont présenté le rapport sur la situation de l'eau dans le monde.

Chacune et chacun de nous doit faire sa part pour préserver la qualité de l'eau. Il faut également être conscient que les changements climatiques pourront aussi avoir un impact immense sur le débit d'eau. Ainsi, si le débit du Saint-Laurent baisse, toutes les concentrations de polluants vont augmenter et la qualité de l'eau pourrait s'en ressentir.

L'eau, c'est comme l'air que l'on respire; elle est nécessaire à notre survie. Préservons-la!

* * *

[Traduction]

LES PARTICIPANTS À UN PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Ottawa aux élèves de l'école secondaire Guilford Park de Surrey, en Colombie-Britannique. Ils sont à Ottawa cette semaine dans le cadre d'un programme d'échanges avec des étudiants de l'école secondaire D'Arcy McGee.

Ces élèves ont une occasion exceptionnelle de visiter une autre partie de notre merveilleux pays, tout en mettant en pratique leurs aptitudes en langue seconde.

J'espère que leur séjour à Ottawa sera des plus agréables et je les remercie des conditions météorologiques de Vancouver qu'ils ont indiscutablement apportées avec eux.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le gouvernement donne et il reprend. Dans le budget, le gouvernement s'est targué de tout l'argent qu'il accorde aux différents ministères. Parallèlement à cela, il a demandé aux ministères de faire des compressions d'un milliard de dollars dans les programmes existants.

Le ministère des Pêches et des Océans a été invité à sabrer entre 15 et 20 millions de dollars. Il s'agit là de compressions importantes qui visent le Programme des ports pour petits bateaux, la Direction des sciences et la Garde côtière, autant de services qui ont actuellement désespérément besoin de financement.

C'est inconcevable. Actuellement, le ministère des Pêches et des Océans n'a pas les moyens de mettre en application les programmes existants, et de nouvelles compressions auront des effets dévastateurs.

Il est toujours populaire de donner de l'argent d'une main, mais il n'y a que le gouvernement pour reprendre cet argent de l'autre main. Le gouvernement donne et reprend à ses risques et périls.

[Français]

LES PRIX MONTFORT

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, hier soir avait lieu la première édition des prix Montfort en récompense aux contributions remarquables à la Francophonie. Tous les récipiendaires méritent notre gratitude.

La francophonie canadienne voit, à n'en plus douter, son histoire jalonnée par des succès remarquables. Que l'on pense au récipiendaire du Montfort de la diversité culturelle, le chanteur d'origine rwandaise Corneille, un rescapé du génocide, qui nous a rappelé comment les guerres détruisent les rêves de milliers d'enfants.

Antonine Mailet, honorée du Montfort de la littérature, qui n'en finit plus de nous faire rêver d'un Canada meilleur.

Le créateur du *Festival juste pour rire*, Gilbert Rozon, qui a reçu le Montfort de l'événement de l'année, a salué tous les êtres humains qu'il a remerciés indéfiniment en cette période trouble.

Et que dire du maire de Moncton, honoré du Montfort de l'année. Il nous a rappelé notre capacité de relever les défis du bilinguisme.

Je veux remercier tous les artisans et les artistes qui ont contribué au succès de cette soirée.

* * *

[Traduction]

L'IRAK

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): En ce moment même, monsieur le Président, l'Irak de Saddam Hussein est assiégé. Le régime diabolique du «boucher de Bagdad» tire à sa fin.

Cela fait longtemps que Saddam abrite des terroristes, assassine ses propres concitoyens et fait usage et produit des armes de destruction massive. Saddam personnifie la plus terrible menace pour le monde depuis le 11 septembre 2001.

La Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie réunis font tout ce qu'ils peuvent pour déloger Saddam, mais nous ne combattons pas aujourd'hui aux côtés de nos alliés. Nous nous cachons derrière le défaut d'agir des Nations Unies. Nous restons à l'écart à cause d'un premier ministre qui n'a pas su offrir son aide. Nous restons à l'écart à cause d'un premier ministre qui tient davantage à être populaire qu'à défendre la sécurité et l'ordre mondiaux.

C'est abominable, mais notre premier ministre préfère garder le «boucher de Bagdad» et ses menaces diaboliques plutôt que d'aider volontiers la majorité et le meilleur du monde libre à mettre fin au règne de Saddam. Dieu protège la reine! Dieu bénisse l'Amérique!

QUESTIONS ORALES

•(1115)

[Traduction]

L'IRAK

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la France est l'un des pays qui se sont opposés le plus vigoureusement à une intervention militaire en Irak. Ce pays a cependant affirmé que, si Saddam utilisait des armes chimiques ou biologiques, cela l'amènerait à changer sa position.

Si Saddam utilise des armes chimiques ou biologiques, est-ce que cela amènera le Canada à changer sa position?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous analyserons tout changement qui pourra se produire dans la situation et nous agissons en tenant compte des intérêts du Canada, de notre responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité, de nos relations avec nos alliés et de la préservation du système international que nous avons travaillé très fort pour bâtir. Nous agissons en tenant compte de tous ces facteurs.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la France n'a pas eu à analyser quoi que ce soit. Elle a été capable d'énoncer clairement sa position pour que tout le monde soit au courant.

J'ai accompagné le premier ministre lors d'une visite d'État au Mexique il y a trois semaines. Pendant son séjour là-bas, il a dit qu'il fallait rendre hommage aux Américains et que tout geste de désarmement de la part de Saddam Hussein était attribuable à la présence des troupes américaines à la frontière.

Pourquoi ce message n'est-il pas diffusé clairement ici, au Canada?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le message est diffusé clairement, mais il est très difficile de faire passer un message à des gens qui, sur le plan idéologique, ne sont pas disposés à l'écouter.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): L'arrogance manifestée est incroyable. Des 10 missiles lancés en direction du Koweït, 2 ont maintenant été identifiés comme étant des missiles Scud de Saddam Hussein. Il a dit au monde entier qu'il n'avait pas ce genre de missiles, qu'ils avaient tous été détruits.

Cela amène-t-il le Canada à changé sa position? Le Canada regrette-t-il maintenant d'avoir abandonné ses alliés puisque nous avons des preuves que Saddam Hussein a toujours eu des missiles Scud en sa possession?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, cela ne fait peut-être que montrer qu'on aurait dû laisser M. Blix poursuivre son travail pour pouvoir découvrir toutes ces choses. Nous pouvons tirer bien des conclusions sur ce qui se passe actuellement. Là n'est pas la question.

Les États-Unis ont lancé une offensive aujourd'hui, et nous aimerions que cette intervention se termine le plus rapidement possible et fasse le moins de victimes possible. Voilà ce qui est important à ce moment-ci.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un certain nombre de pays réclament que les représentants de Saddam soient expulsés des pays alliés. Cela ébranlerait encore plus Saddam, démoraliserait ses lieutenants et entraînerait peut-être des défections ou même une capitulation hâtive.

Questions orales

Les libéraux ont décidé de ne prendre aucune mesure militaire pour contribuer au désarmement de Saddam ou pour libérer le peuple irakien, mais il n'est pas trop tard pour offrir notre aide sur le plan diplomatique.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de prendre les mesures qui s'imposent et d'expulser du Canada les intermédiaires de Saddam?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): En réponse à la première question, monsieur le Président, je signalerai que les Américains ne nous ont pas demandé d'expulser les...

Mme Carol Skelton: Pourquoi ne pas faire preuve de cran?

M. Stockwell Day: Attendez-vous des ordres précis des États-Unis?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Okanagan—Coquihalla aura la chance de poser une question complémentaire en temps et lieu, mais nous devons être en mesure d'entendre d'abord la réponse à la première question. J'exhorte donc tous les députés à écouter le député qui a la parole, en l'occurrence le ministre des Affaires étrangères.

L'hon. Bill Graham: Monsieur le Président, il ne reste qu'un diplomate irakien au Canada. Un peu plus tôt, soit en décembre dernier, un diplomate a été expulsé à notre demande. Nous surveillerons évidemment la situation et prendrons les décisions qui s'imposent en fonction des intérêts du Canada dans les circonstances.

•(1120)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement américain a saisi pour 1,74 milliard de dollars d'avares étrangers appartenant au régime de Saddam, somme qui sera consacrée à l'aide humanitaire dont aura besoin le peuple irakien. Cette initiative empêchera Saddam et ses sbires de s'envoler avec l'argent et la richesse du peuple irakien.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de manifester sa compassion envers le peuple irakien et de saisir les avoirs du régime de Saddam qui pourraient être cachés au Canada? Pourquoi ne prend-il pas au moins cette mesure?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous ne prendrons pas de mesures immédiates à ce sujet, car nous en avons déjà pris il y a plusieurs années.

Si le député se donne la peine d'écouter, il apprendra que le Canada applique de telles mesures depuis 1991, aux termes de règlements des Nations Unies tendant à geler les biens de l'Irak au Canada. Conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, les avoirs de l'Irak au Canada sont déjà gelés.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, contrairement à la guerre en Irak, le rétablissement rapide de la paix est souhaité, légitime et justifié. En ce sens, en plus de la dimension humanitaire, il faut préparer dès maintenant l'après-guerre.

Il y aura changement de régime, mais l'Irak ne doit pas devenir un protectorat américain. Il appartient à l'ONU de veiller à la mise en place d'une administration provisoire.

Questions orales

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous dire quelles démarches diplomatiques le Canada a entreprises pour faire en sorte que la reconstruction de l'Irak s'effectue sous l'égide de l'ONU?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, c'est une question extrêmement importante. Le Canada est d'avis que l'administration de l'Irak de l'après-guerre devrait se faire sous l'égide des Nations Unies.

Nous allons travailler en ce sens avec tous les autres pays intéressés.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la guerre en Irak sera non seulement douloureuse pour le peuple irakien, pour la population civile irakienne, mais elle envenimera la situation déjà tendue dans l'ensemble de la région, soit dans tout le Moyen-Orient.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous dire si le Canada appuiera la tenue d'une conférence internationale pour le Proche-Orient, telle que proposée par la France?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est évidemment une proposition. Nous étudions toutes les propositions faites par la France avec le respect qu'elles méritent.

Ainsi, nous sommes à étudier s'il serait opportun de tenir une telle conférence dans les jours à venir. Mais, évidemment, il faut étudier une telle proposition avec beaucoup de soin. Nous le ferons dans l'optique dont nous avons déjà parlé à la Chambre, soit dans l'intérêt international, en visant à résoudre cette crise aussitôt que possible.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les États-Unis ont procédé à la saisie des avoirs irakiens déposés dans les banques américaines et ont aussi décidé d'affecter ces sommes à l'aide humanitaire.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères reconnaîtra qu'il conviendrait beaucoup mieux de laisser à l'ONU le soin de décider de l'utilisation de ces sommes, plutôt que de laisser cette décision aux seuls États-Unis?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que la saisie des avoirs irakiens au Canada, qui est en place—comme je le viens de le dire à la Chambre—depuis 1990, est sous l'égide des règlements des Nations Unies.

Évidemment, nous procéderons et nous traiterons tout avoir que nous saisissons selon la détermination des Nations Unies, selon les règlements établis par le Conseil de sécurité et appliqués par les lois canadiennes.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, plusieurs organismes participeront à l'effort humanitaire en Irak.

Est-ce que le ministre conviendra que ce sont encore les Nations Unies qui sont mieux placées pour coordonner l'ensemble du travail humanitaire sur le territoire irakien?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est très évident que nous entendons faire valoir ce point de vue, à savoir qu'il serait opportun et même préférable que l'administration de l'aide humanitaire et la reconstruction de l'Irak se fassent sous l'égide internationale plutôt que sous l'égide d'une seule puissance.

Nous essayons de persuader nos amis américains qu'il serait en fin de compte dans leur intérêt d'adopter un système onusien, et je crois que nous y arriverons.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il est clair que, sans l'autorisation du Parlement, des navires canadiens escortent des navires qui participent à une guerre illégale. J'adresse ma question au ministre de la Défense nationale. Ce dernier a autorisé des navires canadiens à escorter des bâtiments de guerre jusqu'au Koweït, impliquant ainsi notre pays dans le conflit. Pourrait-il donner aux Canadiens l'assurance que nos marins jouissent de la même protection que les marins qu'ils escortent?

• (1125)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, une prudence extrême est toujours de mise lorsqu'il s'agit de donner des renseignements susceptibles de compromettre la sécurité de nos effectifs en mer. Comme dit l'adage, les indiscretions peuvent faire couler un navire.

Néanmoins, je peux dire à la Chambre que tous nos marins ont le même équipement que les autres pour se protéger contre les armes biologiques et chimiques. De plus, nous avons la capacité de sceller nos navires s'ils sont attaqués avec des armes biologiques ou chimiques. C'est avec plaisir que je communique cette information à la Chambre aujourd'hui.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, des avions de surveillance canadiens fournissent des données à la cinquième flotte américaine. Nos navires escortent des bâtiments de guerre. Pourtant, le Canada n'est pas censé participer à la guerre de Bush. Pour nous donner l'assurance que nous ne participons pas à la guerre, le ministre de la Défense nationale peut-il dire où s'arrête l'opération Apollo et où commence la guerre de Bush, pour les 1 300 membres de nos forces armées affectés dans le Golfe?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Je viens de parler de sécurité, monsieur le Président. Je ne vais certainement pas révéler au monde où se trouvent nos navires. Le NPD ne semble pas comprendre. Le Bloc québécois a proposé une résolution sur cette question, et elle a été rejetée par une écrasante majorité hier. Il est absolument hors de question que le Canada se retire de la guerre contre le terrorisme et se défile au moment où nos alliés courent les plus grands risques. Nous sommes engagés à fond dans la guerre contre le terrorisme, et nous sommes fiers de ce que nous faisons dans le Golfe.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, avant hier soir, le gouvernement pouvait prétendre que le Canada ne participerait pas à l'intervention en Irak à ce stade-ci. Le Canada était aussi souple que la France. Cependant, le premier ministre et son gouvernement ont voté hier soir en faveur d'une résolution beaucoup plus catégorique qui ferme tout à fait la porte à une action subséquente dans le cadre des Nations Unies. Soit que ce vote ne signifie rien, soit que le Canada n'est plus libre maintenant de répondre à l'utilisation d'armes de destruction massive par Saddam Hussein. Que doit-on conclure?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous ne croyons pas que le vote d'hier soir, qui reflétait manifestement l'opinion de la Chambre, signifiait que nous ne devrions pas envoyer de troupes participer à cette intervention. Cela déterminerait toutes les options possibles à l'avenir et aucun Parlement ne cherche à lier ainsi les mains à son gouvernement. Notre gouvernement assumera ses responsabilités et prendra les mesures qui s'imposent pour protéger les Canadiens et assurer l'établissement de l'ordre et de la paix sur la scène internationale, comme il l'a toujours fait dans le passé et continuera de le faire à l'avenir.

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre souffle à la fois le chaud et le froid. Cela signifie qu'à son avis, le vote qu'il a exprimé hier soir ne signifiait absolument rien.

Je suis heureux de l'entendre enfin parler de reconstruction alors qu'il a fait fi de cet aspect de la question au cours des premiers jours de ce débat. Il sait que les Nations Unies ont le pouvoir de prendre des mesures humanitaires, mais qu'elles ont besoin d'une nouvelle résolution pour se charger de la reconstruction. Le Canada prend-il des mesures pour obtenir la rédaction d'une nouvelle résolution et, surtout, pour établir le type de consensus permettant de s'assurer qu'une telle résolution serait adoptée par le Conseil de sécurité?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Pour être juste, monsieur le Président, je dois dire que j'apprécie l'intérêt du député pour la question de la reconstruction, mais il est faux de dire que le gouvernement ne s'est pas préoccupé de cette question jusqu'à maintenant. Nous avons été extrêmement sensibles à cette question, mais il s'agit de savoir comment on doit agir raisonnablement et d'une façon qui va apporter une contribution constructive dans ce dossier.

Le premier ministre a précisé clairement que des discussions sur la reconstruction avant que l'intervention n'ait lieu auraient pu soulever d'autres questions politiques. Nous en sommes maintenant là. Nous ferons notre part. Nous agissons aux Nations Unies. Nous reconnaissons avec les députés dans cette enceinte que ce dossier serait mieux géré par l'entremise des Nations Unies et nous allons agir en ce sens.

* * *

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon un nouveau sondage, 62 p. 100 des Canadiens s'inquiètent du tort causé à nos relations avec les États-Unis par les vitupérations antiaméricaines et égocentriques du gouvernement. Maintenant, même le Cabinet s'y met.

Le ministre des Affaires étrangères comprend-il que le flot constant de poison en provenance de son propre groupe parlementaire ne peut que nuire à nos relations avec nos meilleurs amis aux États-Unis?

• (1130)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours eu pour position, et la position du gouvernement a toujours été que, dans les circonstances actuelles, les États-Unis agissent selon leur propre conception de leurs intérêts souverains, de la protection de leurs citoyens et du maintien de la paix et de l'ordre. Nous avons choisi une voie différente, mais cela ne veut pas dire que nous critiquons celle qu'ont choisie nos collègues américains.

J'accepte ce que tous les députés acceptent, à savoir que nous agissons de manière à préserver notre amitié avec les États-Unis, l'accès à l'autre côté de la frontière et les excellentes relations que nous entretenons. Je suis certain que nous y parviendrons. J'exhorte le député d'en face à ne pas envenimer...

Le Président: Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le mauvais exemple vient d'en haut. En ne réprimandant pas certains membres de son groupe parlementaire, le premier ministre approuve tacitement leurs propos. Il lui arrive très souvent de rappeler ses députés à l'ordre quand ils font du tort à son

parti. Quand va-t-il commencer à les rappeler à l'ordre quand ils font du tort à son pays?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député conviendra avec moi que le comportement du premier ministre dans cette affaire a été très sage et très prudent. C'est une sagesse qui ne peut venir que du respect que nous inspirent nos collègues américains, que le premier ministre éprouve pour le président Bush, que j'éprouve pour le secrétaire Powell, que le vice-premier ministre éprouve pour M. Ridge et ainsi de suite jusqu'à M. Ashcroft, et des bonnes relations que nous entretenons tant avec le gouvernement qu'avec le peuple américain.

Je promets à la Chambre que le gouvernement continuera à se laisser guider par ce sentiment. Nous entretenons de bonnes relations avec les États-Unis et nous continuerons à le faire.

* * *

[Français]

L'IRAK

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de la guerre en Irak, le ministre de la Défense répète que le maintien des troupes canadiennes dans la région du Golfe Persique se justifie par la lutte au terrorisme. Or, hier, à la Chambre, il a confirmé que les navires canadiens qui escortent les navires alliés seraient obligés de réagir à toute attaque contre l'un d'eux.

Est-ce que le maintien des troupes dans la région ne vient pas en contradiction avec la position du Canada qui affirme être contre la guerre?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit en anglais que «the NDP doesn't get it» et il semble que c'est la même chose pour le Bloc québécois. Ce qui est arrivé hier soir, c'est que leur amendement, qui voulait retirer nos navires, a subi une défaite extrêmement claire. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, nous sommes fiers du rôle que nos navires continuent à jouer dans le Golfe eu égard à la guerre contre le terrorisme. Nous sommes fiers du fait que nous sommes là pour protéger nos alliés contre des attaques terroristes qui pourraient survenir.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense doit se rendre compte que son message est très ambigu. D'un côté, il dit travailler pour la paix, et de l'autre, il affirme qu'il viendra à la défense de ses alliés belligérants s'ils sont attaqués.

Comment le ministre de la Défense peut-il réconcilier deux approches aussi éloignées l'une de l'autre?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétend le Bloc québécois, notre message est extrêmement clair et il est fondé sur deux principes.

Premièrement, on respecte le droit des États-Unis, mais on a aussi le droit de prendre notre propre décision. C'est ce qu'on a fait, c'est-à-dire de ne pas participer à la guerre. Mais le deuxième principe, qui est aussi important, c'est qu'en termes de guerre contre le terrorisme, depuis le 11 septembre, le Canada est tout à fait impliqué dans cette guerre. Le risque est plus élevé qu'auparavant, et on continue.

Questions orales

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense a rejeté les préoccupations des membres d'équipage des Sea King qui s'inquiétaient des dangers auxquels ils s'exposent en utilisant ces appareils qui ne sont pas munis du matériel de vision nocturne adéquat, alors que le ministre songe à acheter un nouvel immeuble pour le personnel de l'administration centrale.

Un bon gouvernement doit savoir établir ses priorités et pouvoir faire la différence entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Le ministre est-il d'avis qu'il est acceptable pour un bon gouvernement d'acheter un nouvel immeuble à l'intention du personnel de l'administration centrale, alors qu'il refuse d'acheter du matériel de vision nocturne qui pourrait améliorer la sécurité des équipages de nos Sea King?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas rejeté les préoccupations des pilotes d'hélicoptère. Ce que j'ai rejeté, ce sont les commentaires injustifiés du député d'en face. Pour ce qui est de la sécurité, j'ai même affirmé que j'avais obtenu des assurances du chef d'état-major de la Défense, qui est lui-même un ancien pilote d'hélicoptère, et que je m'étais entretenu personnellement avec trois pilotes d'hélicoptère le matin même et que ces derniers m'avaient rassuré à ce sujet. De plus, nous avons du matériel de vision nocturne. Nos nouveaux hélicoptères disposeront d'un meilleur équipement et nous mettons actuellement au point des améliorations à ce niveau.

• (1135)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à la suite des événements du 11 septembre, selon le ministre lui-même, l'emplacement du quartier général du ministère de la Défense nationale en plein coeur de la ville d'Ottawa est devenu un risque pour la sécurité. Toutefois, le ministre continue d'insister pour déménager à Ottawa le Collège de la protection civile actuellement installé à Arnprior, près d'Ottawa, où il devait servir de centre d'opérations de rechange en cas de catastrophe. Puisque la capitale nationale a été reconnue comme étant une cible potentielle pour les terroristes, pourquoi le gouvernement songe-t-il à déplacer le centre de commandement de rechange stratégiquement installé à Arnprior pour l'installer dans un endroit cible?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai un peu de difficulté à suivre cette logique un peu complexe, mais ma première responsabilité est d'assurer que les premiers intervenants sont bien préparés pour faire face à une attaque terroriste éventuelle. Cette responsabilité est encore accrue du fait des événements qui surviennent en Irak, et comme les députés le savent bien, les installations de Arnprior n'étaient pas appropriées pour assurer ces responsabilités fondamentales du gouvernement. C'est pour cette raison que j'ai pris la décision de les déménager.

* * *

[Français]

LA COMMISSION D'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le *Toronto Star* rapportait hier que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'apprête à procéder à d'importants changements à la Commission d'immigration et du statut de réfugié.

En fait, le ministre songerait à remplacer les commissaires nommés par le gouverneur en conseil par des fonctionnaires de Citoyenneté et Immigration Canada.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il veut abolir un système indépendant et le remplacer par une structure dans laquelle les fonctionnaires seraient à la fois juge et partie?

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme tout le monde, la députée a lu l'article. Le ministre n'a rien proposé. Il n'a que suggéré des moyens d'améliorer l'entente que nous avons en 1989. J'estime que nous devrions nous réjouir de toute mesure qui pourrait améliorer le système. J'espère que la députée appuiera la simplification du processus d'examen des revendications des réfugiés pour que nous puissions le rendre plus facile, plus rapide et moins coûteux.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, dans sa plate-forme électorale de 2000, le Bloc québécois proposait de remplacer le processus actuel de nominations politiques à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié par une procédure transparente de nominations fondée sur la compétence et l'expérience professionnelle des candidats.

Est-ce que le ministre peut nous préciser pourquoi il n'a pas retenu une option qui assurerait un processus de nominations basé non pas sur les accointances politiques, mais plutôt sur la compétence et l'expérience professionnelle?

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, cette présomption est entièrement fautive. Toutes les nominations que le gouvernement a faites depuis neuf ans et demi ont été remarquables et reposaient sur la compétence des candidats, rien de plus, rien de moins.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral parle peut-être de protéger les enfants, mais il fait exactement le contraire.

David Matas, un avocat réputé pour défendre les droits de la personne, a dit récemment que le projet de loi C-20, concernant la pornographie juvénile, va exactement dans la direction opposée. Au lieu de restreindre le moyen de défense qu'est la valeur artistique, il l'élargit.

Quand le gouvernement va-t-il enfin trouver le courage de protéger les enfants, au lieu de défendre les intérêts des adeptes de la pornographie juvénile?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la pornographie juvénile, de toute évidence, nous avons présenté un projet de loi que nous estimons très efficace pour répondre aux préoccupations soulevées par l'affaire Sharpe. Nous croyons que la suppression du moyen de défense qu'est la valeur artistique sera dans l'intérêt supérieur des enfants de notre société. Nous désirons ardemment continuer d'accorder la priorité aux enfants dans le cadre de la démarche du gouvernement pour veiller à assurer leur sécurité.

Questions orales

● (1140)

LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'extrême lenteur avec laquelle le projet de loi concernant le registre des délinquants sexuels progresse à la Chambre en dit long sur la priorité que le gouvernement accorde à la sécurité de notre société et de nos enfants. À ce rythme, il est fort probable que nous n'ayons pas de registre des délinquants sexuels avant Noël prochain, ou peut-être même pas avant les prochaines élections.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Peut-il veiller immédiatement à ce que le projet de loi C-23 devienne une priorité et soit présenté à la Chambre sans attendre?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, peut-être le député n'a-t-il pas pris connaissance de l'ordre projeté des travaux, car la présentation de cette mesure y est prévue aujourd'hui.

Premièrement, nous devons convaincre les provinces en ce qui concerne le registre des délinquants sexuels. Nous l'avons fait. Nous faisons avancer le dossier avec toute la célérité voulue. Si les députés d'en face nous accordaient la collaboration nécessaire au lieu de se prêter à des petits jeux, nous pourrions faire adopter ce projet de loi par la Chambre pour qu'il serve les fins escomptées, soit protéger les enfants du pays.

* * *

LES SOINS AUX ENFANTS

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines a réussi la semaine dernière à négocier la mise en place du premier programme national de soins aux enfants. Ses collègues provinciaux et territoriaux ont accepté son plan de verser quelque 900 millions de dollars pour les places réglementées en garderie à l'échelle du pays.

La ministre peut-elle nous dire ce que cela signifie sur le plan pratique pour les parents qui travaillent?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'étais ravie la semaine dernière d'aboutir à un accord avec les provinces et territoires concernant la mise en place d'un programme national visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des places dans le cadre des programmes réglementés d'apprentissage précoce et de soins aux enfants au Canada.

Les provinces et territoires ont accepté d'investir les 900 millions de dollars annoncés dans le dernier budget fédéral en vue de créer de nouvelles places dans les centres de soins aux enfants, les foyers et les garderies réglementés, ainsi que d'accroître les subventions qui aident les parents à faire face au coût de ces soins ou d'augmenter la rémunération des fournisseurs de soins réglementés.

C'est un autre exemple de l'engagement du Canada de veiller à ce que nos plus jeunes citoyens bénéficient du meilleur départ possible dans la vie.

* * *

L'IRAK

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Finances semble faire grand cas des décisions que le Canada prend à titre de pays souverain, mais il ne semble pas accorder autant d'importance au droit international, à en juger par les propos qu'il a tenus hier et répétés aujourd'hui à la

Chambre. Parlant de la guerre de Bush, il déclarait hier: «Nous avons pris notre décision. Les États-Unis ont pris leur décision à titre de pays souverain. Nous respectons cela.»

Lorsqu'il a envahi le Koweït en 1990, l'Irak aussi avait pris cette décision à titre de pays souverain. Le droit international a précisément pour objet d'empêcher des décisions semblables, qui sont illégales.

Je pose encore une fois la question au ministre: la guerre menée par Bush viole-t-elle le droit international, oui ou non?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de juger de la légalité de la décision des États-Unis d'Amérique, mais le secrétaire Powell et le gouvernement britannique ont affirmé que, dans les circonstances actuelles, leur intervention est pleinement justifiée par une série de résolutions du Conseil de sécurité, qui ont culminé à la résolution 1441.

Nous aurions préféré une solution politique différente, mais je pense que nous devons respecter cette interprétation et reconnaître que les États-Unis ont le droit de prendre, en tant que pays souverain, une décision fondée sur leur interprétation de la légalité.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être reprendre des cours de droit.

Hier, il a déclaré que les États-Unis avaient pris des mesures d'autodéfense autorisées par les résolutions des Nations Unies qu'ils ont invoquées. L'ONU n'a de toute évidence pas autorisé la guerre menée par Bush. Il s'agit en fait d'une guerre préemptive et non pas défensive.

M. Bush peut invoquer tous les textes qu'il voudra, mais la question est la suivante: le ministre croit-il que les textes invoqués sont valables? Le ministre estime-t-il que la guerre en cours est légale ou illégale? Pourquoi refuse-t-il de répondre à la question?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai lu la déclaration du procureur général du Royaume-Uni. J'ai lu l'opinion juridique et j'ai écouté attentivement ce qu'a dit le secrétaire d'État, M. Powell. Les Américains ont invoqué une série de résolutions qui, selon moi, sont valables.

La députée tire des conclusions différentes, mais peut-être qu'elle devrait, comme nous devrions tous le faire, rafraîchir ses connaissances en droit.

Je crois que nous nous efforçons de résoudre une question politique qui revêt une grande importance pour l'avenir du monde. Le gouvernement reste déterminé à trouver les bonnes solutions, des solutions qui soient dans le meilleur intérêt du Canada, de nos concitoyens et du reste du monde.

* * *

● (1145)

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, tandis qu'un comité multipartite de Terre-Neuve-et-Labrador élaborait un plan visant à garantir la durabilité et l'expansion de l'industrie morutière dans la région, le gouvernement fédéral préparait son propre plan. Ainsi, au lieu d'aider la province, et négligeant de consulter le ministère des Pêches et des Océans, le gouvernement fédéral a chargé le ministère du Développement des ressources humaines et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de prévoir, pour parer au contrecoup de la clôture d'une autre pêche, la prolongation de l'admissibilité aux prestations de l'assurance-emploi et des projets de création d'emplois.

Questions orales

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'agir en coulisse et de couper l'herbe sous le pied de son propre ministre des Pêches et des Océans et du comité tripartite de Terre-Neuve-et-Labrador?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député aurait peut-être intérêt à se renseigner auprès du gouvernement de sa province. Il apprendrait ainsi que, lors de nos pourparlers avec ce gouvernement provincial, il a été convenu de collaborer, aux niveaux fédéral et provincial, à l'analyse des répercussions de fermetures éventuelles des pêches dans la région et d'envisager ensemble les dispositions à prendre pour aider les localités visées.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, selon les récentes données de Statistique Canada, les régions périphériques du pays seraient en décroissance majeure aux plans démographique et économique. J'ai constaté moi-même ces problèmes lors de mes récents déplacements à travers le Canada, au Québec et ailleurs.

En novembre dernier, les jeunes d'Abitibi—Baie-James—Nunavik réclamaient la présence du premier ministre. Va-t-il se rendre en Abitibi-Témiscamingue afin de constater les problèmes économiques qui touchent cette région?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très fiers de notre programme de développement économique régional, pas seulement au Québec, mais ailleurs au Canada. Nous travaillons fortement avec les membres du caucus et avec les gouvernements provinciaux pour faire en sorte que les opportunités économiques soient distribuées de façon égale et juste au Canada.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, un agresseur d'enfants reconnu coupable circulait librement dans les rues de ma circonscription. Dennis Richard Gladue s'en prend aux petites filles. Ses victimes sont âgées entre un an et demi et onze ans. Pouvez-vous le croire, monsieur le président? Or, le nom de cet agresseur ne paraîtra pas sur le nouveau registre des délinquants sexuels, le registre bidon du ministre.

Comme le ministre de la Justice, Gladue ne manifeste aucun remords à l'égard de ses actions. Pourquoi le gouvernement libéral refuse-t-il d'inscrire le nom de ces monstres reconnus dans un registre national, de manière à ce que nous puissions protéger nos enfants et éloigner ces ordures de nos rues? Pourquoi le gouvernement...

Le Président: Le solliciteur général a la parole.

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué à la Chambre plusieurs fois dans le passé comment le nouveau registre des délinquants sexuels améliorera la sûreté dans les rues du Canada.

Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai parlé avec les ministres de la Justice des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et à d'autres intervenants au sujet de cette mesure, qui obtient d'ailleurs un bon appui de leur part. Si les députés d'en face coopéraient avec nous,

nous pourrions faire en sorte que cette mesure soit adoptée plus rapidement. Cette mesure vise à rendre nos rues plus sûres, et elle réussira à le faire.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Quelle sottise, monsieur le président. Il se trouve que le registre des délinquants sexuels ne renfermera le nom d'aucun délinquant ayant commis une infraction avant l'adoption de la loi.

Vient un temps où l'on doit défendre ses convictions. Je veux savoir pourquoi le gouvernement et le ministre ont choisi le camp des délinquants sexuels plutôt que celui des victimes de ces criminels?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face confond tout. Il est évident qu'il confond tout. Lorsque nous avons élaboré la mesure législative, nous voulions assurer que celle-ci ne serait pas contestée par les tribunaux, puis écartée.

Nous voulons que la mesure soit efficace lorsqu'elle sera en vigueur. C'est pour cela qu'elle est conçue ainsi. L'inscription du nom des délinquants sexuels dans le registre vise à aider les policiers à faire leur travail et à améliorer la sûreté dans nos rues.

* * *

[Français]

STATISTIQUE CANADA

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, les interviewees de Statistique Canada se heurtent à l'incompréhension de leur employeur qui leur refuse un contrat juste et équitable. Leurs conditions de travail sont inadmissibles et le ministre se doit d'intervenir.

Est-ce que le ministre de l'Industrie va rompre son silence et demander aux autorités de Statistique Canada de négocier de bonne foi afin de reconnaître à ces employées des conditions de travail décentes?

• (1150)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les participants sont en train de concilier leurs différences. On va attendre les résultats.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut nous assurer que les autorités de Statistique Canada vont faire preuve de compréhension et rendre justice à ces travailleurs?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Bien sûr, monsieur le Président, mais il faut laisser le processus se poursuivre. Nous aurons des résultats bientôt, j'en suis certain.

* * *

[Traduction]

LE SOMMET DU G-8

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dix commerces de la région de Canmore et de Kananaskis ont déposé des demandes d'indemnisation auprès du gouvernement fédéral concernant des pertes de revenus pendant le sommet du G-8, l'été dernier. On a rejeté ces demandes ou grandement minimisé leur montant, en prévenant les demandeurs qu'ils n'avaient aucun recours et qu'il n'y avait aucune possibilité d'interjeter appel. Or, on leur avait promis avant le sommet la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends. Pourquoi les prive-t-on de tels recours?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je crois savoir que chacune des demandes d'indemnisation a été soigneusement examinée à la lumière des directives publiées avant la tenue du sommet.

Si un demandeur est d'avis que les directives n'ont pas été appliquées correctement, ou qu'elles n'ont pas été appliquées du tout, je l'invite à m'en informer afin que je puisse faire enquête. Je tiens à ce que les directives publiées à la veille du sommet soient suivies à la lettre, et je suis heureux de constater que c'est effectivement le cas.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai lu le document concernant l'indemnisation et il est évident que les décisions d'accueillir ou non les demandes d'indemnisation sont subjectives et laissées à la discrétion de bureaucrates.

Les demandeurs se butent à l'intransigeance des bureaucrates et ils n'ont pas la possibilité d'entrer en communication avec les autorités du ministère.

Comme eux, je voudrais savoir ce qu'il est advenu du processus de révision qui leur avait été promis avant le sommet. Ces gens devraient avoir le droit de se faire entendre. Pourquoi ne leur accorde-t-on pas ce droit?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, si un demandeur a des difficultés avec le processus ou s'il croit avoir été traité injustement, il n'a qu'à écrire au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Chambre des communes, Ottawa, K1A 0A6, et je lui répondrai.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Une plainte pour violation des droits de la personne a été déposée contre le gouvernement que l'on accuse d'écarter injustement les femmes du programme de financement de 2 000 chaires de recherche du Canada.

Que fait le gouvernement pour s'assurer que les femmes universitaires canadiennes auront elles aussi la même possibilité de briguer ces postes prestigieux?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il faut que cette plainte suive son cours devant le tribunal, ce qui sera fait.

Je précise que le programme de chaires de recherche du Canada a suscité de l'intérêt sur la scène internationale par son aspect novateur et par son efficacité à retenir sur les campus du pays les plus doués des nôtres.

Il faut que les femmes comme les hommes puissent profiter pleinement de ce programme. Dans l'état actuel des choses, le nombre des femmes dont la candidature est proposée à ces chaires s'avère insuffisant. Mais le gouvernement du Canada est décidé à faire sa part et à y remédier.

Entre autres choses, nous avons demandé au secrétariat chargé de ce programme de faire respecter les règles régissant l'octroi de ces chaires aux hommes comme aux femmes. Nous avons invité les

universités à proposer un plus grand nombre de femmes. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela fait des années que l'Alliance canadienne a prévenu le gouvernement qu'une crise allait survenir dans le secteur du bois d'oeuvre. Les travailleurs forestiers éprouvent maintenant des difficultés à payer leurs hypothèques et à nourrir leurs familles. Le gouvernement leur a promis un programme d'indemnisation. À ce jour, pas un cent n'a encore été versé.

Les travailleurs continuent d'être privés de ces fonds? Pourquoi?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, le ministère suit de très près les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre, particulièrement à la suite du différend avec les États-Unis.

Le député sera heureux d'apprendre qu'une récente enquête sur la population active menée par Statistique Canada révèle que, en Colombie-Britannique, le taux d'emploi a augmenté de 14 p. 100 entre janvier 2002 et janvier 2003. Le nombre de demandes d'assurance-emploi en Colombie-Britannique continue d'être inférieur à ce qu'il était l'année dernière.

Cela dit, nous appliquons certaines mesures dans le cadre du programme d'assurance-emploi et nous nous efforçons d'appuyer les travailleurs durant cette période difficile.

* * *

● (1155)

LE CRIME ORGANISÉ

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, le solliciteur général se trouvait dans ma circonscription. Il a refusé d'en apprendre davantage au sujet du crime dans Surrey-Nord comme je lui demandais de le faire. Il a peut-être peur d'être tenu responsable de son inaction future.

Je sais ce que la GRC lui a dit au sujet des cultures de marijuana et de la violence qui s'y rattache dans Surrey. Je sais qu'il connaît bien le manque de ressources et d'appuis législatifs qui permettraient aux policiers de s'attaquer efficacement à ces activités qui menacent la sécurité publique. Bon nombre de résidents de Surrey soupçonnent même que cette visite avec séance de photos devant les cultures de marijuana n'était que de la poudre aux yeux.

Le solliciteur général va-t-il prendre immédiatement des mesures pour donner suite aux informations que lui ont fournies les agents de la GRC de Surrey?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je me suis rendu dans la circonscription du député à cause de certaines inquiétudes dont il avait fait part à la Chambre.

Il doit comprendre que la procédure établie à la Chambre des communes m'a empêché de l'inviter à une réunion où l'on a discuté d'opérations policières. J'aurais eu tort de l'inviter.

Questions orales

Je peux dire au député que la situation de la culture de marijuana sur le territoire de la Colombie-Britannique dans la région de Surrey est préoccupante. Toutefois, je peux ajouter que je suis extrêmement fier des efforts de la GRC.

* * *

[Français]

LES PRODUCTEURS DE TABAC

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la compagnie Rothmans, Benson & Hedges vient de mettre un terme à 25 ans de partenariat avec les producteurs de tabac jaune du Québec sous prétexte de raisons climatiques. Curieusement, les tabaculteurs ontariens sont aux prises avec un surplus de 50 millions de livres de tabac qu'ils cherchent à écouler à bas prix. C'est 97 p. 100 des producteurs de tabac jaune du Québec qui sont installés dans la région de Lanaudière. Je suis donc extrêmement inquiet.

Le ministre de l'Agriculture peut-il mettre en place, sans tarder, un programme de reconversion pour venir en aide à ces producteurs qui doivent maintenant réorienter leur vocation?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très pertinente de la part du député de Joliette. Plusieurs députés du Québec et de l'Ontario ont été sensibilisés à la situation des producteurs de tabac.

Ce que je peux affirmer, c'est que des fonctionnaires oeuvrent présentement avec les producteurs de tabac et leur office afin, et je cite:

[...] de travailler, dans les limites d'application des programmes disponibles, sur les façons de faciliter le réajustement et la transition possible des producteurs de tabac.

Je peux assurer que le ministre est très sensibilisé à la situation.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles est censé aller à Washington, la capitale américaine, la semaine prochaine pour discuter de questions liées au commerce énergétique avec ses homologues américains. Compte tenu des propos révoltants qu'il a tenus récemment sur le président américain, à savoir que ce dernier n'est pas un chef d'État digne de ce nom, quelle sorte d'accueil pense-t-il recevoir à Washington? Peut-il vraiment s'attendre à ce que sa visite soit fructueuse?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, voilà une question très incendiaire.

Le premier ministre a donné son point de vue là-dessus hier durant la période des questions. Il a dit que le ministre des Ressources naturelles avait toute sa confiance. Il s'attend certainement à ce que tous les députés ministériels soient très sensibles aux pressions auxquelles sont confrontés le gouvernement et la population en raison de la situation au Proche-Orient.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, lors de son dernier budget, la ministre des Finances du Québec a annoncé un crédit d'impôt pour les utilisateurs des réseaux

du transport en commun du Québec. Cette mesure augmentera l'achalandage dans le transport en commun, réduisant par le fait même les émissions de gaz polluants et les embouteillages, tout en assurant une plus grande longévité des infrastructures routières.

Est-ce que le ministre des Finances entend appliquer des mesures similaires au niveau fédéral?

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je ne doute pas qu'elle a lu très attentivement le budget de cette année et ceux des années précédentes et qu'elle a, par conséquent, remarqué que nous avons fait d'importants investissements dans l'infrastructure ainsi que des investissements clés de plus de 3 milliards de dollars dans les programmes environnementaux. Cela montre, à mon avis, que le gouvernement respecte les priorités des Canadiens.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, une coalition de 50 000 rédacteurs, réalisateurs, comédiens et techniciens de la télévision ont rendu public un rapport sur la crise qui frappe les émissions dramatiques anglaises.

En 1999, l'assouplissement des règles du CRTC sur le contenu canadien à l'intention des radiodiffuseurs privés a entraîné une chute des niveaux de production d'émissions dramatiques canadiennes anglaises. Les radiodiffuseurs privés produisent et diffusent moins d'émissions dramatiques canadiennes et ils augmentent de 15 p. 100 leurs dépenses visant les émissions américaines.

Le gouvernement resserrera-t-il sa politique concernant le contenu canadien afin que nous puissions voir nos émissions à la télévision ou a-t-il à coeur une stratégie américanisée pour la survie de la culture canadienne?

● (1200)

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rassurer cette Chambre à savoir que le gouvernement du Canada est très préoccupé, justement, par le contenu canadien qui est présenté à la télévision.

Cependant, il est certain que le CRTC est un organisme indépendant qui fonctionne selon ses propres règles et, donc, ce n'est pas à nous d'intervenir dans les décisions de celui-ci.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, les événements sur la scène internationale ont jeté de l'ombre sur des incidents mortels au Canada. Je veux évidemment parler de la souche de pneumonie mortelle appelée syndrome respiratoire aigu sévère ou SARS. La transmission de ce pathogène inconnu inquiète de nombreux Canadiens.

Que fait la ministre? A-t-elle rencontré ses homologues provinciaux afin d'élaborer une stratégie? Que fait, au juste, le ministère pour donner aux Canadiens l'assurance que tout ira bien?

Affaires courantes

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Vous savez qu'à l'heure actuelle, personne ne sait vraiment quel est le virus. On suspecte, en fait, que c'est un virus—qu'on appelle un paramyxovirus—, qui serait de cette grande famille dans laquelle il aurait des cousins tels que les virus de la rougeole et les virus du parainfluenza.

Maintenant, que fait-on présentement? Au Canada, on sait que ce n'est pas une menace comme telle, parce que c'est un virus qui, selon l'information qu'on a aujourd'hui, viendrait de Hong Kong. Il y aurait quelques cas qui nous arrivent de là.

Il faut donc s'assurer, lorsque des gens nous arrivent de Hong Kong, de les surveiller de très près. C'est ce qu'on fait présentement à l'aéroport Pearson et à l'aéroport de Vancouver.

Évidemment, c'est très intéressant...

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé mais nous devons maintenant procéder aux affaires courantes.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement relativement à une réponse que le ministre de la Défense nationale a donnée aujourd'hui et à ce qu'il m'a dit hier en réponse à la même question.

Hier, j'ai posé la question suivante au ministre de la Défense nationale. Je lui ai demandé:

Est-ce que les militaires canadiens à bord des bâtiments qui mouillent dans le golfe Persique sont munis de masques à gaz et de combinaisons destinés à les protéger contre d'éventuelles attaques chimiques ou biologiques? Oui ou non?

Le ministre a répondu qu'il avait déjà répondu à cette question. Il a ensuite ajouté: «Je ne crois pas qu'il soit approprié que j'aborde de telles questions en public» et il m'a offert une conversation privée avec lui. C'est ce qu'il a déclaré hier.

Aujourd'hui, il a fourni à la Chambre des communes l'information qu'il m'avait délibérément refusée hier à la Chambre des communes.

J'invoque le Règlement pour un éventail de raisons. Tout d'abord, je suis obligé de le faire au moment le plus opportun. Ensuite, il est évident que cette question est extrêmement grave. Nous ne voudrions pas que les Canadiens dans le Golfe soient exposés à d'éventuelles attaques chimiques ou biologiques sans être bien protégés.

Je crains que le ministre n'ait tenté de se cacher derrière une règle établie dans Beauchesne. J'attire votre attention sur le commentaire 416(1) et (2), page 125, de la sixième édition de Beauchesne qui dit:

1) Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver son refus...

2) On ne peut exiger qu'il soit répondu à une question si le ministre donne pour motif de son refus l'intérêt public; on ne peut non plus réinscrire la question au *Feuilleton*, ni faire du refus du ministre l'objet d'une question de privilège.

Manifestement, le ministre a essayé hier de prétendre qu'il ne pouvait répondre à la question pour des motifs d'intérêt public.

Hier, il a jugé que l'intérêt public voulait qu'il ne réponde pas. Aujourd'hui, face au même intérêt public, il a jugé qu'il pouvait répondre. Je crois que c'est une violation du Règlement de la

Chambre. Nous avons le droit de compter sur des réponses exactes et complètes de la part des ministres à la Chambre.

J'apprécierais de connaître votre opinion là-dessus, monsieur le Président.

• (1205)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse tout à l'heure, une extrême prudence est de rigueur, car il faut éviter de divulguer des renseignements susceptibles de compromettre la sûreté et la sécurité de nos marins lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile. Je tenais à éviter de compromettre leur sécurité.

J'ai vérifié avec le personnel militaire, et on m'a donné l'assurance que cette information pouvait être divulguée. J'ai proposé à l'honorable député de l'informer en privé, étant donné ses états de service, si je ne pouvais le faire en public.

Toutefois, comme le personnel militaire m'a dit que la sécurité de nos troupes ne serait pas mise en danger, je me suis fait un plaisir de communiquer à la Chambre ce qui est après tout une bonne nouvelle.

Le Président: Selon moi, nous n'avons pas besoin d'autres interventions à ce sujet. Je suis persuadé que le très honorable député de Calgary-Centre est enchanté de recevoir aujourd'hui l'information qu'il n'a pas obtenue hier, même si c'est avec un jour de retard et si ce n'est pas en privé. C'est ce que j'ai pu comprendre d'après son intervention de tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit du cas qui nous occupe, le député est également conscient que des réponses faites certains jours à cause de certaines circonstances peuvent être différentes un autre jour. En l'espèce, j'estime que l'explication du ministre est entièrement satisfaisante. Le rappel au Règlement n'est donc pas fondé.

Nous allons passer au dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le Budget des dépenses supplémentaire (B) 2002-2003.

Projets de loi d'initiatives parlementaires

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, après consultation entre les partis et afin de faciliter le déroulement des affaires d'initiative parlementaire en vertu des nouvelles règles adoptées lundi dernier, mes collègues de Calgary—Nose Hill et de Macleod ont aujourd'hui deux projets de loi inscrits au *Feuilleton*. Je crois donc, madame la Présidente, que vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime pour que ces projets de loi soient présentés aujourd'hui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, ces deux députés ne pouvant absolument pas être ici aujourd'hui, je demande le consentement unanime pour présenter ces projets de loi en leur nom.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime?

[Français]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il n'y a pas de consentement de la Chambre.

[Traduction]

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, après avoir consulté tous les partis à la Chambre, je demande le consentement unanime pour que la Chambre adopte la motion suivante: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait appuyer la formation d'un tribunal pénal international chargé de poursuivre en justice Saddam Hussein et tous les autres représentants irakiens responsables de crimes contre l'humanité, y compris de recours illicites à la force, de crimes commis en contravention avec l'accord de Genève et du crime de génocide.

• (1210)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je suis convaincu que cette proposition est bien intentionnée, mais ce n'est que tout juste avant la période des questions qu'elle a été portée à ma connaissance. Les leaders à la Chambre n'ont pas été consultés à ce sujet de la façon habituelle.

Je souligne donc au député que nous allons refuser notre consentement à ce stade-ci. S'il veut donner le temps aux leaders à la Chambre de se consulter la semaine prochaine ou s'il veut faire cette proposition dans le cadre de sa motion de l'opposition de mardi, il a bien sûr le privilège d'agir de la sorte. Entre-temps, je ne peux accepter aujourd'hui cette proposition, car il n'y a pas eu de consultation préalable entre les leaders à la Chambre.

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai discuté de cette question avec l'honorable ministre des Affaires étrangères. Je veux simplement...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Ken Epp: Madame la Présidente, même si le leader du gouvernement à la Chambre a pris la parole, mon collègue vous a demandé de voir s'il y avait consentement unanime et nous aimerions que vous le fassiez.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il semble évident que le député n'a pas entendu l'intervention de la présidence. J'ai

demandé le consentement unanime de la Chambre, et je ne l'ai pas obtenu. Cela a été refusé. C'est consigné au compte rendu.

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI D'INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne) Madame la Présidente, la situation pourrait maintenant être différente. Je vous demanderais de nouveau, à cause de l'absence de mes collègues due à un cas de force majeure, de demander le consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que le député de Wetaskiwin soit autorisé à déposer les projets de loi d'initiative parlementaire au nom des députés de Calgary—Nose Hill et de Macleod.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR L'ACTUAIRE EN CHEF

M. Dale Johnston (au nom de Mme Diane Ablonczy) demande à présenter le projet de loi C-421, Loi portant création du Bureau de l'actuaire en chef du Canada et modifiant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Dale Johnston (au nom de M. Grant Hill) demande à présenter le projet de loi C-422, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Madame la Présidente, au nom des habitants de l'est de l'Ontario, notamment de Fitzroy Harbour, de Stittsville, de Pakenham et de Rockland, je demande au Parlement de reconnaître que le Collège de la Protection civile du Canada offre aux Canadiens une formation indispensable en intervention d'urgence, de faire en sorte que cet établissement demeure à Arnprior et que le gouvernement rénove les installations, comme il l'a promis, afin d'offrir aux Canadiens la formation nécessaire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 139 et 140.

[Texte]

Question n° 139—**M. Scott Brison:**

Depuis la création du Registre des armes à feu, à combien s'élèvent les attributions financières ou les prêts autorisés par le Conseil du Trésor pour ce registre, à quelles dates ont-ils été autorisés et quels sont les membres du Conseil ayant assisté aux réunions tenues à ces dates?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Les ordres du jour et décisions du Conseil du Trésor sont des documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada et sont soustraits à la communication en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'accès à l'information. Nous ne pouvons par conséquent fournir les dates des réunions du Conseil du Trésor ni la liste des membres présents.

Vous trouverez ci-joint des tableaux détaillant les fonds accordés au Programme canadien de contrôle des armes à feu (PCCAF) inscrit dans le Budget principal des dépenses et dans les Budgets supplémentaires des dépenses par année financière.

Budget principal des dépenses

Année financière	Montant
1995-1996	11 824 000 \$
1996-1997	15 258 000 \$
1997-1998	12 649 000 \$
1998-1999	41 451 000 \$
1999-2000	34 353 000 \$
2000-2001	34 637 000 \$
2001-2002	34 637 000 \$
2002-2003	35 795 000 \$
Total	220 604 000 \$

Budget supplémentaire des dépenses

Année financière	Montant
1995-1996 – BSD (B)	5 518 971 \$
1996-1997 – BSD (A)	16 000 000 \$
1996-1997 – BSD (B)	2 758 973 \$
1997-1998 – BSD (B)	41 236 696 \$
1998-1999 – BSD (A)	87 466 593 \$
1998-1999 – BSD (C)	13 704 493 \$
1999-2000 – BSD (A)	35 000 000 \$
1999-2000 – BSD (B)	46 221 600 \$
2000-2001 – Mandats	96 148 400 \$
2000-2001 – BSD (A)	49 830 319 \$
2001-2002 – BSD (A)	113 886 666 \$
2002-2003 – BSD (B)	59 447 377 \$
Total	567 220 088 \$

Question n° 140—**M. André Bachand:**

Quelles vérifications internes ou évaluations ont été faites depuis le 31 janvier 2002 dans le programme de Partenariat technologique Canada (PTC) et à quelle date peut-on espérer l'achèvement des vérifications internes ou évaluations planifiées ou déjà entamées?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Le Plan de vérification et d'évaluation approuvé de 2002-03 faisait appel à une vérification interne et à une évaluation de Partenariat technologique Canada (PTC). Les deux projets sont actuellement en cours et devraient être terminés durant le premier trimestre de l'exercice 2003-2004. De plus, dans le cadre de son plan de vérification approuvé, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Projets de loi d'initiatives parlementaires

d'Industrie Canada mène une vérification des avances de subventions et de contributions, des prêts, des comptes débiteurs et des comptes non amortis dans l'ensemble du ministère pour fournir une assurance sur l'intégrité des montants déclarés dans les états financiers ministériels. Cette vérification, qui comprend un échantillon des transactions connexes pour le PTC, devrait également prendre fin au premier trimestre 2003-2004.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, si les questions n°s 101 et 132 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 101—**M. John Cummins:**

Relativement aux politiques concernant les pêches autochtones et aux effets des mesures prises par le gouvernement à la suite des décisions de la Cour suprême dans les affaires Marshall, van der Peet et Sparrow, sur les droits de pêche spéciaux des autochtones: a) nommez les bandes indiennes et les organisations connexes qui ont été autorisées à pratiquer la pêche vivrière selon la décision Sparrow, dans chacune des années 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002; b) nommez les espèces et la quantité de poisson autorisées pour chaque bande ou organisation connexe nommée en a) et la valeur du poisson pêché chaque année; c) indiquez le montant de la subvention ou de la contribution accordée chaque année à chaque bande indienne et aux organisations connexes pour la pêche visées en a); d) indiquez le coût ou les dépenses engagées par le ministère des Pêches et des Océans pour gérer et contrôler la pêche pratiquée par les bandes indiennes et organisations connexes visées en a); e) nommez les bandes indiennes et les organisations connexes visées en a) qui répondent aux critères établis dans les décisions Sparrow et van der Peet pour obtenir la reconnaissance d'une pêche vivrière autochtone; f) nommez les bandes indiennes, les communautés et autres organisations connexes qui ont reçu des permis de pêche, des bateaux, d'autres équipements et des subventions et contributions dans le cadre des mesures prises par le gouvernement à la suite de la décision Marshall, pour chacune des années 1999, 2000, 2001 et 2002; g) nommez les espèces concernées et la quantité de poisson pêchée par chaque bande indienne, communauté ou organisation connexe visée en e) et la valeur de chaque espèce de poisson pêchée chaque année; h) indiquez le coût des permis transférés à chaque bande indienne, communauté et organisation connexes visées en e); i) indiquez le coût des bateaux transférés à chaque bande indienne, communauté et organisation connexe visées en e); j) indiquez le coût des autres équipements de pêche et matériel connexes reçus par chaque bande indienne, communauté et organisation connexe visées en e); k) indiquez la valeur de toutes les subventions et contributions accordées à chaque bande indienne visée en e); l) nommez la bande indienne, la communauté et autre organisation communautaire connexe visées en e) qui répondent aux critères établis dans la décision Marshall (par exemple l'adhésion au traité de 1760-1761; l'existence d'une zone de pêche traditionnelle; le fait d'avoir pêché ces espèces à l'intérieur des zones de pêche traditionnelles avant ou au moment de la signature des soi-disant traités Halifax ou Marshall, en 1760-1761; et le fait que les parties signataires du traité s'attendaient raisonnablement à avoir accès à la pêche)?

(Le document est déposé.)

Question n° 132—**M. Ken Epp:**

Pour chaque année entre 1993 et 2001, à combien s'est établi le montant facturé au gouvernement et à ses organismes par les Associés de recherche EKOS?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Rodger Cuzner: Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a entente, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, pour reporter le vote par appel nominal sur la deuxième lecture du projet de loi C-26, prévu à 18 h 30, le lundi 24 mars 2003, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles, le mardi 25 mars 2003.

• (1215)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de l'amendement.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, en février 2002, le juge Shaw de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, se fondant sur la logique qui prévalait peut-être ce jour-là, a décrété que les écrits du pédophile bien connu Robin Sharpe, qui dépeignaient de jeunes enfants dans diverses poses sexuelles, qui dépeignaient de jeunes enfants comme victimes de violence sexuelle, et dépeignaient de jeunes enfants en train d'être brutalement exploités sexuellement par des adultes, «avaient une valeur artistique» et a acquitté Robin Sharpe de l'accusation de possession et de distribution de pornographie infantile.

Pour des millions de Canadiens, cette décision d'un tribunal était absolument incroyable. Elle a alimenté leurs nombreux doutes sur la question de savoir si leur système judiciaire travaillait pour la société. Elle a alimenté la tempête de protestations sur les décisions rendues par nos cours de justice. Elle a alimenté la tempête de protestations sur l'activisme judiciaire grandissant auquel nous assistons dans notre pays depuis dix ans parce que des gouvernements, comme le gouvernement libéral, n'ont pas le cran de faire des lois controversées au Parlement, mais, agissant en lâches, préfèrent laisser aux juges le soin de prendre ces décisions et s'attendent à ce que les Canadiens restent sans rien faire, respectent des décisions très mauvaises, comme celle-ci, et acceptent qu'étant donné qu'elles émanent d'une cour, elles ne sauraient qu'être bonnes.

Cela ne s'est pas fait par accident. Je crois que l'on a commencé à retirer du Parlement les mesures législatives controversées ou délicates sur le plan public quand Pierre Elliott Trudeau était premier ministre du Canada. Lui et son gouvernement ont fait accepter des mesures législatives et il a mené la charge par le biais de la Charte des droits et libertés de sorte que le Parlement n'ait jamais à prendre de décisions controversées qui le rendraient mal à l'aise ou nerveux. On laisserait aux tribunaux le soin de décider.

Le gouvernement propose maintenant le projet de loi C-20 qui est censé régler le problème. Le motif de défense qu'il essaie d'imposer est que la représentation ou du matériel écrit a une valeur artistique ou vise des fins médicales, scientifiques ou éducatives. C'est certainement le motif qui a été utilisé dans l'affaire Robin Sharpe, que le juge en chef Shaw a accepté, pour quelque raison insensée, et certainement pas pour le bien de la société.

• (1220)

On n'invoquera désormais plus la valeur artistique, éducative, scientifique ou médicale, car le nouveau projet de loi, qui est censé régler ce problème, propose de révoquer ce moyen de défense et d'invoquer plutôt le fait que le matériel supposé de pornographie juvénile sert le bien public. C'est ahurissant!

Tout Canadien sain d'esprit comprend qu'on ne peut tout simplement pas dire que le bien public est servi par des documents, illustrés ou écrits, qui montrent des enfants qui sont agressés sexuellement ou brutalisés par des prédateurs sexuels. Ciel!, comment peut-on croire que les Canadiens accepteraient qu'on puisse, pour sa défense, dire que la pornographie juvénile sert le bien public?

Seul un gouvernement libéral qui a trahi les Canadiens sur tellement de questions de justice, depuis 1993, pouvait présenter un projet de loi pareil.

Les libéraux ne sont pas seuls. Les libéraux qui appuient le projet de loi, en face, diront ici qu'il nous faut être prudents et essayer de voir si la pornographie juvénile ne servirait pas en quelque sorte le bien public. Ils voteront en faveur du projet de loi. Leurs amis néo-démocrates aussi. Le député de Palliser en a déjà donné avis. Le 27 janvier, avec la certitude de parler aussi au nom de ses collègues, le député de Palliser a dit ceci:

...si la production de matériel n'a pas affecté un mineur en particulier et si ce matériel est le fruit de l'imagination de ses auteurs et si son objet principal n'est pas la pornographie ou l'exploitation sexuelle, alors, en vertu de la loi, les gens ont le droit de se servir de leur imagination et d'entretenir des pensées personnelles, même si le député et moi-même estimons qu'elles ont un caractère pervers.

Telle est l'opinion du député de Palliser qui, je le répète, pour autant qu'il sache, «est partagée par la majorité». De quelle majorité s'agit-il? Je l'ignore. Ce ne sont certes pas des Canadiens sensés, mais peut-être cela exclut-il les partisans du NPD. Cette opinion est partagée, toutefois, par la majorité sinon la totalité de ses collègues. Il s'agit donc de Canadiens insensés.

M^e David Matas, un avocat de Winnipeg, semble-t-il, a publié un papier sur la pornographie juvénile et la valeur artistique. Il a plaidé dans l'affaire Sharpe devant la Cour suprême du Canada au nom d'un organisme appelé Beyond Borders, un des chefs de file de la lutte contre la pornographie juvénile au Canada. C'est une personne très bien informée.

M^e Matas a fait valoir que le moyen de défense fondé sur la valeur artistique, qui est prévu dans la loi actuelle et dans la jurisprudence, devrait être réservé aux cas de policiers utilisant la pornographie juvénile comme élément de preuve dans un dossier monté contre un pornographe juvénile ou dans situation semblable. Les pervers qui hantent nos rues à la recherche d'enfants à exploiter sexuellement ne devraient pas être autorisés à l'invoquer.

Initiatives ministérielles

Je suis tout à fait dégoûté par l'ignorance dont fait preuve ce gouvernement en ce qui a trait à l'opinion publique concernant la pornographie juvénile. Cela témoigne d'un manque de leadership aberrant, et nous refusons catégoriquement d'appuyer le projet de loi.

• (1225)

Au sujet d'actes dégoûtants, je me dois de signaler à la Chambre avant de m'asseoir un incident qui s'est produit au Centre Bell à Montréal il y a deux jours. Des spectateurs se sont mis à huer l'hymne national américain et la présence au Canada d'équipes américaines. C'est une des choses les plus dégoûtantes dont j'ai pu être témoin de la part de Canadiens. Il est à se demander où se situent leurs priorités...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette, mais je signale au député que dix minutes s'écoulent très rapidement.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-20. Je remercie mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough, porte-parole de notre parti en matière de justice, de l'aide qu'il m'a accordée à l'égard de cette question. Comme les députés le savent sans doute, le député est entré dans la course à la direction de notre parti et j'espère que ses efforts seront couronnés de succès. Je tiens à faire certaines observations en son nom et au nom de mon parti.

Le projet de loi C-20 constitue essentiellement la réponse libérale à l'affaire John Robin Sharpe portant sur la pornographie juvénile et qui a fait la manchette au Canada.

Certaines dispositions de la mesure législative nous rassurent quelque peu, notamment quant à leur portée. Par exemple, on peut considérer l'article 5 comme une amélioration, puisqu'il modifie le paragraphe 161(1) du Code criminel pour élargir la catégorie des individus déclarés coupables ou absous en vertu des conditions prévues dans une ordonnance d'interdiction. Nous ne remettons pas cela en question.

Nous estimons également que d'autres modifications positives ont été apportées, notamment aux articles 151 et 152 qui maintiennent que toute personne trouvée coupable est passible d'un emprisonnement maximal de dix ans et qui, du même coup, renforcent la sévérité de la peine imposée à toute personne trouvée coupable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire en la rendant passible d'un emprisonnement maximal de dix-huit mois.

Essentiellement, le présent débat et cette mesure législative doivent se concentrer sur le tort causé aux éléments les plus vulnérables de notre société, en l'occurrence les enfants. Cela sous-entend que nous devons examiner le rôle des tribunaux à l'égard de l'établissement des politiques jurisprudentielles dans le contexte de la suprématie du Parlement. Il faut montrer comment cette nouvelle mesure législative permettra d'éradiquer la pornographie juvénile. Or, nous estimons que cette nouvelle mesure législative ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

Nous parlons d'éradication de la pornographie juvénile dans le contexte de la défense fondée sur la valeur artistique. Malheureusement pour les Canadiens, cette mesure législative ne va pas assez loin et pourrait de nouveau fait l'objet d'une interprétation judiciaire qui mettrait nos enfants en péril. Si le projet de loi C-20 est adopté, il ne fait aucun doute qu'il donnera lieu à des contestations en vertu de la Constitution.

La non-reconnaissance des effets nocifs que la pornographie juvénile est susceptible d'engendrer à la base menace la société dans son ensemble. Personne ne suggère que les oeuvres littéraires de

Nabokov, auteur de *Lolita* ou de Platon, auteur du *Banquet*, ne soient retirées de la circulation du fait qu'elles font la promotion de contacts sexuels avec des mineurs. Certes, la Charte des droits et libertés prévoit une protection suffisante à l'égard de la liberté de pensée et d'expression. Néanmoins, la question de savoir où se situe la limite raisonnable est un élément central du présent débat et du projet de loi C-20.

Le paragraphe 7(1) du projet de loi C-20 modifie le paragraphe 163(1) du Code criminel en considérant comme pédopornographique tout écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans.

Si l'ajout d'une disposition énonçant plus clairement la définition de ce qu'il faut entendre par pornographie juvénile est une bonne chose, je suis d'avis que cette définition devrait être modifiée pour enlever tout caractère subjectif prévisible.

La définition de pornographie juvénile ne devrait pas être ouverte à l'interprétation sur le plan de l'intention ou autrement. Le processus intellectuel précédant la réalisation de l'oeuvre ou la question de savoir si l'oeuvre a été produite à des fins sexuelles ne devraient pas entrer en ligne de compte. Nous devons déterminer uniquement de ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Avec cette définition claire, la magistrature n'aurait pas à intervenir dans le débat. Pour résoudre le problème, on a ajouté une disposition dans le projet de loi, à l'article 163, qui se lit comme suit:

• (1230)

Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction prévue au présent article si les actes qui constitueraient l'infraction ou si le matériel en cause qui comporterait de la pornographie juvénile ont pour effet de servir le bien public et n'ont pas outrepassé ce qui a servi celui-ci.

Nous comprenons ce que vise le projet de loi. Toutefois, je crains que cette disposition ne suffise pas à protéger la société contre l'abominable production de matériel pornographique exploitant des enfants. Le public, de concert avec des groupes de défense des enfants et des députés, a demandé au gouvernement de produire une définition claire et concise qui empêcherait que pareils documents ne voient jamais le jour. Encore une fois, le ministre a laissé à l'interprétation des tribunaux une question qui est au coeur même de notre régime démocratique.

Le projet de loi a pour objet de protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation, y compris la pornographie juvénile, l'exploitation sexuelle, les mauvais traitements et le délaissement. Malheureusement, les définitions de bien public seront vagues et il n'existe aucun degré d'objectivité qui permette à un tribunal de déterminer ce qui est pornographique et ce qui ne l'est pas. Ce sera encore une question d'appréciation individuelle. De toute évidence, le bien public sera le plus souvent invoqué, de sorte que nos enfants seront encore vulnérables.

Nous aimerions que le ministre nous explique pourquoi il a fallu attendre si longtemps et pourquoi sa légion de juristes a produit encore une fois un projet de loi qui laisse à désirer. Cette mesure législative traîne ici depuis longtemps, mais laisse toujours à désirer.

L'effet global de l'arrêt Sharpe rendu par le juge Shaw, c'est que nombre d'observateurs sont consternés. Nous l'avons entendu aujourd'hui à la Chambre. Le fait qu'un éminent juge ouvre ainsi la porte aux pédophiles et à ceux qui profitent des jeunes, qui exploitent des images et qui écrivent des ouvrages ayant un effet très corrosif sur les normes de la société, constitue une parodie de justice.

Initiatives ministérielles

Des oeuvres semblables vont à l'encontre de ce qui est acceptable dans une société morale et juste. Il existe indéniablement un lien direct entre les fantasmes d'individus désaxés et le préjudice qui en résulte pour des enfants. Pourquoi courir ce risque, alors que la collectivité voudrait voir ce genre de matériel éliminé?

Le juge Shaw a élargi, dans l'arrêt Sharpe, l'interprétation de l'actuelle exemption ou défense que constitue la valeur artistique.

Je rappelle aux députés que l'article 1 de la Charte des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés et que ces droits ne peuvent être restreints «que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Je crois que les limites visées à l'article 1 sont justifiées dans ce cas-ci, si l'on tient compte des préjudices auxquels les enfants sont exposés et de l'intention du Parlement de protéger les droits des plus vulnérables. En somme, je crois que la Cour suprême a commis une erreur de jugement lorsqu'elle a fait une interprétation favorable de la décision Shaw. Malheureusement, les avocats du ministre ne semblent pas l'avoir compris.

Le Parti progressiste-conservateur a appuyé dans le passé les services de police, les groupes de victimes et les défenseurs des enfants, qui sont constamment aux prises avec un manque de ressources. Il est urgent d'adopter une loi qui protégera les enfants. Nous croyons que le projet de loi actuel ne va pas suffisamment loin. C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement et le ministre à tenir compte de certains des arguments qui ont été énoncés aujourd'hui à la Chambre.

Encore une fois, le projet de loi à l'étude est censé protéger les enfants, mais ce n'est pas ce qu'il fait. J'invite donc le gouvernement à prendre en compte certains amendements proposés de ce côté-ci de la Chambre. Il ne faut pas rejeter catégoriquement les propositions faites par l'opposition, du seul fait qu'elles émanent de l'opposition.

Le gouvernement canadien a pour rôle de protéger les enfants, et c'est ce que nous attendons de lui.

● (1235)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet du projet de loi. Mais d'abord, j'ai une annonce très importante à faire.

Il y a 175 heures, un autre bébé Epp est né. Je suis grand-père pour la cinquième fois. Permettez-moi d'utiliser un mot qui n'est pas de mise au Parlement, mais qui n'est pas dangereux, c'est mon nom. Dans la pure tradition Epp, le bébé est parfait. Comme grand-papa, il a même une mèche de cheveu au-dessus de l'oreille, ce que je trouve très mignon.

Ce petit-enfant s'appelle Micah. Il est le frère cadet de Noah et de Hannah. Lorsque je les vois tous les trois, je ne peux que penser à quel point un être humain doit être pervers et dépravé pour s'engager dans des activités de nature sexuelle avec ces beaux enfants innocents. Je ne comprends pas plus d'ailleurs comment quelqu'un peut tirer du plaisir à dépeindre, que ce soit par des écrits, des illustrations ou des photos, de telles activités.

Cela est profondément regrettable. En fait, aucun mot de la langue anglaise ou des deux autres langues que je parle ne me vient pour décrire la nature absolument horrible de ces activités.

Et voilà qu'arrivent les libéraux avec le projet de loi C-20. Cette mesure modifie le Code criminel de manière à protéger les enfants de l'exploitation sexuelle. En fait, son titre est très maladroit. Cela me rappelle la période où je conduisais un camion. Je transportais de lourdes charges sur l'autoroute. Il arrivait que je revienne sans

chargement. Je conduisais alors le camion vide vers une autre destination. Mon camion était vide.

Exactement comme ce projet de loi. Il a un joli titre, mais il est vide. Il ne règle nullement les questions que nous devons aborder en tant que société et législateurs dans ce pays.

Je tiens à être très concret parce que je sais que ce projet de loi a été mis de l'avant pour être récupéré à des fins politiques. Les libéraux ont mis de l'avant cette mesure dénuée de toute disposition pour la protection des enfants afin que les députés de l'opposition n'ait d'autre choix que de s'y opposer. Nous nous y opposerons parce qu'elle est inefficace. Le projet de loi ne fait rien pour protéger les enfants.

Lors des prochaines élections, nous verrons sans doute apparaître dans nos circonscriptions des brochures demandant aux gens pourquoi ils devraient voter pour ce député de l'Alliance canadienne puisqu'il a voté contre la protection de nos enfants. C'est le message que transmettront les libéraux. Je trouve cela presque aussi choquant que le projet de loi lui-même. J'ai vu de telles choses se produire lors de campagnes électorales précédentes.

En utilisant les enfants de façon aussi flagrante, les libéraux nous montrent à quel point ils n'ont aucun principe. Cela me trouble profondément.

Il y a, par exemple, dans le projet de loi, une disposition qui est censée faciliter la condamnation de ceux qui s'adonnent à la pornographie juvénile. Comment allons-nous pouvoir faire appliquer cette disposition si nous nous trouvons devant les mêmes juges pour défendre cette cause? Nous avons déjà comparu devant ces juges en disant qu'une personne a commis un crime pour lequel elle devrait être condamnée. Or, la défense a répliqué en disant que les gestes en question étaient conformes aux normes de la société.

● (1240)

On a constaté en fin de compte que les normes de la société permettent à peu près tout parce qu'elles sont très difficiles à définir. Dans le projet de loi, ils ont remplacé cette expression par «bien public». La preuve sera sans doute un peu plus difficile à faire. Les normes de la société sont parfois contraires au bien public, mais, si je comprends bien, ces deux choses sont presque synonymes aux yeux d'un juge.

On pourrait dire qu'on sert le bien public si on permet à quelqu'un d'écrire de telles ordures. Ces gens-là pourraient arguer qu'ils écrivent pour le «bien public» et ils pourraient invoquer la liberté d'expression. Je ne suis pas contre la liberté d'expression, mais il convient parfois de la limiter dans une certaine mesure. À mon humble avis, lorsqu'il s'agit de protéger nos beaux enfants innocents, tous les moyens sont bons.

Je serais parfaitement satisfait si l'on disait tout simplement qu'il est répréhensible de montrer de la pornographie juvénile sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse d'écrits, de dessins, de photos, de films ou de vidéos, et même de textes, de bandes dessinées à la main.

Initiatives ministérielles

Le Canada devrait avoir une loi qui interdit tout cela. J'irais même jusqu'à dire dans cette loi que cette interdiction est valable en dépit de la charte des droits, pour qu'on ne puisse invoquer cette défense. Je dirais: «Nonobstant toute disposition de la charte, il est entendu que personne ne peut produire ni posséder quelque forme de pornographie juvénile que ce soit.» Nous pourrions peut-être alors dire avec fierté que nous faisons quelque chose de concret pour protéger nos enfants.

Je ne peux laisser mon temps de parole se terminer sans dire un mot d'une omission flagrante dans le projet de loi: l'âge de consentement. J'ignore comment le Canada en est arrivé à tolérer que l'âge de consentement soit ramené à 14 ans.

Si je ne me trompe pas, c'était hier l'anniversaire de notre filleule. Je sais qu'elle vient d'avoir 12 ans, mais cela veut dire que sa douzième année est révolue et qu'elle est maintenant dans la treizième. Encore une fois, absolument rien ne peut justifier qu'on incite une enfant de cet âge à avoir des activités sexuelles. C'est mal.

Or, voici un projet de loi qui prétend protéger les enfants, mais qui ne dit rien de l'âge de consentement. Un mot d'explication s'impose pour quiconque ignore ce que cela signifie. Cela veut dire qu'un adulte ne peut se proclamer innocent devant les tribunaux en prétextant que l'enfant a accepté. C'est tout ce que cela veut dire. Au Canada, personne ne peut convaincre une enfant de 13 ans d'avoir des relations sexuelles et espérer s'en tirer. Par contre, si elle a 14 ans, c'est possible. À mon avis, c'est beaucoup trop jeune. À cause de cette omission très grave, le projet de loi ne s'attaque pas au problème.

Il y a bien d'autres choses dont nous pourrions parler, mais je devrai sans doute me contenter d'une seule pendant la minute qui reste: les peines minimales et maximales.

Le projet de loi prévoit une augmentation des peines maximales. C'est bien, mais les tribunaux y auront-ils recours ou continueront-ils de donner les peines habituelles?

J'ai reçu une lettre d'une personne qui me prenait à partie pour avoir demandé qu'on fixe des peines minimales. Cette personne m'a dit qu'elle ne voulait pas de peines minimales pour ces salauds. Elle a dit qu'elle voulait qu'on leur impose une peine maximale. Je lui ai répondu en disant que je comprenais très bien ce qu'elle voulait dire. Elle voulait qu'ils soient punis au maximum, ce qui est tout à fait justifié, mais malheureusement, lorsqu'une loi prévoit une peine maximale, cela empêche un juge d'imposer une peine qui y serait supérieure. Une peine minimale signifie qu'on ne peut imposer une peine inférieure à ce qui est prévu.

• (1245)

Nous devrions établir des peines minimales pour un projet de loi qui vise à protéger les enfants, mais ce n'est pas prévu dans ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle je voterai contre ce projet de loi, et je le fais parce que je tiens réellement à protéger les enfants.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis persuadée que tous les députés se joindront à moi pour féliciter le député d'Elk Island pour la naissance de son petit-fils. Nous vous remercions de nous en avoir informé.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui à propos du projet de loi C-20 et de l'amendement proposé. Je tiens aussi à féliciter l'orateur précédent pour la naissance de son petit-fils.

Je ne vois vraiment pas ce que le gouvernement espère accomplir avec ce projet de loi. Nous savons tous, du moins devrions-nous savoir, mais le problème tient peut-être au fait que nous ne savons

pas tous, que le gouvernement a pour responsabilité primordiale de protéger les citoyens respectueux de la loi. Il semble cependant que le gouvernement ait opté pour la facilité dans ce dossier. Je voudrais l'expliquer à ceux qui suivent nos débats.

Il existe aujourd'hui, au Canada, ce qu'on appelle le droit jurisprudentiel, c'est-à-dire des règles de droit qui sont le fait de juges. Le gouvernement a permis qu'il en soit ainsi car cela lui permet de s'en laver les mains. Les gouvernements sont censés faire les lois; les juges doivent les interpréter et les avocats doivent en débattre. Or, il s'avère aujourd'hui plus facile pour le gouvernement de dire qu'il n'a pas eu l'intention de légiférer dans tel ou tel sens et que c'est le juge qui a eu le tort d'imposer telle ou telle sentence.

Ainsi, animé par sa propre stupidité—je ne saurais dire autrement—le gouvernement a décidé de me donner une sortie de secours, en tant que parlementaire, lorsque, de retour dans ma circonscription, je suis confronté à mes électeurs qui me posent des questions difficiles concernant, par exemple, l'arrêt Sharpe sur la pornographie juvénile. Je peux aujourd'hui rentrer dans ma circonscription et dire que ce jugement est le fait d'un magistrat, et non pas du gouvernement.

Puisqu'ils n'ont de compte à rendre à personne, il est ainsi aujourd'hui possible de blâmer les juges, même s'ils sont, pour la plupart, nommés par le gouvernement. Ils n'ont pas à briguer une seconde fois leur poste. Ils n'ont pas à se faire réélire. Ils n'ont pas à expliquer à la population le pourquoi de leur décision.

Une voix: Ils ne sont pas élus.

M. Darrel Stinson: Ils ne sont pas élus, ce qui permet au gouvernement de s'en tirer à bon compte. Certains parlent d'un miroir aux alouettes, mais j'appelle cela de la supercherie de la part du gouvernement.

Une voix: C'est de la couardise.

M. Darrel Stinson: Oui, le mot couardise convient très bien pour qualifier cette situation que le gouvernement a permise.

Le rôle du gouvernement est de légiférer. Si un juge interprète une loi d'une façon que le gouvernement n'avait pas prévu, il ne faut à la Chambre qu'un jour environ pour modifier la loi afin d'éviter cette interprétation erronée. Le gouvernement a toutefois décidé de ne pas agir de la sorte, de ne pas prendre de mesures controversées de crainte d'être pris à partie et d'en payer le prix aux prochaines élections.

Une voix: Laissons les juges se débattre avec cela.

M. Darrel Stinson: Oui, laissons les juges se débattre avec cela et laissons les avocats qui défendent leurs clients porter l'odieux de la situation. Quand on retient les services d'un avocat, c'est pour qu'il nous représente dans toute la mesure de ses compétences, puis pour laisser le juge rendre sa décision.

Toutefois, lorsque la décision va à l'encontre du bien des enfants, du bien de tous les gens, le gouvernement devrait avoir le courage d'apporter les changements qui s'imposent afin de protéger nos enfants, mais il ne le fait pas. Il préfère plutôt déposer un autre projet de loi, le C-20, et tenter de le faire adopter.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-20 est loin d'être clair en ce qui concerne l'âge du consentement à des activités sexuelles entre un adulte et un enfant. Autrement dit, nous tolérons sans broncher que les services d'un enfant de 14 ans soient vendus à une personne dans la soixantaine. Nous sommes désormais reconnus dans le monde entier comme les défenseurs du commerce de la sexualité juvénile.

● (1250)

J'ai eu l'occasion, malheureusement, de visionner certaines des images qui préoccupent tellement la police. Quatorze ans est l'âge maximal. Ces vidéos montrent des enfants de trois et quatre ans. Ces images sont dégoûtantes. Pourtant, chaque fois que nous découvrons des contrevenants et que les agents de la paix recueillent suffisamment de preuves et peuvent enfin les traduire en justice, ils sont quittes pour une réprimande et nous disons pouvoir les changer ou changer la façon dont ils se livrent à la pornographie juvénile.

J'ai entendu parler du prétexte qu'est la valeur artistique. Aucune personne sensée ne trouverait à redire contre un dessin affiché dans le cabinet d'un médecin et, pourtant, j'ai entendu des députés, et même le ministre, dire que c'est la raison pour laquelle le gouvernement veut insérer cette disposition dans le projet de loi. Quelle foutaise. On parle du cabinet d'un médecin. Nous savons que les médecins ont des dessins et des photographies des parties du corps. L'argument ne prend pas avec la population.

Ce qui met la population en colère, c'est que, lorsque ces contrevenants sont condamnés, ils peuvent passer par tout le système de justice sans recevoir de traitement et peuvent être autorisés à recouvrer leur liberté. Ils peuvent retourner dans la société pour se livrer à leur commerce et c'est tout. Ces gens veulent faire de l'argent et utilisent nos enfants à cette fin. Ils passent par le système carcéral sans même devoir passer une journée devant quelqu'un qui lui fera comprendre ce qui ne va pas avec leur commerce.

Une voix: Sans même être incarcérés.

M. Darrel Stinson: Oui, bien souvent, sans même être incarcérés.

Ensuite, on les fait sortir pour qu'ils s'en prennent de nouveau aux enfants, pour qu'ils fassent partie du voisinage dont le gouvernement s'inquiète tant.

Il se passe des choses dans notre pays. Si le gouvernement veut vraiment savoir ce qui se passe, il devrait cesser de faire l'autruche.

Une voix: Les contrevenants recourent aussi à des avocats du service d'aide juridique.

M. Darrel Stinson: Ils le font allègrement, madame la Présidente.

Je ne peux pas croire que nous tolérions cette situation depuis si longtemps. Je me rappelle qu'en 1994, j'ai pris la parole à la Chambre pour dénoncer la même chose, l'exploitation de nos enfants. Je ne parle pas en tant que père, car je n'ai pas d'enfants. Je n'ai pas eu la chance d'avoir des petits-enfants. Je parle en tant que quelqu'un qui s'est rendu avec des députés de ce côté-ci, ceux de Wild Rose et de Bulkley Valley, constater les dégâts que cette situation a causés dans nos villes, dans tout le Canada.

Il n'y a rien de pire que de parler à une fille de 12, 13 ou 14 ans dont la vie a été totalement ruinée par cela. Ces filles sont entraînées par des bandes et sont forcées de se livrer à des actes de ce genre. Elles sont forcées, et nous ne faisons rien à cet égard. Et je suis censé rentrer à la maison, tout comme les autres députés, et dire que je suis fier de représenter le Canada.

Permettez-moi de dire qu'il y a bien des fois où je ne suis pas fier de représenter le Canada à cause de ce que nous laissons faire dans

ce pays. Il est temps que le gouvernement décide de redonner aux parents le droit d'élever leurs enfants. Le gouvernement doit se retirer des affaires familiales et commencer à protéger ceux qui ont besoin de protection. Il est grand temps que cela se fasse. Tôt ou tard, nous allons récolter ce que nous avons semé.

Pourquoi avons-nous une surabondance d'enfants toxicomanes et de maladies transmises sexuellement chez les enfants dans notre pays? Voici pourquoi: c'est parce que le gouvernement a décidé de jouer le rôle de parent. Le problème, c'est qu'il ne comprend pas ce que cela signifie que d'être parent. Cela ne l'intéresse aucunement. Voilà ce qui se passe dans notre pays, dans nos écoles, dans les rues de nos villes, et le gouvernement continue de fermer les yeux et d'accepter la valeur artistique comme justification.

Voilà l'étoffe dont notre gouvernement est fait. Il se cache derrière les juges et derrière des justifications comme la valeur artistique et, lorsque de telles choses se produisent, il prétend qu'il ne savait pas que cela pouvait arriver, que la loi serait interprétée de cette façon par un juge.

● (1255)

Pourtant, maintes et maintes fois les députés de ce côté-ci de la Chambre ont dit exactement au gouvernement ce qui allait arriver. Il a tout de même continué de faire la sourde oreille et a décidé de laisser passer cela. C'est une honte, non seulement pour la Chambre, mais pour le pays tout entier.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 24 mars 2003, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

Initiatives ministérielles

Mme Marlene Catterall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a une entente conformément au paragraphe 45(7) du Règlement pour reporter le vote par appel nominal prévu pour 18 h 30, le lundi 24 mars 2003, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles, le mardi 25 mars.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1300)

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 février, de la motion portant que le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat important qu'on attend depuis longtemps. Même si on a discuté à de nombreuses reprises de cette question à la Chambre, chaque fois à l'initiative de l'Alliance canadienne, l'opposition officielle, c'est la première fois qu'un projet de loi, en l'occurrence le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, fait l'objet d'un débat.

Je suis intervenu à la Chambre il y a plus de deux ans pour appuyer une motion de l'Alliance canadienne demandant l'établissement d'un registre national des délinquants sexuels. Il y a deux ans, cette motion a conduit le gouvernement à s'engager à établir un tel registre. À l'époque, nos vis-à-vis ont appuyé à l'unanimité l'engagement de leur gouvernement d'établir un registre national des délinquants sexuels avant le 30 janvier 2002.

Il est évident que le gouvernement n'a pas respecté un autre engagement. Il n'a pas tenu sa promesse de faire en sorte que le registre des délinquants sexuels soit une réalité en janvier 2002. Je suis persuadé que si nous n'avions pas poussé le gouvernement, il n'aurait jamais respecté cet engagement de lui-même. Le temps qu'il a fallu pour forcer le gouvernement à présenter le projet de loi C-23 à la Chambre montre clairement à tous les Canadiens et à tous les parlementaires la priorité, ou le manque de priorité, que les ministériels accordent à la protection de nos enfants au Canada.

L'Ontario a établi un registre il y a trois ans. La loi Christopher, ou projet de loi 31, a reçu la sanction royale en avril 2000. Ce projet de loi a établi un registre en vue d'améliorer la sécurité publique en fournissant aux organismes d'application de la loi un outil électronique moderne, fiable et efficace pour soutenir les services, afin de suivre les délinquants sexuels dans nos collectivités et de faciliter les enquêtes sur des crimes de nature sexuelle.

Malgré les efforts de l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux, le gouvernement libéral n'a pas protégé les enfants canadiens contre les prédateurs sexuels.

Ce sera la troisième fois que j'interviens à la Chambre pour citer un document qui a été rédigé par le Parti libéral du Canada avant les élections de 1993. Avant ces élections, les promesses des libéraux, leur engagement et leur vision semblaient excellents dans leur livre rouge. Je cite cela aujourd'hui, car il est absolument essentiel que nous signalions les motifs clairs qui justifient l'établissement d'un

registre national des délinquants sexuels, comme l'ont reconnu non pas juste récemment mais il y a dix ans ceux qui siègent en face de nous, au gouvernement. Pourtant, le gouvernement agit très lentement. Il n'a absolument rien fait jusqu'à maintenant et une fois de plus, il n'a pas tenu une promesse. Il a échoué et cela fait partie du bilan du gouvernement, une succession d'échecs.

En 1993, les libéraux ont souscrit entièrement à l'établissement d'un registre national des délinquants sexuels, des personnes trouvées coupables d'agression contre des enfants. Leur justification, qu'on retrouve directement dans leur propre document, était la suivante:

Les délinquants sexuels représentent presque 20 p. 100 de la population carcérale et 10 p. 100 des détenus en libération conditionnelle.

Les délinquants sexuels récidivistes sont deux fois plus susceptibles que les autres délinquants de commettre d'autres délits sexuels; ils sont en outre bien plus susceptibles de violer les conditions de leur libération conditionnelle et plus susceptibles de commettre un autre délit. (...) Toutefois, les programmes de traitement des délinquants sexuels font cruellement défaut.

● (1305)

Le gouvernement libéral a reconnu les risques de récidive. Il a reconnu cette menace. Il a reconnu tout cela. Ces faits ont été soulignés trois ans avant la publication du document des libéraux.

Un rapport publié en 1990 par un groupe de travail mis sur pied par le ministère relevant du solliciteur général du Canada a conclu que les programmes de traitement des délinquants donnent des résultats limités. Les auteurs du rapport ont évalué et examiné les programmes en place, ils ont suivi l'application de ces programmes et ils en ont fait une évaluation qui a révélé que ces programmes donnent des résultats limités. Les auteurs du rapport mentionnaient aussi que les praticiens du domaine du traitement des délinquants sexuels ne prétendent pas guérir les délinquants. En 1990, sous un gouvernement antérieur, le ministère relevant du solliciteur général a reconnu qu'il ne pouvait prétendre avoir guéri 100 p. 100 des délinquants sexuels et a admis que la stratégie en matière de traitement consiste plutôt à gérer le risque de récidive.

Les auteurs du rapport disent que même si les délinquants sont intégrés à un programme, même s'ils font l'objet d'un traitement, au bout du compte le mieux que le ministère peut faire c'est de gérer le risque. À titre de parent, je ne suis pas certain d'être tout à fait satisfait de la réponse fournie dans le rapport, même si celle-ci reflète la réalité. À titre de parent, je suis quelque peu préoccupé par le fait que des gens qui reconnaissent que les programmes ne fonctionnent pas et qui reconnaissent les taux de récidive disent qu'ils vont gérer le risque posé par les pédophiles et les délinquants sexuels qui réintègrent nos collectivités.

Le rapport indiquait également qu'il n'y avait pas suffisamment de spécialistes pour offrir des soins à tous les délinquants sexuels qui en avaient besoin, et il reconnaissait les limites des traitements. Ces renseignements découlant de la recherche, présentés par le ministère du Solliciteur général, démontraient clairement il y a plus de 10 ans la nécessité d'avoir au Canada un registre national des délinquants sexuels. Pourtant, le gouvernement et celui qui l'a précédé ont négligé de créer un tel registre, même s'ils connaissaient les risques présentés par ces personnes et s'ils étaient amplement justifiés de le faire.

Il faut se demander pourquoi, compte tenu des droits et des risques en cause, on n'a pas répondu à un tel besoin. La seule explication plausible, à mon avis, c'est que le gouvernement plaçait les droits du délinquant au-dessus de ceux de la victime, comme il continue de le faire maintenant. Il a toujours fait passer les droits du délinquant avant la protection de la société. On en a eu plusieurs preuves.

Initiatives ministérielles

C'est devenu une évidence dans presque tous les projets de loi en matière de justice présentés par le gouvernement au cours des dernières années, dont celui ayant trait à l'établissement d'une base de données génétiques. Promulgué en 1998, le projet de loi C-3, loi concernant l'identification par les empreintes génétiques, établissait de nouvelles dispositions législatives régissant la création et l'administration d'une base de données génétiques nationale. Il modifiait également le Code criminel afin de permettre au juge de rendre une ordonnance consécutive à la condamnation autorisant le prélèvement de substances corporelles sur une personne reconnue coupable d'une infraction visée au Code criminel, afin d'inclure le profil génétique de cette personne dans la base de données génétiques nationale.

La base de données en question a été inaugurée officiellement le 5 juillet 2000. Mon parti, l'Alliance canadienne, est bien déterminé à rétablir la confiance dans notre système de justice en dotant les policiers et les organismes d'application de la loi des moyens technologiques les plus modernes afin de repérer et d'appréhender rapidement les criminels.

• (1310)

Nous vivons à une époque où chacun des segments de la société est à la recherche de la plus récente technologie en vue d'améliorer son mode de vie, ses activités commerciales, sa sécurité et j'en passe.

Arrêtez-vous à ce qui a cours dans le domaine des soins de santé et aux nouvelles technologies disponibles. Il n'y a que quelques années que nous pouvons recourir à la chirurgie laser pour faire corriger une perte de vision. C'est maintenant une ancienne technologie. Le secteur de la santé dispose désormais de la technologie voulue pour accomplir biens choses.

Nous exigeons de la haute technologie dans les transports. Il existe désormais des véhicules dotés du système mondial de localisation qui peut déceler les cas où il y a eu un accident. Lorsque le coussin gonflable est activé, un signal est transmis automatiquement par satellite à un bureau, et des soins médicaux sont dépêchés sans même que l'on ait besoin de faire le 911.

Notre société a atteint un stade où nous acceptons et voulons ce qu'il y a de plus récent sur le plan de la technologie. Nous l'avons sous nos yeux. Au cours des derniers jours, la télévision nous a montré l'équipement à la fine pointe de la technologie de la guerre contre l'Irak. Nous avons vu des missiles lancés à partir d'un endroit situé à des centaines de milles du point visé. Nous avons vu les plus récents missiles guidés au laser.

Nous sommes témoins de la même chose dans le domaine des sciences de la santé en ce qui concerne la recherche et le développement. Nous voulons le dernier cri dans le domaine de la technologie. Toutefois, lorsqu'il est question d'application de la loi, de lutte contre le crime, et de mesures à adopter face aux infractions criminelles et aux délinquants, l'Alliance canadienne a soutenu que l'identification à l'aide de l'ADN, si elle est utilisée à son plein potentiel, pourrait représenter une des plus récentes technologies. Selon nous, l'identification à l'aide de l'ADN pourrait représenter dans la lutte contre la criminalité une des plus grandes ressources depuis l'adoption de la poudre pour la prise des empreintes digitales.

Empêcher les organismes policiers d'utiliser à son plein potentiel cette technologie, comme l'a fait le projet de loi C-3, était répréhensible. C'était inacceptable, dans la mesure où cela se traduit par le maintien d'un niveau de risque inutile sur les plans de la vie et de la sécurité de nos citoyens. Nous disposons de la technologie voulue. Nous avons la capacité de lutter contre la criminalité. Lorsque vient le moment de confier ces ressources à nos organismes

d'application de la loi, nous leur lions les mains puis nous leur disons d'aller faire leur travail. Le gouvernement devrait avoir honte.

Il existe littéralement des centaines de cas de viol non résolus. Des centaines de cas de meurtres sont en souffrance au pays. Il y a partout au Canada des victimes dont une seule infraction criminelle a changé à jamais la vie.

J'ai regardé dans les yeux des mères dont les enfants ont été assassinés, certains ayant été tués en prison. La petite étincelle dans leurs yeux est à jamais disparue. Lorsque l'on parle à un parent dont le jeune enfant a été agressé sexuellement ou violé, on apprend qu'il n'y a pas que la victime principale, soit l'enfant, qui conserve une cicatrice. Tous les membres de famille et de la famille élargie sont marqués à jamais.

Bon nombre de délinquants dangereux restent en liberté parce que le gouvernement n'a pas déployé adéquatement, comme le demandaient les corps policiers de partout au Canada, cet outil que constitue la banque de données génétiques. Le projet de loi C-3 ne permettait pas le prélèvement d'échantillons d'ADN au moment où des accusations étaient portées. Il ne permettait pas de prélever des échantillons rétroactivement auprès de criminels incarcérés autres que des délinquants déclarés dangereux, des délinquants sexuels ayant commis de multiples agressions et des meurtriers en série.

Le projet de loi C-3 prévoyait toutefois une exemption dangereuse et inutile qui permettait à un juge de ne pas délivrer de mandat pour le prélèvement d'un échantillon s'il était d'avis que pareil prélèvement aurait des répercussions sur la vie privée et la sécurité de l'individu concerné. Encore une fois, on constate que les tribunaux peuvent interdire le prélèvement d'un échantillon d'ADN si cela risque de porter atteinte à la vie privée ou à la sécurité de l'individu.

• (1315)

L'importance que l'on accorde à tort à la vie privée des délinquants est plus qu'évidente dans le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui. Elle est plus qu'évidente dans le projet de loi C-23.

Les délinquants sexuels peuvent être exclus du registre, selon le paragraphe 490.03(4) du Code criminel, tel que prévu à l'article 20 du projet de loi, si le tribunal est convaincu:

...que l'intéressé a établi que celle-ci [l'ordonnance] aurait à son égard, notamment sur sa vie privée ou sa liberté, un effet nettement démesuré par rapport à l'intérêt que présente, pour la protection de la société au moyen d'enquêtes efficaces sur les crimes de nature sexuelle, l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels.

Les délinquants sexuels ne réussiront pas tous à se soustraire à l'enregistrement des renseignements, mais une chose est sûre: bon nombre retarderont le moment où leur nom sera inscrit dans le registre et bon nombre ne signaleront pas leurs allées et venues, faisant valoir devant le tribunal les effets démesurément négatifs que cela aurait sur leur vie privée et leur liberté. Une chose est certaine, nous verrons un engorgement du système judiciaire comme nous n'en avons jamais vu auparavant. Cette perspective réjouit les avocats qui se frottent les mains et salivent déjà. C'est devenu un rêve pour les avocats.

S'ils ne réussissent pas à convaincre le juge que leurs noms ne devraient pas figurer dans le registre, nous pouvons être sûrs qu'ils saisiront la Cour suprême du Canada de leur dossier et qu'ils le feront traîner le plus longtemps possible.

Il y a deux jours, les journaux tiraient: «Un violeur demande à la Cour suprême d'annuler la loi sur l'ADN. L'avocat soutient que le prélèvement de substances corporelles viole les droits constitutionnels de son client.» L'article poursuit, et je cite:

Initiatives ministérielles

Un résident d'Edmonton condamné pour avoir violé et fécondé une jeune fille de 14 ans est le premier à contester devant la Cour suprême du Canada la législation autorisant les corps policiers à prélever des échantillons d'ADN auprès des suspects... Le résident, dont il est interdit de publier le nom, logeait durant la semaine chez la victime et sa famille dans un parc de roulettes à Hinton en Alberta... Il a eu des rapports sexuels avec la victime pendant 30 minutes... Quatre mois plus tard, la jeune fille a constaté qu'elle était enceinte... Décrite comme ayant une déficience intellectuelle, la jeune fille a expliqué à sa mère ce qui s'était passé et elle a obtenu un avortement... Le service de police a saisi le tissu foetal comme élément de preuve. En janvier 1997, des agents de la GRC, munis d'un mandat de perquisition, ont prélevé des échantillons de sang du suspect en vue de comparer l'ADN au tissu [qu'ils avaient gardé]... Celui-ci a été reconnu coupable d'agression sexuelle et condamné à six ans d'emprisonnement. En 2001, la Cour d'appel de l'Alberta a décidé, deux contre un, de maintenir la condamnation. Me Anderson, dont le client est en liberté après avoir payé une caution de 5 000 \$, demande à la Cour suprême de renverser la décision.

La défense soutient que la législation en matière d'ADN est contraire à la Charte des droits et libertés, qu'elle nuit à la sécurité personnelle de son client et qu'elle devrait être abolie parce que son client a fait l'objet d'une fouille déraisonnable.

L'avocat d'un violeur reconnu coupable ne plaide pas l'innocence de son client. Il ne prétend pas au tribunal qu'il y a eu erreur judiciaire, que l'individu est innocent de l'accusation portée contre lui. Il plaide contre la façon dont la police a obtenu les preuves pour établir qu'il était coupable. Il soulève un vice de forme.

● (1320)

Pendant que les rouages de la justice tournent lentement ou cessent complètement de tourner, nos fils et nos filles peuvent devenir des victimes parce que le gouvernement continue de fausser le jeu en faveur du contrevenant et du délit au détriment de la protection de la société.

Il y a quelques années, la Cour suprême du Canada, dans une décision à 5 contre 4, a soutenu que les droits à la vie privée aux termes de la Charte exigeaient que la police obtienne un mandat avant d'entrer dans une résidence pour y arrêter un suspect. Dans la décision rendue dans l'affaire Feeney, les preuves ont été rejetées parce que la police n'avait pas obtenu de mandat avant d'entrer dans les lieux. La chemise trempée de sang de Feeney, sur laquelle la police avait mis la main, et le sang répandu là où cet individu vivait, prouvaient clairement sa culpabilité à l'accusation de meurtre au premier degré. Cette chemise ou ce sang n'ont jamais été admis en preuve.

Dans son opinion dissidente, la juge L'Heureux-Dubé de la Cour suprême a déclaré que bien que les droits de l'accusé soient certainement importants en vertu de la Charte des droits et libertés, ils ne sont pas toute l'équation. J'aime ce que la juge a dit. La juge n'a pas remis en question le fait que quelqu'un qui est accusé a des droits aux termes de la Charte. Elle n'a pas contesté le fait que quelqu'un qui est soupçonné par la police et contre qui des accusations sont portées, avait des droits. Elle n'a pas remis en cause le fait que la Charte des droits et libertés s'appliquait. Elle a dit que ce n'était qu'une partie de l'équation et pas toute l'équation.

Cette citation devrait réveiller le gouvernement. Cette citation devrait réveiller ceux qui ne tiennent compte que des droits des contrevenants, oubliant ceux des victimes.

La juge a mis en garde ses collègues contre le fait d'exclure automatique des preuves obtenues même illégalement sans tenir compte des conséquences pour les victimes, la protection de la société et la réputation du système judiciaire. Elle a dit:

Quand un agresseur ou un meurtrier est acquitté au nom de la régularité du processus criminel, on ne fait pas fi uniquement des victimes passées, mais également des futures victimes qui sont sacrifiées.

La juge de la Cour suprême a osé dire qu'il était temps de réévaluer la vision du tribunal quant à l'équilibre entre la protection des droits individuels de l'accusé et la capacité de la société de protéger ses membres les plus vulnérables et d'exposer la vérité. Je demande aujourd'hui au gouvernement d'établir ce nécessaire équilibre car, comme l'a déclaré la juge L'Heureux-Dubé:

...il est peut-être temps de se rappeler que le respect et la confiance de la population à l'égard du système de justice ne résident pas uniquement dans sa capacité de nous protéger contre les abus des policiers, mais aussi dans sa capacité d'exposer la vérité et de voir à ce que, en bout de piste, il soit plutôt probable que justice a été rendue.

J'insiste sur ces quelques mots: «qu'il soit plutôt probable que justice a été rendue».

La juge affirme que, lorsqu'un accusé traverse toutes les étapes prévues par le système, le public veut avoir confiance que justice a été rendue. Lorsqu'on lit que des délinquants sont libérés pour des questions de forme, les gens commencent à se demander si la justice est vraiment rendue. Le tribunal a-t-il exercé la justice? Les gens sont rarement satisfaits lorsqu'un criminel est arrêté, mais ils se demandent toujours si on a vraiment procuré à la victime le moyen de retrouver la paix de l'esprit en rendant justice. Voilà la question. Voilà la deuxième partie de l'équation qu'il faut prendre en considération.

La seule façon d'assurer que justice soit faite est de voir à ce que les policiers du Canada disposent de tous les outils d'enquête dont ils ont besoin pour faire efficacement leur travail et découvrir la vérité en regroupant toutes les preuves qu'ils peuvent trouver.

● (1325)

Ce sera une injustice si les dispositions sur les mandats relatifs aux analyses génétiques sont jugées inconstitutionnelles. Ce sera une injustice si l'utilisation des empreintes génétiques comme élément de preuve est rigoureusement restreinte.

Il y a plus de dix ans, le jeune Punky Gustavson, âgé de 6 ans, a été kidnappé, agressé sexuellement et tué. L'affaire a retenu l'attention de tout le pays, en tout cas celle de l'Alberta. Non seulement à Edmonton, où l'affaire s'est produite, mais dans toute la province, on a été horrifié lorsqu'on a entendu parler de la disparition du petit Punky Gustavson.

L'affaire est survenue il y a plus de dix ans. Il y a moins d'une semaine, le meurtrier de Punky Gustavson a enfin été inculpé. En novembre dernier, une cour provinciale de l'Alberta a ordonné le prélèvement des empreintes génétiques de Clifford Mathew Sleigh, qui était détenu dans l'établissement de Bowden. Ses empreintes ont été comparées avec celles d'un minuscule échantillon prélevé en 1992, lorsque le corps de Punky a été retrouvé.

Comme je l'ai déjà dit, seulement trois types de prisonniers reconnus coupables avant juin 2000, lorsque la banque d'empreintes génétiques a été créée, pouvaient être fichés. Il y avait tout d'abord les délinquants dangereux. La deuxième catégorie était celle de auteurs de meurtres multiples. Enfin, la troisième était celle des auteurs d'agressions sexuelles multiples. Dans tout le Canada, cela représentait 2 000 délinquants, et 300 d'entre eux se trouvaient dans les prisons albertaines. Le tribunal albertain a dû obtenir une ordonnance pour prélever les empreintes génétiques de ces 300 détenus et les verser dans la banque. Cela ne se faisait pas automatiquement.

Initiatives parlementaires

L'Alliance canadienne soutient qu'on devrait automatiquement prélever les empreintes génétiques, même rétroactivement, sur tous les contrevenants trouvés coupables. Dans le même ordre d'idées, nous avons soutenu, avec un succès bien mitigé selon toute apparence, qu'il fallait inscrire rétroactivement au registre tous les délinquants sexuels trouvés coupables de telles infractions. Quoi qu'il en soit, nous continuerons à faire des pressions pour que soient inscrits au registre, sans exception aucune, tous les délinquants sexuels, que leur crime soit de date récente ou éloignée.

La disposition sur la rétroactivité contenue dans le projet de loi préoccupe énormément les Canadiens. Il est inadmissible que le gouvernement présente un registre sur lequel ne figure aucun nom et qu'il vante les mérites d'un registre qui, pour bien des années encore, ne contribuera pas à l'application de la loi. Il est inadmissible que le ministre prétende à la Chambre ou devant les caméras de télévision, où que ce soit au Canada, que ce registre s'avérera utile, dès qu'on aura légiféré et qu'il aura été adopté. À défaut d'une disposition prévoyant la rétroactivité, ce registre ne rendra service à absolument personne.

Nous ferons des pressions pour que les délinquants sexuels qui ne respectent pas une ordonnance de s'inscrire au registre soient passibles d'une peine d'emprisonnement sévère. À l'heure actuelle, l'article 20 du projet de loi C-23 prévoit l'ajout du paragraphe 90.09(1) 4 dont le libellé est le suivant:

Quiconque fait sciemment défaut de se conformer à l'ordonnance [...] commet une infraction et encourt:

a) la première fois, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, un emprisonnement maximal de six mois et une amende maximale de 10 000 \$, ou l'une de ces peines.

Il est absolument honteux et parfaitement insultant pour des citoyens qui respectent la loi en ce qui concerne les armes à feu...

• (1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député disposera encore de dix minutes et 25 secondes lorsque nous reprendrons le débat sur ce projet de loi.

Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend le débat, interrompu le 30 janvier, sur la motion.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom de ma collègue de Churchill pour parler de son excellente motion n° 197 qui prévoit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la définition de «emploi ouvrant droit à pension» donnée dans le Régime de pensions du Canada de manière qu'elle englobe les indemnités d'accident du travail.

La motion vise à permettre aux travailleurs accidentés qui ont dû quitter temporairement leur travail d'obtenir, au moment de prendre leur retraite, les mêmes prestations qu'ils auraient reçues s'ils n'avaient pas été forcés de quitter leur travail pendant un certain temps en raison d'une blessure.

L'idée de base est très simple et très logique à mon avis. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi le gouvernement n'a pas encore apporté ce changement mineur mais important au Régime de pensions du Canada.

Pour bien comprendre les effets de la motion, il suffit de se pencher sur les problèmes auxquels les travailleurs accidentés font face en ce qui a trait aux pensions.

À l'heure actuelle, l'indemnisation des accidentés du travail n'est pas considérée comme un emploi ouvrant droit à pension aux fins du RPC. Puisque l'admissibilité au RPC d'une personne qui prend sa retraite est fondée sur le nombre de mois d'emploi ouvrant droit à pension qu'elle a à son dossier, chaque mois de travail qu'un employé perd en raison d'un accident le pénalise au niveau du calcul relatif à l'admissibilité au RPC au moment de sa retraite.

Dans les cas de blessures graves qui nécessitent de longues périodes de réadaptation, comme une amputation, de graves brûlures ou une électrocution, ces mois d'admissibilité au RPC qui sont perdus peuvent réduire considérablement le revenu de retraite d'une personne ou même rendre cette personne totalement inadmissible aux prestations du RPC. Cela constitue essentiellement une deuxième blessure.

Le RPC a été créé pour donner aux travailleurs canadiens un revenu de retraite assuré. Il n'a jamais été conçu de façon à ce que les travailleurs perdent leur pension simplement parce qu'ils ont eu la malchance d'être victime d'un accident de travail. L'ampleur du problème est assez importante.

Dans les neuf provinces couvertes par le RPC, il y a eu en 2000 plus de 800 000 demandes d'indemnisation pour des accidents de travail. À mon avis, il est inacceptable que ces gens risquent de perdre leurs prestations de retraite ou de voir ces prestations réduites. Après tout, les programmes d'indemnisation des accidentés du travail sont conçus pour aider les gens à réintégrer le marché du travail, et la plupart d'entre eux traitent leurs clients comme des travailleurs en congé temporaire. C'est évidemment de cette façon que nous devrions les traiter.

Ces gens veulent travailler et font tous les efforts nécessaires. Avec une aide adéquate, la plupart d'entre eux retourneront au travail. Le problème est que les programmes gouvernementaux, comme le RPC, semblent traiter les travailleurs accidentés comme des personnes qui ont délibérément choisi de quitter le marché du travail et réduisent leurs prestations de retraite en conséquence.

À titre de porte-parole néo-démocrate pour les personnes handicapées, je vois chaque jour et chaque semaine le courage et la détermination des gens qui ont dû cesser de travailler à cause d'une incapacité, y compris à cause d'un accident de travail.

Ce qui est le plus frustrant pour ces gens, ce n'est pas le fait qu'ils devront peut-être vivre le reste de leur vie avec un handicap, mais bien le fait qu'ils sont pénalisés davantage, et de façon répétée, par les programmes publics d'aide que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis, des choses comme le RPC, le transport en commun, le soutien en matière de santé et le soutien du revenu.

Nous devrions avoir un régime public de pensions qui reconnaît que les travailleurs accidentés sont simplement en congé temporaire et ne devraient donc pas subir une réduction de leurs prestations de retraite à cause de leur blessure.

Comme les programmes d'indemnisation des accidentés du travail relèvent des provinces, la mise en œuvre d'une telle mesure nécessiterait des ententes avec les provinces. L'adoption de la motion n° 197 ne serait donc qu'une première étape. Ce serait néanmoins une étape importante puisqu'elle montrerait aux pouvoirs exécutifs fédéral et provinciaux qu'il existe un appui législatif à l'égard du principe selon lequel les travailleurs accidentés ne devraient pas avoir à subir de perte de prestations de retraite.

Initiatives parlementaires

Ce n'est pas un problème énorme parce que les provinces rencontrent déjà régulièrement le gouvernement fédéral pour discuter de questions relatives au RPC et qu'elles comprennent les travailleurs accidentés mieux que le gouvernement fédéral.

Je signale que la motion n'aurait aucun effet au Québec, car cette province administre son propre programme, le Régime de rentes du Québec, qui remplace le RPC en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

• (1335)

J'appuie vigoureusement la motion, mais je saisis l'occasion de souligner un problème semblable à celui que nous discutons. Un autre groupe que les accidentés du travail est pénalisé en vertu du RPC: le groupe des aidants naturels.

Dans sa livraison du 10 mars, *The Toronto Star* publiait un article de Carol Goar au sujet d'une femme du nom de Marie Taylor. Permettez-moi de citer quelques extraits de l'article lapidaire et fort bien écrit de Mme Goar au sujet de la situation de Marie Taylor. Voici:

Elle a toujours occupé un poste de secrétaire juridique. Son mari était le directeur de la sécurité à la centrale électrique de Lennox, dans l'est de l'Ontario. Le couple passait son temps libre à construire une maison confortable à Napanee où il comptait s'installer à la retraite.

Au cours de sa carrière, Mme Taylor a obtenu deux congés autorisés. Elle a pris le premier pour s'occuper de son beau-fils gravement malade et le deuxième pour s'occuper de sa mère mourante.

Elle ne savait pas à quel point ces gestes de compassion allaient lui coûter cher.

Peu après avoir pris sa retraite, Mme Taylor a perdu son compagnon à vie. Elle se bat actuellement pour conserver sa maison.

Sa précarité financière est due au fait que ses prestations en vertu du Régime de pensions du Canada sont plus modestes que ce qu'elle avait prévu. Ses années de service ouvrant droit à pension ont été réduites de 20 p. 100 en raison des deux interruptions dans sa vie professionnelle.

Mme Taylor n'était pas malade, mais elle prenait soin de personnes malades. Elle se trouve dans la même situation que les travailleurs accidentés, que la motion n° 197 cherche à régler, soit la perte de prestations de retraite fournies en vertu du RPC en raison d'interruptions temporaires du service au cours de sa carrière. Si Mme Taylor a dû interrompre sa carrière à deux reprises, ce n'était pas pour cause de maladie personnelle, mais pour prendre soin de sa mère et de son beau-fils, tous deux atteints d'une maladie terminale. Eût-elle été insensible et laissé l'inefficace système de santé de l'Ontario s'occuper des membres de sa famille, elle n'aurait jamais été pénalisée financièrement de la sorte. Elle a fait ce qu'il y avait de mieux à faire dans les circonstances, ce qui lui a valu une perte de 20 cents pour chaque dollar reçu au titre de revenu de retraite.

Pour avoir pris soin d'être chers, elle doit maintenant se battre devant le tribunal d'appel du RPC afin d'obtenir un revenu suffisant pour lui permettre de rester dans sa modeste demeure et lui éviter de sombrer dans la pauvreté. Le plus scandaleux dans tout cela, c'est de voir le gouvernement fédéral s'escrimer avec elle, par la voix de ses avocats, au tribunal d'appel. Le gouvernement devrait cesser de harceler cette pauvre femme et prendre les mesures nécessaires pour lui éviter, à elle ainsi qu'aux autres soignants dans la même situation, d'encourir des pénalités pour avoir pris soin d'un parent mourant.

En toute justice, je dois dire que le gouvernement a commencé à se rendre compte que les aidants naturels méritent d'être appuyés, et non punis. Je reconnais les tout petits pas en avant qui ont été faits dans le budget au plan de l'assurance-emploi, mais une révision complète de notre filet de sécurité sociale s'impose, si on veut supprimer les obstacles qui se dressent devant les aidants naturels.

On doit revoir les programmes d'aide sociale et d'assurance-invalidité, les programmes d'assurance privée et du RPC, ainsi que

les systèmes de congés pour raison de famille des employeurs. On doit créer un programme national de soins à domicile et de soins de relève, et réformer notre régime fiscal démesurément bureaucratique, injuste financièrement et pratiquement incompréhensible. D'autres pays ont déjà adopté des politiques plus compatissantes et dictées par le bon sens, sans causer de problèmes financiers. Certains ont même commencé à indemniser directement les aidants naturels, dont la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède et l'Australie. Il s'ensuit qu'une redéfinition de notre politique à l'égard des travailleurs accidentés et des aidants naturels n'est pas seulement faisable, mais depuis trop longtemps attendue.

En résumé, les travailleurs accidentés et les aidants naturels ont besoin d'être aidés, au lieu d'être punis, et il faudrait pour cela réformer le RPC. Les aidants naturels et les travailleurs accidentés ne méritent pas d'être punis.

Je remercie encore une fois mon amie de Churchill pour cette motion visionnaire et je prie le gouvernement et tous les députés d'appuyer cette motion et d'amorcer ainsi un mouvement en faveur d'une société plus compatissante.

• (1340)

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la chance d'aborder cette motion qui demande au gouvernement de modifier la définition que donne le Régime de pensions du Canada d'«emploi ouvrant droit à pension», de manière à ce qu'elle englobe les indemnités d'accidents du travail.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter la députée qui a parrainé cette motion pour son souci des Canadiens et des Canadiennes qui ne peuvent pas travailler en raison d'un handicap ou d'une grave maladie.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un dossier que le gouvernement du Canada prend très au sérieux.

Dès notre entrée en fonction, nous nous sommes efforcés de trouver de nouvelles et de meilleures façons d'aider les personnes handicapées, afin qu'elles puissent subvenir adéquatement à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Nous avons mis en place des programmes pour aider les travailleurs handicapés à acquérir les compétences et la formation dont ils ont besoin pour réintégrer la population active.

Par exemple, nous avons introduit le Fonds d'intégration dans le cadre duquel nous avons versé, depuis 1997, 30 millions de dollars par année pour aider les personnes handicapées à se tailler une place au sein de la population active.

Nous avons introduit et bonifié les mesures d'allègement fiscal pour les personnes handicapées et leurs familles.

En 1998, nous avons mis en place les subventions canadiennes pour études pour les personnes handicapées, et nous en avons bonifié le montant en 2001.

Dans le budget de 2003, nous avons renouvelé une enveloppe totalisant 193 millions de dollars par année pour le programme Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Cet argent sera versé aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour des programmes et des services qui visent à aider les Canadiens handicapés à surmonter les obstacles à l'emploi.

Initiatives parlementaires

En outre, la ministre du Développement des ressources humaines et ses collègues travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux et territoriaux, afin de faire en sorte d'avoir une approche coordonnée pour répondre aux besoins des personnes handicapées, une approche qui permet de leur offrir les meilleurs services possibles et d'éliminer le double emploi.

Bien sûr, l'un des plus importants programmes à ce chapitre est le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, qui fournit un revenu aux cotisants qui ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une maladie grave et de longue durée ou d'un handicap.

Le Régime de pensions du Canada est le plus important programme de revenu en ce qui touche les invalidités de longue durée au Canada. D'ailleurs, au cours de l'exercice de 2000, le Régime de pensions du Canada a versé 2,6 milliards de dollars à 280 000 bénéficiaires souffrant d'une invalidité, en plus de 245 millions de dollars qui ont été versés aux 97 000 enfants de ces cotisants. On reçoit pas moins de 55 000 demandes chaque année.

Il n'y a pas que les prestations d'invalidité qui sont offertes dans le cadre du Régime de pensions du Canada. On trouve également les pensions de retraite, les prestations de décès, de survivant et d'enfants. Presque tous les résidents canadiens cotisent au Régime de pensions du Canada et se prévaudront un jour ou l'autre de ces prestations.

Évidemment, nous devons nous assurer que le Régime de pensions du Canada sera en mesure de poursuivre cet important travail au cours des années à venir.

Cela signifie que nous devons nous assurer qu'il est viable financièrement et qu'il pourra compter sur les actifs nécessaires pour offrir aux prochaines générations de travailleurs, ainsi qu'à leurs familles, le même niveau de protection dont profitent actuellement leurs prédécesseurs.

Une des façons d'y parvenir est de veiller à ce que les règles régissant l'admissibilité au bénéfice des prestations soient pertinentes, claires et faciles à administrer et qu'elles permettent de trouver un juste équilibre entre offrir un soutien adéquat à ceux qui ont droit aux prestations et assurer une saine gestion des cotisations des Canadiens.

Un très bon exemple qui illustre ce principe est la définition claire et précise de «emploi ouvrant droit à pension» donnée dans le Régime de pensions du Canada et visant à déterminer l'admissibilité à des prestations et le montant de celles-ci.

Cette définition, qui exclut les indemnités des accidentés du travail, les prestations d'assurance-emploi, l'aide sociale et d'autres prestations de ce genre, a réussi à atteindre ce juste équilibre et a démontré qu'elle était là pour rester.

Cette définition a été confirmée par la Cour suprême en 2000, lorsqu'un demandeur a prétendu que les indemnités des accidentés du travail qu'il avait reçues auraient dû être considérées à titre de revenu aux fins de l'admissibilité au Régime de pensions du Canada.

La décision de la Cour était bien claire: la partie I du Régime de pensions du Canada est adéquate et correspond au but qui avait été prévu par le Parlement.

Par ailleurs, il y a d'autres raisons qui portent à croire que le changement proposé n'est pas pertinent.

Tout d'abord, le fait d'appliquer un tel changement donnerait lieu à une augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada, tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

Cela signifierait un fardeau supplémentaire pour bien des travailleurs qui ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts.

• (1345)

Cela pourrait également dissuader certains employeurs d'embaucher de nouveaux travailleurs, soit une conséquence qu'aucun député de cette Chambre ne souhaiterait.

Par ailleurs, cette mesure nuirait à bien des gens qui touchent des indemnités des accidentés du travail, puisqu'il faudrait déduire leurs cotisations du RPC de leurs indemnités, réduisant ainsi leurs revenus déjà suffisamment modestes.

Est-ce que ce sont des conséquences que nous souhaitons avoir? Je ne le crois pas.

Le fait d'étendre la couverture du RPC aux bénéficiaires d'indemnités des accidentés du travail pourrait sembler injuste, surtout aux yeux des travailleurs autonomes accidentés qui n'y auraient pas droit.

Enfin, si un tel changement était approuvé, il pourrait se répercuter sur les programmes administrés par les provinces, tels que l'aide sociale et les indemnités pour accidents du travail.

Il y aurait aussi des répercussions sur les régimes d'invalidité à long terme offerts par les compagnies d'assurance privées.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient refuser de donner leur aval à un tel changement, ce qui nuirait considérablement à sa mise en oeuvre.

Tout cela démontre que le changement proposé dans cette motion ne serait pas aussi souhaitable qu'il pourrait le sembler à première vue. Pire encore, il pourrait causer du tort à ces mêmes personnes qu'il vise à aider.

C'est pourquoi je ne peux appuyer cette motion telle qu'elle est présentée. Cependant, je tiens à féliciter la députée pour ses efforts et sa détermination à aider les personnes handicapées et leur famille.

Je répète qu'il s'agit d'un dossier important sur lequel le gouvernement est déterminé à se pencher. Mais pour y parvenir, chacun doit faire sa part.

Je demande donc à chaque député de cette Chambre, quelle que soit son appartenance politique, de collaborer avec nous dans nos efforts pour veiller à ce que nous mettions en place des programmes qui sauront offrir aux personnes handicapées et à leur famille le soutien dont elles ont besoin pour faire face à la situation des plus ardues à laquelle elles sont confrontées.

C'est ainsi seulement que nous pourrions résoudre cette question de façon adéquate et offrir aux Canadiens et aux Canadiennes l'aide dont ils ont besoin, l'aide qu'ils méritent.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis très heureux d'aborder la motion n° 197 proposée par la députée de Churchill. Je tiens d'ailleurs à la féliciter de cette initiative. De toute évidence, elle veut aider ceux qui traversent une période difficile et c'est tout à son honneur.

De par sa nature, la motion ne renferme pas beaucoup de détails. On ne peut parler que du but qu'elle vise. Cette proposition soulève de nombreuses questions auxquelles il faudrait répondre avant d'y donner suite.

Je pense notamment à une question qui n'a été abordée ni par l'auteur de la motion ni par l'orateur précédent et qui a trait aux cotisations au RPC. Par exemple, il est tout à fait logique de se demander si les prestations de la Commission des accidents du travail devraient être considérées comme un revenu dans le calcul des prestations du Régime de pensions du Canada. Cela signifierait-il que les gens verseraient 4,95 p. 100 de leurs prestations de la Commission des accidents du travail au Régime de pensions du Canada? Il faut se pencher sur cette question importante.

Cela nous amène à nous poser une autre question, à savoir d'où viendrait l'argent. À l'heure actuelle, la situation financière du Régime de pensions du Canada est précaire. Certains affirment que le régime est en situation déficitaire. D'où viendrait l'argent? D'où viendraient les cotisations assumées en général par l'employeur? Faut-il s'attendre à ce que les provinces les versent? Lorsque les gens sont actifs, ils versent 4,95 p. 100 de leur traitement au Régime de pensions du Canada et leur employeur verse une somme identique. Voilà les questions qu'il nous faut examiner.

Que ferons-nous au sujet des autres types de prestations que les gens reçoivent et qui pourraient soulever le même problème? Les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada constituent un bon exemple. Ces prestations ne sont pas considérées comme un revenu et, par conséquent, ne sont pas prises en considération dans le calcul des prestations du Régime de pensions du Canada auxquelles pourrait avoir droit une personne. Devrions-nous alors traiter les prestations d'invalidité du RPC comme les prestations versées par la Commission des accidents du travail? La même chose vaut pour les assurances privées, car les indemnités ne sont pas considérées comme un revenu dans le calcul des prestations du Régime de pensions du Canada.

Voilà donc les questions importantes qui devraient être analysées. Pour que je puisse appuyer cette motion, il faudrait tout au moins que je sache comment ces questions pourraient être traitées.

Une autre question importante qu'il nous faut préciser est qu'il existe déjà une solution en quelque sorte pour les gens dont la pension de retraite est réduite parce qu'ils ont eu à un moment donné un accident de travail et ont dû demander une indemnisation pour accident du travail. Au moment de la retraite, on n'a pas seulement accès au Régime de pensions du Canada. En effet, il existe d'autres filets de sécurité, dont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, par exemple.

Lorsque le revenu de retraite est faible, ces programmes de protection du revenu viennent le compléter, compte tenu, dans une certaine mesure, de la réduction de la pension de retraite par suite d'un accident de travail, d'une indemnisation pour accident du travail et de la non-contribution au Régime de pensions du Canada, pendant un certain temps du moins, qui abaisserait le niveau des prestations. On ne le dira jamais assez, car c'est un point important.

Si l'on s'en donne la peine, on constatera peut-être que des gens qui touchent tout à coup des prestations de retraite plus élevées verront éventuellement leur revenu érodé ou leur situation inchangée au bout du compte parce que les prestations qu'ils auraient touchées au titre de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti baissent, en fait.

● (1350)

C'est important de le souligner. Il faut examiner un certain nombre de scénarios pour voir ce qui arrivera à ces personnes qui touchent différents revenus par suite de cette modification que propose la députée de Churchill. Il nous faut des scénarios de ce genre pour

Initiatives parlementaires

déterminer si la situation financière de ces personnes s'améliorerait au bout du compte, car tel est évidemment le but visé ici.

On ne saurait trop insister là-dessus, mais nous avons un autre problème à régler pour que ces personnes soient en général mieux nanties. Si elles payaient moins d'impôt tout au long de leur vie, elles seraient non seulement tout de suite plus argentées, mais aussi elles pourraient épargner en prévision de la retraite. Elles pourraient épargner davantage au cas où elles deviendraient invalides, et s'acheter elles-mêmes de l'assurance-invalidité. Je m'empresse toujours d'ajouter cela lorsqu'on parle de programmes sociaux visant à aider les gens, car on oublie souvent que c'est là un excellent moyen de les aider.

Je trouve perturbant que les Canadiens à très faible revenu doivent verser des centaines, voire des milliers de dollars en impôt. Nous devrions peut-être examiner la possibilité d'augmenter les exemptions de base pour que les citoyens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts ne soient pas obligés d'envoyer au gouvernement une grosse part de leurs prestations du Régime de pensions du Canada ou de sécurité de vieillesse. J'invite tous les parlementaires à se pencher sur cette question. Il y a moyen d'aider les gens autrement qu'en leur offrant de meilleurs programmes sociaux. Une réduction générale des taux d'imposition, par exemple, améliorerait considérablement la situation des contribuables.

Je comprends très bien l'intention de la motion. Je connais la grande générosité de la députée de Churchill et je sais qu'elle veut faire une contribution valable. C'est admirable, mais si nous voulons vraiment faire adopter ce projet de loi, les provinces, par exemple, et assurément le Trésor fédéral exigeraient que l'on réponde aux questions que j'ai soulevées concernant la façon dont ces paiements seraient traités. Les cotisations au RPC proviendraient-elles de ces paiements? Qui paierait l'autre moitié de la cotisation, ainsi de suite? Ce sont des questions auxquelles il faut répondre avant de pouvoir adopter la motion.

● (1355)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, d'abord, je voudrais féliciter la députée de Churchill pour son initiative. Comme ma collègue des Laurentides l'a déjà dit, le Bloc québécois est en faveur de la motion M-197 que je vais relire pour le bénéfice des personnes qui nous écoutent.

La motion M-197 se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la définition de «emploi ouvrant droit à pension» donnée dans le Régime de pensions du Canada de manière qu'elle englobe les indemnités d'accident du travail.

Pour nous, c'est simplement une question de justice. Pourquoi les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles devraient-elles être pénalisées pour être déjà des victimes de négligence sur les lieux de travail? On sait qu'on peut déjà, dans le cadre du régime, soustraire 15 p. 100 de la période d'emploi comme étant des périodes d'absence. Cela permet effectivement de monter la moyenne salariale et d'augmenter la pension qu'on reçoit à la retraite.

Initiatives parlementaires

Mais pour beaucoup de travailleurs accidentés et de victimes des maladies du travail, ce n'est pas une période suffisante. Par souci de justice, je pense qu'on devrait corriger cette situation qui existe présentement dans le Régime de pensions du Canada et donner justice à ces gens qui, comme je l'ai déjà mentionné, sont déjà pénalisés par des mauvaises conditions de travail.

L'attitude du gouvernement—et le secrétaire parlementaire dans son exposé, vient juste de le rappeler—est tout à fait inadmissible. Le gouvernement libéral fait exactement comme si les gens qui étaient victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles étaient responsables de leur situation. Il les pénalise à nouveau en refusant de reconnaître les indemnités d'accidents du travail comme étant des revenus d'emploi.

Au Québec, c'est depuis les années 1920 qu'il y a un consensus social entre les employeurs, l'État et les travailleurs, les travailleuses et leurs organisations, pour rendre responsable l'employeur des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ce ne sont pas les gens qui ont des accidents du travail ou qui sont victimes de maladies professionnelles qui sont responsables de leur accident ou de leur maladie. Ce sont les employeurs.

C'est aux employeurs à payer et c'est ce qu'on fait depuis les années 1920, au Québec. On ne pénalise pas les gens qui sont victimes de maladies professionnelles ou d'accidents du travail parce qu'ils ont été victimes de problèmes sur leur lieu de travail, au plan de la sécurité et de la santé au travail.

Mais il faut dire que ce n'est pas le seul programme social où le gouvernement fédéral considère que les victimes sont responsables de leur situation. Comme dans le cas des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, pour ce qui est du Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi pénalise les gens qui sont mis à pied par leur employeur à cause d'une situation économique—que ce soit celle de l'entreprise, de l'industrie ou de l'économie en général—en leur imposant un délai de carence comme si eux-mêmes étaient responsables de leur situation. C'est la même approche rétrograde que l'on retrouve dans ce cas-ci en ce qui a trait au Régime de pensions du Canada.

Par le fait même, le gouvernement fédéral alimente les préjugés contre les accidentés du travail et les victimes de maladies professionnelles. Il nous inonde de propagandes et nous dit toujours qu'il ne faut pas faire de discrimination entre les personnes. Il fait de la discrimination dans ce cas-ci, comme il le fait dans les cas des personnes qui sont au chômage.

Donc, il faut absolument que le gouvernement fédéral corrige la situation s'il veut être cohérent avec son discours, c'est-à-dire que les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles ne sont pas responsables de leur situation et ne doivent donc pas être pénalisées relativement à leur revenu de pension sous prétexte qu'ils ont été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

On amène comme argument—et cela a été repris malheureusement par le député de l'Alliance—que cela va augmenter les cotisations. C'est bien la première fois que je vois le gouvernement fédéral s'inquiéter des effets d'une taxe sur la masse salariale sur l'emploi.

Cela fait de nombreuses années qu'en ce qui concerne la cotisation à l'assurance-emploi, nous disons au gouvernement—pas simplement le Bloc québécois, mais les employeurs et les syndicats au Québec—que le taux de cotisation est beaucoup trop élevé. Le gouvernement fédéral n'a jamais réagi. Je sais que le ministre des

Finances se targue de dire que cela fait 10 fois qu'on le baisse. Oui, cela fait 10 fois qu'on le baisse, mais il est toujours trop élevé.

Lorsque l'actuaire faisait une évaluation du taux de cotisation nécessaire pour assurer la couverture en assurance-emploi, il nous disait à l'époque que cela prenait 1,75 \$ du 100 \$ de gain assurable. Actuellement, le gouvernement va toujours chercher 2,10 \$ et le ministre des Finances nous a annoncé, dans son budget, qu'il allait abaisser le montant à 1,98 \$.

• (1400)

Mais avec un montant de 1,98 \$, on va chercher encore trop d'argent dans les poches des travailleurs et des travailleuses et dans celle des employeurs pour ce qui est de l'assurance-emploi.

Il faut qu'on baisse l'assurance-emploi à un niveau qui correspond à la couverture du régime. On sait que sur dix travailleurs qui paient des cotisations, quatre sont en mesure de se qualifier et six en sont incapables à cause des règles extrêmement strictes que ce gouvernement a imposées. Qu'on baisse donc les cotisations à l'assurance-emploi et, si nécessaire, qu'on augmente les cotisations au Régime de pensions du Canada pour rendre justice à ces personnes qui ont été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

On nous amène exactement le même argument que celui qu'on nous amenait il y a 10 ou 15 ans pour dire qu'on ne pouvait pas parvenir à l'équité salariale pour les femmes. On disait qu'en principe, cette discrimination était injustifiable, mais qu'on n'avait pas d'argent pour cela. C'est ce que les employeurs nous disaient, et le gouvernement fédéral nous dit exactement la même chose aujourd'hui. Malheureusement, l'Alliance canadienne tombe dans ce discours rétrograde.

Si on avait écouté le gouvernement fédéral et utilisé les arguments qu'il utilise aujourd'hui, jamais on n'aurait avancé dans le dossier de l'équité salariale. C'est vrai qu'ils se sont traînés les pieds pas à peu près dans ce dossier, comme ils le font dans ce dossier-ci et dans bien d'autres.

Si le gouvernement fédéral est sincère dans sa crainte qu'une augmentation des taxes sur la masse salariale ou les cotisations ait un effet négatif sur les emplois, il faut, puisqu'il a les moyens de le faire, qu'il baisse la cotisation à l'assurance-emploi pour rendre justice aux accidentés du travail et aux victimes de maladies professionnelles.

On nous donne un autre argument tout aussi injustifiable en disant que les travailleurs autonomes pourraient se sentir lésés. On n'excuse pas une injustice par une autre injustice. C'est vrai que les travailleurs autonomes devraient être couverts au plan des assurances sociales. C'est vrai qu'on devrait faire preuve d'imagination.

D'ailleurs, du côté du gouvernement du Québec, Mme Marois a donné l'exemple en allouant dans son dernier budget un crédit d'impôt pour congé parental aux travailleurs et aux travailleuses autonomes.

Cependant, le gouvernement fédéral, lui, dit que ce ne serait pas équitable envers les travailleurs autonomes d'inclure les personnes accidentées et malades car eux-mêmes ne sont pas couverts. Cela est une injustice, et on provoquera une autre injustice, soit celle de pénaliser les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Cela ne tient pas la route.

Initiatives parlementaires

Je suis extrêmement déçu d'entendre le secrétaire parlementaire dire: «On trouve que l'initiative de la députée de Churchill est intéressante, mais elle n'utilise pas les bons moyens.» Qu'il nous propose donc d'autres moyens pour arriver aux mêmes fins.

Jusqu'à preuve du contraire, je pense que la motion de la députée de Churchill constitue la façon de corriger l'injustice dont sont victimes les accidentés du travail et les victimes de maladies professionnelles. Dans le fond, je suis convaincu que c'est une mesure de justice qui coûterait extrêmement peu cher à la société canadienne, et non pas à la société québécoise parce que nous ne sommes pas touchés par cette situation discriminatoire et injuste.

Le secrétaire parlementaire avance un autre argument en disant que la Cour suprême en a décidé ainsi. Au Canada, sommes-nous, comme plusieurs le pensent, dans une démocratie de juges ou est-ce que ce sont les élus qui sont en mesure de faire les lois? J'ose espérer que c'est encore ce Parlement, cette Chambre, qui a le dernier mot sur la vision qu'on a et l'organisation de cette société, en particulier au plan législatif.

D'ailleurs, le gouvernement fédéral ne se gêne pas, quand cela fait son affaire, pour modifier rétroactivement les lois.

Je donne l'exemple du transport scolaire. On aura d'ailleurs à se pencher sur des avis de motions de voies et moyens. Dans un de ceux-ci, pour ce qui est du transport scolaire, le gouvernement fédéral a décidé de changer les règles du jeu parce qu'il a perdu en cour. Il a décidé que cette modification serait réputée être entrée en vigueur le 17 décembre 1990. Cela ne le gêne pas, parce que c'est pour aller chercher de l'argent auquel les commissions scolaires du Québec et de l'Ontario auraient droit.

Qu'on ne nous fasse pas rire. Si le gouvernement fédéral libéral était sérieux dans sa volonté de corriger cette injustice, il serait capable de le faire, mais il se couvre derrière les juges. J'espère que dans l'avis de motion des voies et moyens, il sera aussi cohérents et qu'ils retireront cette rétroactivité concernant la TPS pour les commissions scolaires.

Donc, il n'y a aucun argument qui nous a été présenté du côté gouvernemental qui tienne la route. C'est tout simplement que, comme dans le cas du Supplément de revenu garanti et du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement libéral fédéral se fout de la population. C'est un gouvernement sans-coeur.

Le Bloc québécois, tout comme je l'espère l'ensemble des députés de cette Chambre, votera en faveur de la motion présentée par la députée.

• (1405)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir parler brièvement cet après-midi et d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie; cette motion a été présentée par ma collègue, la députée fédérale de Churchill, circonscription qui, je le rappelle aux députés, est située dans la province néo-démocrate du Manitoba. Je félicite la députée d'avoir proposé cette initiative importante pour remédier à ce qui est clairement une injustice et une sorte de double préjudice à l'endroit des accidentés du travail ou des travailleurs victimes de maladies professionnelles.

À mon avis, ce n'est pas un hasard si la députée de Churchill a proposé cette initiative. Elle a non seulement travaillé dans le domaine des soins de santé et vu la discrimination particulière dont sont victimes les accidentés du travail et ceux qui souffrent de

maladies professionnelles, mais elle représente aussi une circonscription qui dépend grandement des industries primaires.

Il est de notoriété publique qu'un grand nombre de personnes sont victimes d'accidents du travail dans le secteur minier ou forestier, par exemple. Je pense que, de tous les secteurs de l'économie, c'est dans le secteur forestier qu'on trouve la plus forte incidence d'accidents du travail. Évidemment, la députée a été témoin des graves préjudices que subissent les accidentés du travail à cause de la discrimination inhérente à nos politiques gouvernementales actuelles. Je la félicite d'avoir porté ce problème à notre attention.

Évidemment, si les accidentés du travail sont victimes de discrimination sur le plan économique et qu'il y a une plus forte incidence d'accidents du travail dans une région particulière, c'est alors toute la collectivité qui est victime de cette discrimination économique. Par conséquent, cette motion vise d'abord et avant tout à éliminer les répercussions économiques négatives, la double pénalité que subissent les accidentés du travail par rapport à leurs prestations futures du Régime de pensions du Canada, mais aussi à enrayer les répercussions discriminatoires que subissent certaines localités qui dépendent d'industries où il se produit davantage d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Je crois que les députés saisissent bien l'objet du projet de loi, qui apporte une solution à la fois claire et simple. Mon collègue de Dartmouth nous a rappelé que la députée de Churchill vise à faire modifier, au moyen de son projet de loi, la définition de la notion d'emploi ouvrant droit à pension aux fins du calcul des prestations du Régime de pensions du Canada. C'est une simple question de justice. À mon avis, les députés de ce côté-ci de la Chambre n'apprécient guère l'expression «du bon sens», qui rappelle le gouvernement de Mike Harris, mais il demeure que cette initiative est assez raisonnable et simple et qu'elle nous permet de supprimer une forme de discrimination qui se manifeste méchamment quand on atteint l'âge de la retraite.

Nous avons déjà le Régime de pensions du Canada dont nous devrions nous enorgueillir et pour la mise en place duquel le Nouveau Parti démocratique s'est longuement et vaillamment battu lors des premières années. Nous continuons d'ailleurs à nous battre pour que ce régime soit maintenu à des niveaux adéquats, afin que nos personnes âgées puissent sortir de la pauvreté, et pour que ce même régime demeure du domaine public. Dans l'état actuel des choses, ce combat ne s'avère pas facile.

Par ailleurs, nous avons lieu de nous réjouir d'avoir pu mettre fin à une période de dix années pendant lesquelles on a compromis nos programmes publics, dont le Régime de pensions du Canada.

Ce régime est en place parce qu'il reconnaît que les travailleurs devraient tous avoir la possibilité et l'obligation de contribuer à une caisse de prévoyance pour leur retraite.

Initiatives parlementaires

Or, comme la définition de la notion de revenus ouvrant droit à pension n'inclut pas les indemnités pour accidents du travail, les travailleurs se trouvent à être pénalisés, dans un premier temps, par des blessures subies ou des maladies contractées sur les lieux de leur travail, et, dans un second temps, par l'incapacité de toucher des indemnités devant ouvrir droit à pension. Ils sont ainsi doublement pénalisés au départ. Puis, quand ils atteignent l'âge de la retraite, ils sont encore pénalisés parce qu'ils touchent une pension inférieure à celle qu'ils auraient normalement touchée.

● (1410)

Cela n'est certes pas conforme à l'intention du Régime de pensions du Canada, ni à la simple justice.

Je sais que plusieurs autres intervenants ont profité de l'occasion, ce qui est tout à fait en règle, pour soulever certaines préoccupations au sujet d'autres aspects de notre vaste système de sécurité du revenu, de nos régimes d'invalidité et des dispositions de l'assurance-emploi, qui ont tous été effectivement mis à mal de diverses manières par le gouvernement.

Je crois que nous devons dire clairement de cette question particulière qu'il s'agit de reconnaître que des travailleurs qui sont victimes de maladies ou de blessures au travail, sans que ce soit leur faute, sont incapables de travailler et que le revenu de substitution, qui est prévu et auquel ont contribué l'employeur et ces mêmes travailleurs, devrait être considéré comme ouvrant droit à pension aux fins du calcul des prestations du Régime de pensions du Canada qui leur seront versées quand ils atteindront l'âge de la retraite.

Je sais que l'Alliance ne rate jamais une occasion et, dans ce cas-ci, je crois que nous pouvons dire qu'elle est fidèle à elle-même. C'est comme si la meilleure façon de régler un problème consistait à réduire les impôts.

Je crois cependant qu'il est ridicule d'emprunter cette voie quand nous discutons précisément d'un régime de pensions pancanadien et de la façon très particulière dont on calcule le revenu d'indemnisation des travailleurs ou, dans ce cas-ci, dont on ne le calcule pas, dans le but de déterminer la pension à laquelle ils ont droit à la retraite.

Nous devons vraiment tous reconnaître un principe important: les travailleurs ne devraient pas être pénalisés à l'âge de la retraite parce qu'ils ont été victimes de maladies ou de blessures au travail. Ce n'est pas comme si nous ne savions pas comment procéder.

J'apprécie le fait que le député de l'Alliance ait affirmé qu'il comprenait le problème et qu'il était désireux de savoir comment le régler, mais qu'il restait beaucoup de questions à régler. C'est de bonne guerre. Cela fait partie de notre travail au Parlement. Si nous voulons appuyer une mesure particulière, nous devrions savoir comment la question peut être traitée.

J'en profite pour affirmer sans hésiter qu'on peut dire que, heureusement, le Québec s'est déjà attaqué au problème. Je crois savoir que le gouvernement québécois, qui s'est prévalu de la possibilité de se retirer du Régime de pensions du Canada, a implanté son propre Régime des rentes du Québec pour s'attaquer au problème. Il a reconnu l'aspect discriminatoire que comportait le programme actuel d'indemnisation des travailleurs dans toutes les autres provinces et a tout simplement dit que les travailleurs victimes d'accidents ou de maladies qui touchent une indemnité devraient pouvoir continuer de cotiser au Régime de pensions du Canada.

Des ministériels ont également posé la question: comment financer le régime? Je ne dis pas que la façon dont le gouvernement québécois finance le sien est la seule façon de faire, mais je pense que cela montre que le gouvernement québécois a reconnu qu'il y

avait une double pénalité et qu'il a décidé, par l'entremise de la CSST, la Commission de santé et de sécurité au travail, de prendre une disposition pour verser des prestations, ce qui supprime l'aspect discriminatoire. Il y a peut-être d'autres façons de faire.

Permettez-moi de réitérer un point que la députée de Churchill et tous les autres députés du NPD ont souligné pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il ne suffit pas au gouvernement fédéral de trouver une solution en édictant une loi.

● (1415)

Il se trouve que le Régime de pensions du Canada relève du gouvernement fédéral. Il existe des programmes provinciaux d'indemnisation des travailleurs. De toute évidence, nous devrions négocier la façon dont il serait implanté. Le Québec a déjà montré que, quand on veut, on peut. Les provinces ont toutes les raisons à être réceptives à cette importante amélioration des dispositions existantes pour les travailleurs accidentés contre lesquels le Régime de pensions du Canada exerce une discrimination.

J'espère que d'autres députés continueront de nous aider à nous attaquer au problème. Il s'agit essentiellement d'un enjeu moral où il faut réserver un traitement égal à tous les travailleurs canadiens.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je fais une brève intervention sur cette question afin d'appuyer la motion. Je veux être bref parce que je pense qu'à l'égard de telles questions, nous parlons trop et n'agissons pas assez. Nous ne devrions pas débattre une question comme celle-ci pendant des heures, des jours, des semaines, des mois, voire des années, comme nous sommes en train de le faire. Les discussions sur cette question devraient être claires et nettes.

Comme il possède énormément de ressources, le Canada est un pays où les gens sont victimes d'accidents du travail. L'exploitation des ressources repose toujours sur des activités comportant des risques, que ce soit dans les mines, dans l'exploration au large des côtes ou dans le secteur des pêches et la liste est encore bien longue. Dans tous ces secteurs d'activité, les travailleurs ont à faire face à des situations dangereuses.

Même dans les tâches quotidiennes ordinaires, ils peuvent glisser, tomber et se blesser. Souvent, les travailleurs sont en arrêt de travail pendant d'assez longues périodes. Cela signifie, en définitive, que le montant total au titre du Régime de pensions du Canada sera réduit en fonction du nombre d'années où ils auront été absents du travail.

Cette personne est encore considérée comme faisant partie des effectifs actifs et non pas comme quelqu'un qui a quitté son emploi, qui a été congédié ou dont le poste a été supprimé. Cette personne n'occupe pas son emploi simplement parce qu'elle a été blessée, mais elle réintégrera ses fonctions dès que les médecins compétents l'auront jugée apte à le faire.

La période d'absence, qui peut être très longue, n'est pas prise en compte pour les fins du Régime de pensions du Canada. Pourquoi?

Initiatives parlementaires

À ma connaissance, le seul argument légitime est que l'employeur doit embaucher une autre personne pour remplacer l'employé absent. C'est compréhensible. Il serait très injuste de demander à l'employeur de payer les cotisations du Régime de pensions du Canada pour le nouvel employé et de continuer de payer ses cotisations pour l'employé absent qui est indemnisé pour un accident de travail.

Pourquoi l'employeur devrait-il payer? Je ne crois pas qu'il le devrait. Il n'y a aucune raison d'imposer un double fardeau aux employeurs, qui doivent déjà supporter deux lourdes cotisations, soit celle du Régime de pensions du Canada et celle de l'assurance-emploi.

Si les cotisations doivent être payées, il existe deux autres solutions. Bien entendu, le gouvernement pourrait les payer, mais dans ce cas on dira qu'il supporte un double fardeau. Il serait possible de mettre en place un mécanisme adéquat, en consultation avec les trois parties intéressées, soit l'employeur qui, à mon avis, ne devrait pas avoir à supporter un fardeau supplémentaire, le gouvernement et la personne concernée. Compte tenu des sommes qui sont en jeu, il ne serait pas déraisonnable de permettre que le temps de travail accumulé par quelqu'un compte pour le calcul de l'admissibilité aux prestations de pensions du Canada, à condition que cette personne accepte de payer une double cotisation. Ce serait, essentiellement, une assurance pour l'avenir.

Ce n'est nullement déraisonnable. Ce ne serait pas un lourd fardeau additionnel pour la victime d'un accident du travail. Inclure les jours, les mois ou les années où elle touche des prestations pour accident du travail lui assurerait de meilleures prestations du Régime de pensions du Canada.

● (1420)

La réponse se trouve quelque part entre les deux extrêmes. Au lieu de se disputer, de se bagarrer et de reconnaître que c'est difficile, pourquoi les parties en cause ne prennent-elles pas le temps de se rencontrer pour trouver une solution? Cette solution existe, j'en suis certain, et la trouver ne prendrait pas plus de temps que nous n'en passons à en discuter à la Chambre, sauf si nous faisons appel à une foule de bureaucrates.

C'est la solution que je préconise. Je connais beaucoup de gens qui occupent des emplois mal rémunérés, qui accomplissent un travail très banal, qui gagnent un salaire très ordinaire et qui se voient soudainement obligés d'essayer de joindre les deux bouts avec les 80 p. 100 que certaines provinces versent. Il est déjà assez difficile d'être malade ou accidenté du travail et d'essayer de vivre avec moins d'argent. Peu importe l'angle sous lequel nous examinons la situation, c'est moins d'argent. Les gens peuvent peut-être dire qu'ils n'ont pas à verser de supplément pour toucher des prestations ainsi de suite, mais une bonne partie de nos cotisations nous reviennent d'une façon ou d'une autre. Nous ne pouvons pas toucher de prestations si nous ne versons pas de cotisations.

Cette situation est déjà assez pénible, mais songeons aux gens qui prendront leur retraite dans dix, cinq ou même deux ans, qui comptent sur leurs maigres prestations de retraite et qui risquent de

les voir considérablement réduites parce qu'ils ont reçu des indemnités d'accident du travail, surtout si cela s'est produit au cours de leurs dernières années de travail. En réalité, ils n'ont pas cessé de travailler volontairement, n'ont pas été mis à pied, n'ont pas démissionné ni refusé du travail. Ils ont cessé de travailler pour cause de blessure. Pourtant, du point de vue des entreprises qui auraient pu les embaucher, ils demeurent inscrits sur les listes de chômeurs.

Je crois qu'il existe une solution qu'on pourrait rapidement trouver avec de la bonne volonté. Encore une fois, mon parti et moi-même sommes tout à fait d'accord avec cette proposition pourvu qu'elle n'impose pas un fardeau additionnel aux employeurs, qui sont, dans bien des cas, de petites entreprises qui ont déjà suffisamment de mal avec la paperasse administrative, la bureaucratie et les règlements du gouvernement.

Nous pourrions peut-être faire deux choses en l'occurrence. Concentrons-nous sur cette question et voyons à quel point il pourrait être facile de régler un problème comme celui-là; cela encouragera peut-être le gouvernement à faire un examen rétrospectif et à constater qu'il pourrait résoudre bien des problèmes qui ont des répercussions négatives sur nos concitoyens canadiens s'il prenait le temps de réfléchir et de s'attaquer directement à ces problèmes en faisant preuve de bon sens. Il pourrait modifier ou supprimer les règlements ridicules qui retardent actuellement le processus ou mettre en oeuvre de nouveaux règlements bien adaptés qui permettraient d'éviter rapidement les tracasseries administratives et la bureaucratie. Pour faire changement, nous pourrions peut-être nous en tenir à la formule du guichet unique.

Un problème a surgi l'autre jour. Il s'agissait d'une question de pêche relativement mineure. Pour résoudre un problème qui aurait dû se régler en un tournemain, il a fallu consulter sept ministères, car plus que sept lois différentes s'appliquaient à ce minuscule problème.

Par exemple, pour le développement extracôtier à Terre-Neuve-et-Labrador, et c'est certainement vrai pour l'exploitation des ressources ailleurs, si nous voulons faire de la prospection, je crois savoir qu'il faut traiter avec 13 ou 14 offices, organismes et ministères. Depuis le moment de la première demande jusqu'à la délivrance du permis, il faut compter au moins deux ans, si on a la chance. Nous pouvons imaginer tout le temps et tous les efforts que cela demande aux entreprises, alors que, en Norvège, elles traitent avec une seule organisation. Le fardeau que nous imposons à nos gens est inconcevable.

Essayons d'en tirer des enseignements. Commençons ici, et réglons ce problème.

● (1425)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires étant maintenant écoulé, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*. La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-président adjoint des comités pléniers

L'HON. ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

L'HON. DON BOUDRIA

MME MARLENE CATTERALL

M. MICHEL GUIMOND

M. LOYOLA HEARN

M. DALE JOHNSTON

M. BOB KILGER

L'HON. ANDY MITCHELL

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. JACQUES SAADA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brisson, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, L'hon. John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, L'hon. Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, L'hon. Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, L'hon. Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, L'hon. Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, L'hon. Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Oak Ridges	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)

Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.

MANITOBA (14)

Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD

NOUVEAU-BRUNSWICK (10)

Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
---	--------------------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Ouest Nova	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------	---------	------

ONTARIO (106)

Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, L'hon. Roger	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Stoney Creek	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 21 mars 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Svend Robinson
Rob Anders	Raymonde Folco	James Lunney	Yves Rocheleau
David Anderson	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
André Bachand	Cheryl Gallant	Gurbax Malhi	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Pierre Paquette	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	Beth Phinney	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	John Reynolds	Lynne Yelich
Reed Elley			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Irwin Cotler

Vice-présidents: Colleen Beaumier
Deepak Obhrai

Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Antoine Dubé
Inky Mark

Grant McNally
Anita Neville
John O'Reilly

Massimo Pacetti
David Price
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsGerry Ritz
Jacques Saada
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Wendy Lill	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Peter Goldring	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rex Barnes	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Monique Guay	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Stephen Harper	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Richard Harris	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	John Herron	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Grant Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Jay Hill	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Howard Hilstrom	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Betty Hinton	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Jason Kenney	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Francine Lalonde	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**Président:** Judi Longfield**Vice-présidents:** Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	Dick Proctor
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Jean-Yves Roy
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE**Président:** John Godfrey**Vice-président:**

Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Loyola Hearn	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**Président:** Carolyn Bennett**Vice-président:**

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Alexa McDonough	Larry Spencer
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Scott Brison	Stephen Harper	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Richard Harris	James Moore	Maurice Vellacott
Bill Casey	Loyola Hearn	Lynn Myers	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Comartin	Howard Hilstrom	David Pratt	Bryon Wilfert
John Cummins	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	Peter MacKay	Lynn Myers	Geoff Regan	(11)
Robert Lanctôt	John McKay	David Pratt	Vic Toews	

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Mac Harb	Bill Matthews	James Rajotte
Eugène Bellemare	Richard Harris	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	John Herron	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	Howard Hilstrom	Réal Ménard	Peter Stoffer
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	James Moore	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Karen Kraft Sloan	Beth Phinney	Tony Valeri
Stan Dromisky	Derek Lee	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Diane Marleau	David Price	Elsie Wayne
Yvon Godin			

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Walt Lastewka	Vice-président:		
Reg Alcock	Bonnie Brown	Judi Longfield	Tom Wappel	(9)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Andy Scott	John Williams	

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	(16)
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Paul Szabo	
Roy Cullen	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	
Ken Epp				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
David Anderson	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Yvon Godin	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Keith Martin	Larry Spencer
Andy Burton	Gurmant Grewal	Brian Masse	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Bill Casey	Monique Guay	Grant McNally	Greg Thompson
Rick Casson	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
David Chatters	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Joe Clark	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Paul Crête	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	John Herron	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Loyola Hearn

Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Yves Rocheleau
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Marcel Proulx
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Paddy Torsney
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	David Price	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain

Raymonde Folco
Hedy Fry
James Lunney

Rob Merrifield
Svend Robinson
Hélène Scherrer

Carol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral

Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS**Président:** Joe Comuzzi**Vice-présidents:** John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME**Président:** Roger Gallaway**Vice-président:**

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Liza Frulla	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Antoine Dubé	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX**MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES****Président:** Bob Kilger**Vice-présidents:** Don Boudria
John Reynolds

Libby Davies	Michel Gauthier	Loyola Hearn	Dick Proctor	(11)
Norman Doyle	Monique Guay	Stan Keyes	Werner Schmidt	

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes
Garry Breitkreuz

John Bryden
Irwin Cotler
Bev Desjarlais
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Gary Lunn
Steve Mahoney
James Moore

John O'Reilly
Beth Phinney
Marcel Proulx

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-président adjoint des comités pléniers

L'HON. ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	
L'hon. David Collenette	
L'hon. David Anderson	
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Sheila Copps	
L'hon. John Manley	
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Allan Rock	
L'hon. Wayne Easter	secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Martin Cauchon	
L'hon. Jane Stewart	
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Don Boudria	
L'hon. Lyle Vanclief	
L'hon. Herb Dhaliwal	
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. Robert Nault	
L'hon. Elinor Caplan	
L'hon. Denis Coderre	
L'hon. Sharon Carstairs	
L'hon. Robert Thibault	secrétaire parlementaire du ministre de la Santé
L'hon. Rey Pagtakhan	
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Susan Whelan	
L'hon. Gerry Byrne	secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. David Kilgour	
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Maurizio Bevilacqua	
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire parlementaire du premier ministre
L'hon. Gar Knutson	
L'hon. Denis Paradis	
L'hon. Claude Drouin	secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Jean Augustine	vice-présidente adjointe des comités pléniers

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
L'hon. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
L'hon. Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
L'hon. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
L'hon. Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
L'hon. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
L'hon. Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 21 mars 2003

Les travaux de la Chambre		L'Irak	
Le Président	4519	M. Goldring	4528
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		QUESTIONS ORALES	
Loi modifiant la législation régissant les transports		L'Irak	
Projet de loi C-26. Deuxième lecture	4519	M. Hill (Macleod)	4529
Mme Davies	4519	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4529
M. Stinson	4520	M. Hill (Macleod)	4529
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4521	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4529
Report du vote sur la motion	4521	M. Hill (Macleod)	4529
Le Code criminel		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4529
Projet de loi C-20. Deuxième lecture	4521	M. Day	4529
M. Duncan	4521	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4529
Amendement	4522	M. Day	4529
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4522	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4529
M. Solberg	4524	M. Duceppe	4529
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4530
L'énergie		M. Duceppe	4530
M. Reed	4525	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4530
Les pêches		M. Bergeron	4530
M. Burton	4525	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4530
Le hockey interuniversitaire canadien		M. Bergeron	4530
M. Scott	4526	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4530
La discrimination raciale		Mme McDonough	4530
M. Eyking	4526	M. McCallum (Markham)	4530
Le développement des ressources humaines		Mme McDonough	4530
M. Assad	4526	M. McCallum (Markham)	4530
L'Irak		M. Clark	4530
M. Kenney	4526	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4530
Les Jeux du Canada		M. Clark	4531
Mme Folco	4526	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4531
Claude Roy		Les relations canado-américaines	
M. Duceppe	4526	M. Solberg	4531
La discrimination raciale		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4531
Mme Sgro	4527	M. Solberg	4531
La discrimination raciale		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4531
Mme Hinton	4527	L'Irak	
La discrimination raciale		Mme St-Hilaire	4531
Mme Jennings	4527	M. McCallum (Markham)	4531
La discrimination raciale		Mme St-Hilaire	4531
Mme Davies	4527	M. McCallum (Markham)	4531
La Journée mondiale de l'eau		La défense nationale	
M. Bigras	4527	M. Benoit	4532
Les participants à un programme d'échanges étudiants		M. McCallum (Markham)	4532
M. Harb	4528	Mme Gallant	4532
Les pêches et les océans		M. McCallum (Markham)	4532
M. Hearn	4528	La Commission d'immigration et du statut de réfugié	
Les Prix Montfort		Mme Dalphond-Guiral	4532
Mme Allard	4528	M. Assadourian	4532
		Mme Dalphond-Guiral	4532
		M. Assadourian	4532
		La pornographie juvénile	
		M. Toews	4532
		M. Macklin	4532

Le registre des délinquants sexuels	
M. Sorenson	4533
M. Easter	4533
Les soins aux enfants	
Mme Longfield	4533
Mme Stewart	4533
L'Irak	
Mme Davies	4533
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4533
Mme Davies	4533
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4533
Les pêches	
M. Hearn	4533
M. Thibault	4534
L'économie	
M. MacKay	4534
M. Rock	4534
Le registre des délinquants sexuels	
M. Ritz	4534
M. Easter	4534
M. Harris	4534
M. Easter	4534
Statistique Canada	
Mme Guay	4534
M. Rock	4534
Mme Guay	4534
M. Rock	4534
Le sommet du G-8	
M. Thompson (Wild Rose)	4534
M. Goodale	4535
M. Thompson (Wild Rose)	4535
M. Goodale	4535
Les droits de la personne	
Mme Folco	4535
M. Rock	4535
Le bois d'oeuvre	
Mme Hinton	4535
Mme Stewart	4535
Le crime organisé	
M. Cadman	4535
M. Easter	4535
Les producteurs de tabac	
M. Paquette	4536
M. Duplain	4536
Les ressources naturelles	
M. Burton	4536
M. Collenette	4536
La fiscalité	
Mme Girard-Bujold	4536
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4536
Les arts et la culture	
Mme Lill	4536
Mme Allard	4536
La santé	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	4536

M. Castonguay	4537
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Clark	4537
M. McCallum (Markham)	4537

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner	4537
Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et immigration	
M. O'Reilly	4537
M. Boudria	4538

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI D'INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Johnston	4538
Motion	4538
Adoption de la motion	4538
Loi sur l'actuaire en chef	
Mr. Johnston	4538
Projet de loi C-421. Présentation et première lecture	4538
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4538
La Loi sur les aliments et drogues	
Projet de loi C-422. Présentation et première lecture	4538
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4538

Pétitions

Le Collège de la Protection civile du Canada	
Mme Gallant	4538

Questions au *Feuilleton*

M. Cuzner	4538
-----------------	------

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. Cuzner	4539
-----------------	------

Les travaux de la Chambre

Mme Catterall	4540
Report du vote sur la motion	4540

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-20. Deuxième lecture	4540
M. Harris	4540
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	4541
M. Epp	4542
M. Stinson	4543
Report du vote sur l'amendement	4545

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels

Projet de loi C-23. Deuxième lecture	4545
M. Sorenson	4545

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Régime de pensions du Canada

Motion	4548
Mme Lill	4548
M. Castonguay	4549

M. Solberg 4550
M. Paquette..... 4551
Mme McDonough..... 4553

M. Hearn 4554
ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**